



RÉPUBLIQUE DU CONGO

Mai 2023

DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE MODIFICATION ET DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT— COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE ; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

Dans le contexte du rapport des services du FMI, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le rapport des services du FMI établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 6 février 2023. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 18 novembre 2022 avec les autorités congolaises sur l'évolution économique et les politiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 19 décembre 2022.
- Une **analyse de viabilité de la dette** établie par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Un **addendum au rapport des services du FMI** contenant des informations complémentaires, une proposition de décision révisée et une lettre d'intention supplémentaire.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la République du Congo.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des

marchés et d'informations de nature à révéler prématurément les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site Web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds Monétaire International
Washington



Le conseil d'administration du FMI achève la deuxième revue du programme appuyé par la facilité élargie de crédit en faveur de la République du Congo et approuve un décaissement de 87 millions de dollars

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le conseil d'administration du FMI a achevé la deuxième revue du programme appuyé par la facilité élargie de crédit, ce qui permet à la République du Congo de tirer l'équivalent de 64,80 millions de DTS (environ 87 millions de dollars).
- Le redressement économique est en bonne voie mais demeure exposé à des risques associés à la baisse de la production et des cours du pétrole et à l'insuffisante mise en œuvre des réformes.
- Pour favoriser une croissance plus forte, plus durable et plus inclusive, il est indispensable de poursuivre la mise en œuvre des réformes dans les domaines de la gestion des finances et de la dette publiques, de la gouvernance et de la transparence. Les réformes du secteur de l'énergie revêtent une importance particulière.

Washington, le 6 février 2023. Le conseil d'administration du FMI a achevé aujourd'hui la deuxième revue du programme au titre la facilité élargie de crédit (FEC) approuvé le 21 janvier 2022 en faveur de la République du Congo (voir le [communiqué de presse n° 22/11](#)), pour un montant de 324,0 millions de DTS. L'achèvement de cette revue permet le décaissement immédiat de 68,80 millions de DTS (environ 87 millions de dollars) ; ce financement du FMI aidera les autorités à poursuivre la mise en œuvre de leurs politiques de développement, à préserver la stabilité macroéconomique et à conforter le redressement économique, dans un contexte d'inflation alimentaire élevée et d'incertitude au niveau mondial.

Les réformes structurelles initiées par les autorités progressent, en particulier dans les domaines de la commande publique, de la gestion des finances publiques et de la dette ; les pouvoirs publics ont également pris un décret en matière de conflits d'intérêt. Cependant, sur les cinq critères de réalisation en matière de position budgétaire et d'endettement, quatre n'ont pas été atteints ; pour certains de ces critères, les lacunes sont considérables, mais des mesures correctives ont été prises pour y remédier.

L'économie devrait accentuer son redressement en 2023, à mesure que la production et les dépenses publiques de développement augmenteront. À moyen terme, le poids du secteur privé non pétrolier devrait croître, ainsi que les emplois et les niveaux de revenu. L'inflation alimentaire devrait ralentir pour se rapprocher des objectifs de la CEMAC, à mesure que baisseront les prix mondiaux des denrées alimentaires. Les principaux risques qui pèsent sur ces perspectives concernent une baisse des prix et de la production de pétrole et l'insuffisante mise en œuvre des réformes.

La politique budgétaire s'attachera à réduire les facteurs de fragilité, tout en préservant la viabilité de la dette. La baisse des subventions aux combustibles, qui va de pair avec une déréglementation progressive des prix, dégagera des ressources financières qui permettront

d'accélérer les dépenses de développement et le paiement des arriérés intérieurs, tout en accordant des aides sociales ciblées en faveur des plus vulnérables. En parallèle, l'accroissement des recettes, notamment par la réduction des exonérations octroyées aux entreprises publiques du secteur pétrolier, viendra conforter le rééquilibrage des finances publiques.

La mise en œuvre des réformes structurelles doit poursuivre sur la lancée des progrès récemment réalisés. Une meilleure gestion des finances publiques, en particulier du côté de la commande et des investissements publics, contribuera à augmenter le volume, l'efficacité et la qualité des dépenses de développement. Accompagnées d'une amélioration de la gestion de la dette, ces réformes permettront également de mettre un terme à l'accumulation d'arriérés de paiement envers des créanciers intérieurs et extérieurs. Pour améliorer le climat des affaires, il faudra aussi réformer la gouvernance au sens large, en luttant contre la corruption et en améliorant la transparence.

Les mesures mises en œuvre dans le cadre de ce programme appuyé par la FEC permettront de remédier aux facteurs de fragilité du pays et de jeter les bases d'une croissance plus forte, plus résiliente et plus inclusive en République du Congo. Ce programme contribuera aussi aux initiatives régionales visant à préserver la stabilité extérieure de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

À l'issue de la réunion du conseil d'administration, M. Bo Li, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« La reprise économique de la République du Congo s'est confirmée, en dépit des risques substantiels qui subsistent dans le contexte mondial incertain dans lequel nous évoluons, et malgré les retombées de la guerre que la Russie mène en Ukraine, qui ont aggravé l'insécurité alimentaire déjà élevée du Congo. L'activité économique est tirée en avant par des cours mondiaux du pétrole qui restent élevés et par l'augmentation de la production pétrolière, ainsi que par les dépenses publiques consacrées aux infrastructures et à l'aide sociale, le paiement des arriérés intérieurs et la mise en œuvre progressive des réformes. L'inflation devrait ralentir, reflétant l'évolution des prix alimentaires internationaux et le durcissement de la politique monétaire régionale. Parmi les principaux risques pesant sur ces perspectives figurent l'intensification des retombées de la guerre en Ukraine, les chocs climatiques, la baisse de la production et des prix du pétrole, et la mise en œuvre insuffisante des réformes.

« Des progrès satisfaisants ont été accomplis dans la mise en œuvre des réformes structurelles, mais les résultats quantitatifs du programme se sont détériorés. Les critères de réalisation à fin juin relatif au solde primaire non pétrolier et au financement intérieur net n'ont pas été respectés, en raison de l'augmentation des subventions aux combustibles qui n'a pas été compensée par les avances sur dividendes liées au pétrole. Le critère de réalisation du plafond zéro sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle a également été largement dépassé car, dans le cadre du processus de régularisation des arriérés, la dette en monnaie locale a été convertie en dollars américains. Cependant, des mesures correctives vigoureuses ont été prises récemment, notamment pour réduire les subventions aux combustibles. La bonne mise en œuvre du programme durant la période à venir reste cruciale pour assurer la résilience économique et la réalisation des objectifs de développement social et économique du pays.

« Les autorités restent déterminées à poursuivre sur la voie d'une croissance plus forte, plus résiliente et plus inclusive, tout en préservant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la

dette. À cette fin, les autorités devront consolider la position budgétaire hors pétrole tout en augmentant les dépenses de développement. Les principales mesures devraient porter sur l'élargissement de l'assiette fiscale, le recouvrement des arriérés d'impôts et la réduction des subventions aux combustibles, de pair avec la déréglementation progressive des prix des combustibles, et l'augmentation des aides sociales destinées aux populations vulnérables. Le renforcement de la gestion des finances et de la dette publiques sera essentiel pour accroître l'efficacité des dépenses publiques, notamment pour combler les importantes lacunes en matière d'infrastructures et assurer la viabilité de la dette.

« L'indispensable diversification économique fondée sur l'investissement privé dépendra de l'approfondissement des réformes structurelles, en particulier pour ce qui concerne la mise en œuvre du nouveau dispositif de lutte contre la corruption, le renforcement de la gouvernance et de la transparence, le perfectionnement du cadre de LBC/FT, l'amélioration de l'inclusion financière et l'accélération des réformes des entreprises publiques et du secteur de l'énergie. »

RÉPUBLIQUE DU CONGO

19 décembre 2022

DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE MODIFICATION ET DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION, ET EXAMEN DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

RÉSUMÉ

Contexte. Le renforcement de la reprise économique reste fragile, dans un contexte de forte inflation alimentaire entraînée par l'augmentation des coûts d'importation liée à la guerre de la Russie en Ukraine. Le niveau élevé des cours mondiaux du pétrole profite aux exportations de pétrole brut du Congo, mais l'augmentation des coûts d'importation des combustibles raffinés a été couverte par des subventions de l'État, ce qui a creusé le déficit budgétaire hors pétrole en 2022. Des efforts de réforme soutenus sont nécessaires à la diversification économique, laquelle atténuerait les fragilités du Congo, créerait des emplois et augmenterait les revenus. La dette reste viable, mais le pays est classé en situation de surendettement en raison de ses arriérés. Une revue des assurances de financement a été effectuée. La première revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) (324 millions de DTS, 200 % de la quote-part) a été achevée par le conseil d'administration du FMI le 24 juin 2022.

Perspectives et risques. La croissance du PIB réel en 2023 aura pour moteurs l'amélioration de la production pétrolière, une reprise de l'activité agricole et minière, et les dépenses publiques en matière de développement. L'inflation des prix des denrées alimentaires devrait décélérer avec la baisse des prix mondiaux dans ce secteur. Les principaux risques proviennent de la baisse des prix et de la production de pétrole, et de la mise en œuvre insuffisante des réformes.

Résultats du programme. Trois des cinq critères de réalisation, un objectif indicatif et un repère structurel n'ont pas été respectés. Les pouvoirs publics ont pris des mesures correctives fortes, notamment la réduction des subventions liées au pétrole, la renégociation rapide des paiements des arriérés extérieurs et la correction des lacunes relatives aux obligations de déclaration dans le décret sur la législation des conflits d'intérêts.

Stratégie du programme. Les autorités s'emploient toujours à réaliser une croissance plus vigoureuse, plus résiliente et plus inclusive, tout en préservant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette. À cette fin, les pouvoirs publics adopteront en 2023 une orientation nettement plus restrictive s'agissant du solde budgétaire hors

pétrole (ce qui permettra de compenser les effets de l'orientation plus accommodante adoptée en 2022) et ils augmenteront les dépenses de développement. Cela passera par des réformes fiscales et une réduction des subventions liées au pétrole dans le cadre d'une déréglementation progressive des prix des carburants, qui s'accompagnera d'une augmentation de l'aide sociale aux personnes vulnérables. Le renforcement de la gestion des finances publiques, de la gouvernance et des réformes du secteur financier reste crucial pour le programme. Cet accord contribue à catalyser des financements de partenaires pour le développement et sera soutenu par les efforts déployés par la CEMAC à l'échelle de la région pour maintenir une orientation appropriée de la politique monétaire, accroître les réserves régionales et promouvoir la stabilité du secteur financier.

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko
(département
Afrique) et Geremia
Palomba
(département de la
stratégie, des
politiques et de
l'évaluation)

Les entretiens relatifs à la revue du programme appuyé par la FEC se sont tenus à Brazzaville du 20 septembre au 4 octobre 2022 et par visioconférence du 24 au 28 octobre, ainsi que le 18 novembre 2022. L'équipe était composée de M^{me} Mitra (cheffe de mission), M^{me} El Idrissi, M. Islam, M. Sulemane (tous du département Afrique), M. Chaudry (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), M^{me} Liu (département des finances publiques), M. Turkewitz, M^{me} Zarazinski (tous deux du département juridique), M. Million (représentant résident), M. Nsongui Tonadio (économiste local) et M. Sarda (expert à long terme auprès du département des finances publiques). M. Tsoungi et M^{me} Youbi (tous deux de la Banque mondiale) ont participé aux réunions techniques. M^{me} Akor a effectué des recherches et M^{me} Adjahouinou a aidé à l'élaboration du rapport des services. La mission s'est entretenue avec M. Ondaye, ministre des Finances et de l'Économie, M. Ngatsé, ministre du Budget, M^{me} Ebouka-Babackas, ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, M. Itoua, ministre des Hydrocarbures, M. Andely, ancien ministre des Finances, et d'autres hauts fonctionnaires. La mission a également rencontré des représentants du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	4
ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES	4
EXECUTION DU PROGRAMME	7
DISCUSSIONS DE POLITIQUES ECONOMIQUES	9
A. Politique budgétaire	10

B. Investissement public et gestion de la dette	14
C. Gouvernance, transparence et réformes structurelles plus larges	15

MODALITÉS DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS 16

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI 20

FIGURES

1. Évolution récente de l'économie, 2012-22	23
2. Encours de crédit du Fonds et service de la dette extérieure par rapport à la qualité de l'UCT du PRGT Arrangements	24

TABLES

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2021-27	25
2a. Opérations de l'administration centrale, 2021-27	26
2b. Opérations de l'administration centrale, 2021-27	27
2c. Opérations de l'administration centrale, 2021-27	28
3a. Opérations trimestrielles de l'administration centrale, en flux, 2022-23	29
3b. Opérations trimestrielles de l'administration centrale, en flux, 2022-23	30
4. Balance des paiements à moyen terme, 2021-27	31
5. Situation monétaire, 2021-27	32
6. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2015-22	33
7. Besoins bruts de financement, 2022-27	34
8. Dette publique par créancier, 2021-23	35
9. Arriérés extérieurs en 2022	36
10. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI	37
12. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, 2022-23	39
13 a. Repères structurels, 2022	40
13b. Repères structurels, 2022-23	41
14. Mesures préalables	42

ANNEXES

I. Insécurité alimentaire	43
II. Facteurs de fragilité du Congo	44
III. Marché des carburants	46
V. Matrice d'évaluation des risques/	47

APPENDICE

I. Lettre d'intention	Error! Bookmark not defined.
Pièce jointe I. Mémoire des politiques économiques et financières, 2022-24	Error! Bookmark not defined.
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	Error! Bookmark not defined.

CONTEXTE

1. Après la réélection du président en mars 2021, le parti au pouvoir a conservé la majorité lors des élections législatives de juillet 2022. Le remaniement ministériel qui s'en est suivi a vu le ministère des Finances être divisé en un ministère des Finances et de l'Économie, et un ministère du Budget, dirigés par deux nouveaux ministres (en remplacement de l'ancien ministre des Finances). Le processus électoral s'est déroulé de manière pacifique, mais les tensions sociales s'accroissent dans un contexte d'insécurité alimentaire croissante (annexe I) – en partie due aux prix élevés des denrées alimentaires causés par la guerre de la Russie en Ukraine (rapport pays 22/226) – de pauvreté croissante, de manque d'opportunités économiques, de mauvaise qualité des services publics et de faiblesse de la gouvernance.

2. Dans l'immédiat, les pouvoirs publics ont pour priorité de gérer les incidences de la hausse des coûts d'importation, notamment des denrées alimentaires et des carburants, et les répercussions de la pandémie de COVID-19, qui aggravent les fragilités de la République du Congo (annexe II). En 2022, les prix réglementés des denrées alimentaires essentielles et des carburants ont été maintenus à des niveaux bas pour protéger les consommateurs (annexe III). Les marges des entreprises d'importation et de distribution de ces produits ont, dans un premier temps, absorbé la hausse des coûts d'importation. Pour protéger les marges de la SNPC (la compagnie pétrolière nationale), de la CORAF (raffinerie et filiale de la SNPC) et des négociants privés, le Parlement a adopté une loi de finances rectificative 2022 (en juillet, juste après les élections) qui a instauré de nouvelles subventions pour les importations de carburants. La République du Congo exporte du pétrole brut, mais son approvisionnement en carburants raffinés repose à la fois sur des importations et sur la production nationale de la CORAF. L'aide sociale reste essentielle pour les plus vulnérables afin qu'ils puissent faire face à l'inflation et à l'impact de la pandémie. Du début de la pandémie à novembre 2022, 25 375 cas et 386 décès ont été enregistrés. La campagne de vaccination de la population avance lentement en raison de la réticence à se faire vacciner.

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES

3. L'activité économique accélère et le PIB réel devrait croître de 2,8 % en 2022. Avec la reprise des investissements par les principaux producteurs de pétrole, certains gisements ont plus que doublé leur production en 2022, tandis que d'autres ont moins produit que l'année précédente en raison de problèmes d'équipement. Globalement, la production pétrolière devrait augmenter de 0,5 % sur l'ensemble de l'année. L'activité économique hors pétrole devrait croître de 3,3 % en 2022, bénéficiant du dynamisme de l'activité agricole, de l'exploitation minière (potasse et minerai de fer), de l'industrie manufacturière et des services, ainsi que du remboursement d'arriérés intérieurs, et des dépenses publiques dans les infrastructures et l'aide sociale. La croissance hors pétrole a été freinée

par l'inflation des prix des denrées alimentaires et le resserrement monétaire, qui ont limité les dépenses et les investissements des ménages et des entreprises.

4. L'inflation devrait rester maîtrisée, bien que les pressions soient élevées (graphique 1).

L'inflation des coûts de transport attribuable à la guerre de la Russie en Ukraine et au niveau élevé des prix mondiaux du pétrole, ainsi que la dépréciation du franc CFA par rapport au dollar, ont entraîné une hausse des coûts d'importation, qui a été répercutée sur les consommateurs ou a érodé les marges des entreprises. L'effet le plus marqué a été celui exercé sur l'inflation des prix des denrées alimentaires, ces pressions étant partiellement compensées par la modération de l'inflation des prix hors alimentation, qui s'explique par la substitution des importations et l'impact du resserrement monétaire (¶13). Dans l'ensemble, l'inflation devrait s'élever à 3,5 % en moyenne en 2022.

5. Les autorités ont assoupli leur orientation budgétaire pour 2022 par rapport à la situation qui prévalait lors de la première revue de l'accord au titre de la FEC (rapport pays 22/226).

La loi de finances rectificative de juillet 2022 prévoit que le déficit primaire hors pétrole devrait se creuser de 3,1 % du PIB hors pétrole en comparaison de son niveau dans le rapport pays 22/226 (tableau 1 du texte). Cela reflète l'intensification des investissements agricoles (annexe I), l'augmentation des subventions à la CORAF et une nouvelle subvention à la SNPC pour l'importation et la vente de carburants aux distributeurs pour vente au détail (¶12). Seule une fraction de ces subventions aux produits pétroliers a été compensée par l'accroissement des dividendes payés par la SNPC et des recettes supplémentaires provenant de l'achèvement de négociations avec les producteurs de pétrole sur les allègements fiscaux de ces derniers (classées comme recettes non pétrolières). Le solde primaire devrait également se détériorer, malgré l'amélioration des recettes pétrolières (en comparaison du rapport 22/226), en raison de la dépréciation du taux de change.

6. Le solde des transactions courantes continue de bénéficier des prix élevés du pétrole, malgré un alourdissement de la facture des importations. Les récentes baisses des prix du blé et l'amélioration de son approvisionnement (les céréales représentent un quart de la facture des importations alimentaires) contribuent à contenir la facture des importations de denrées alimentaires, ce qui fait plus que compenser l'augmentation des coûts d'importation des engrais. En plus d'être à l'origine d'un excédent du solde des transactions courantes de 21,6 % du PIB prévu en 2022, les recettes liées aux exportations de pétrole financent également un service de la dette considérable dû cette année – aux banques commerciales régionales, aux créanciers participant à l'initiative de suspension du service de la dette du G20 (qui a commencé en juin) et aux deux plus grands créanciers commerciaux extérieurs.

Tableau 1 du texte. République du Congo : résultats budgétaires, 2022
(en milliards de francs CFA)

	1 ^{er} semestre exercice 2022				Exercice 2022			
	Variation				Variation			
	Rapport n° 22/226	Proj.	Nominal	En % du PIB non pétrolier	Rapport n° 22/226	Proj.	Nominal	En % du PIB non pétrolier
Total des recettes et dons	1033	1424	392	6,7	2.421	2.465	44	0,7
Recettes pétrolières	715	1028	313	5,4	1.625	1.656	31	0,5
Recettes fiscales non pétrolières	284	331	48	0,8	720	712	-8	-0,1
Recettes non fiscales	15	23	8	0,1	38	50	12	0,2
Dons	19	41	22	0,4	39	47	8	0,1
Dépenses et prêts nets	825	1049	223	3,8	1.707	1.927	220	3,8
Salaires	182	170	-12	-0,2	379	379	0	0,0
Biens et services	101	136	35	0,6	190	190	0	0,0
Transferts sociaux	64	83	19	0,3	127	127	0	0,0
Transferts liés au pétrole	35	122	87	1,5	79	251	172	3,0
Autres dépenses	200	182	-18	-0,3	410	410	0	0,0
Intérêt	90	114	24	0,4	179	205	26	0,4
Dépenses en capital	154	243	88	1,5	343	365	23	0,4
dont : financées sur ressources extérieures	82	174	92	1,6	182	204	23	0,4
Solde primaire hors pétrole	-418	-539	-121	-2,1	-731	-914	-182	-3,1
dont : critère de réalisation pour fin juin ¹	-225	-284	-59	-1,0	--	--	--	--
Solde primaire	297	489	192	3,3	893	742	-151	-2,6
Solde global, base caisse	207	376	168	2,9	714	537	-177	-3,0
Prix du pétrole au Congo (en dollars/baril)	96	96	--	--	96	96	--	--
PIB non pétrolier nominal	5.834	5.834	--	--	5.834	5.834	--	--

Sources : autorités congolaises ; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Le solde primaire de base non pétrolier, hors transferts associés au pétrole, est un critère de réalisation quantitatif pour fin 2022 (CR 22/226). Le PAT exige que le plancher de ce critère soit ajusté à la hausse en cas d'augmentation des transferts liés au pétrole dépassant 30 milliards de francs CFA et à la baisse en cas d'augmentation de l'aide extérieure nette (par rapport à celle prévue dans le rapport pays 22/226).

7. Le système bancaire reste stable. Le niveau des prêts non-performants s'est situé autour de 17 % au cours de l'année écoulée, les répercussions de la contraction économique provoquée par la pandémie en 2020 ayant été compensées par les effets bénéfiques du remboursement des arriérés intérieurs. Ces remboursements, ainsi que la réduction des emprunts de l'État auprès du système bancaire (grâce aux importantes recettes pétrolières), ont libéré des liquidités, ce qui a soutenu la croissance du crédit au secteur privé (5 % en août 2022). Le ratio d'adéquation des fonds propres a atteint 24 % fin avril 2022, reflétant une meilleure qualité des actifs pondérés en fonction des risques, et des tendances positive en matière de crédits et de dépôts. Des projets de restructuration sont encore à l'étude pour deux petites banques fragiles. L'évolution du système bancaire devra être suivie de près après que l'assouplissement des mesures prudentielles associé à la pandémie ait pris fin.

8. Les perspectives dépendent largement de l'avancement en matière de réformes structurelles et de gouvernance, réformes nécessaires pour diversifier l'économie hors du secteur pétrolier.

- La croissance du PIB réel devrait atteindre 4,1 % en 2023, puis 4,0 % en moyenne sur la période 2024–27. Au cours de cette période, la composition de la croissance devrait s'éloigner de la production pétrolière, qui devrait augmenter de 4,4 % en 2023, culminer en 2024 puis se contracter avec l'arrivée à maturité des principaux gisements pétroliers. La croissance du secteur non pétrolier devrait progresser régulièrement de 4,0 % en 2023 à 5,0 % sur la période 2026–27. L'accroissement des dépenses sociales (soins de santé, éducation, infrastructures), le remboursement d'arriérés intérieurs et les réformes de la

gouvernance, du secteur financier et du climat des affaires soutiendront la consommation et l'investissement en créant des emplois et en augmentant les revenus de la population.

Dans le sillage de ces réformes, la production alimentaire devrait progresser à moyen terme grâce à l'amélioration des infrastructures de stockage, d'irrigation et de transport.

- L'inflation devrait diminuer à 3,3 % en 2023. Les prix des denrées alimentaires essentielles continueront d'être réglés et une baisse des prix mondiaux de ces denrées sera favorable aux marges des distributeurs, tandis que les coûts d'importation et de transport diminueront avec la baisse des prix du pétrole, ce qui compensera les effets de la hausse des prix au détail des carburants due à leur déréglementation progressive (¶14). À moyen terme, l'inflation devrait demeurer inférieure à 3 %, conformément à la cible d'inflation de la CEMAC, l'expansion de l'offre dans l'économie non pétrolière étant en ligne avec la croissance soutenue de la consommation et de l'investissement.
- Le solde du compte courant devrait progressivement diminuer au cours de la période 2023–27, passant de 8,5 à 0,3 % du PIB, du fait de la baisse des recettes liées aux exportations de pétrole et de l'augmentation des importations liées aux investissements non pétroliers. Les entrées nettes de capitaux extérieurs s'amélioreront relativement rapidement au cours de la période 2023–25, grâce à une amélioration du service de la dette extérieure (publique et privée), et une expansion du soutien des partenaires en matière de financement de projets et des IDEs.

9. La balance des risques est défavorable (annexe IV). L'intensification des retombées de la guerre de la Russie en Ukraine pourrait avoir un impact négatif sur l'inflation, les investissements, les flux commerciaux et les envois de fonds, ce qui pèserait sur la croissance économique et les soldes extérieurs. Une baisse des prix du pétrole et l'accélération de la transition mondiale vers des économies sobres en carbone pourraient peser sur la production et les recettes pétrolières, ce qui aurait un effet défavorable sur le solde extérieur et le solde budgétaire. Des hausses de taux d'intérêt plus élevées que prévu ou une mise en œuvre des réformes moins rigoureuse que prévu risqueraient de ralentir l'investissement, notamment dans la diversification de l'économie. La production agricole pourrait pâtir de conditions météorologiques défavorables, ce qui augmenterait l'insécurité alimentaire et les pressions inflationnistes. En revanche, la dynamique des réformes pourrait s'accélérer avec le soutien des partenaires pour le développement. La hausse des prix des engrais et des métaux pourrait accroître les investissements dans le secteur minier (le Congo possède un bassin de potasse de premier plan au niveau mondial), et de nouveaux gisements de pétrole et de gaz présentant de faibles coûts pourraient être découverts.

EXECUTION DU PROGRAMME

10. Deux critères de réalisation (CR) pour fin juin 2022 et un critère de réalisation continu n'ont pas été satisfaits (tableau 12). La flambée des prix mondiaux du pétrole au premier semestre de 2022 a entraîné une augmentation des subventions liées aux produits pétroliers (par rapport au rapport pays 22/226, tableau 1 du texte). Comme ces dépenses n'ont pas été compensées par le paiement de dividendes de la SNPC, malgré l'engagement des autorités en ce sens (MPEF ¶125,

rapport pays 22/226), les CR relatifs au solde primaire hors pétrole et au financement intérieur net n'ont pas été satisfaits¹. Le CR relatif au plafond zéro fixé pour les nouvelles dettes extérieures non concessionnelles n'a pas été satisfait (de 9,0 % du PIB) en raison i) de la régularisation des arriérés envers deux sociétés commerciales chinoises, qui a nécessité la conversion en dollars de la dette initialement libellée en francs CFA ; et ii) d'une dette de 100 millions de dollars récemment contractée auprès de la Banque mondiale [dans le cadre d'un prêt associé à un projet de passage accéléré au numérique](#) ; l'impact sur les indicateurs de viabilité de la dette est négligeable, car le décaissement du prêt a été inclus aux conditions de l'IDA dans l'AVD accompagnant le rapport 22/226 et il présente désormais des conditions moins concessionnelles, avec un élément de don de 18 % (un prêt doit présenter un élément de don de 35 % pour être considéré comme concessionnel). Le plafond indicatif ciblé pour les décaissements de prêts extérieurs destinés à des projets d'investissement n'a pas été atteint en raison de l'exécution plus rapide que prévu des projets d'investissement et de la concentration du décaissement des prêts en début de période. Tous les autres CR et objectifs indicatifs ont été atteints.

11. Des mesures correctives ont été convenues pour les CR non satisfaits et les autorités demandent à ce titre des dérogations pour non-observation.

- De fortes mesures d'assainissement budgétaire en 2023 corrigeront le dérapage budgétaire de 2022. Ces mesures comprennent une loi de finances adoptée par le Parlement (mesure préalable) prévoyant i) la suppression totale de la nouvelle subvention aux carburants et une déréglementation progressive des prix des carburants en 2023-24, accompagnées d'une aide sociale renforcée (¶13–15, tableau 2 du texte) ; ii) des efforts d'accroissement des recettes pour compenser l'insuffisance des transferts de dividendes de la SNPC au budget, notamment via la suppression des exonérations de TVA et de droits de douane en faveur de la SNPC et la facturation de la TVA par la CORAF (une filiale de la SNPC) lors de ses ventes. Au second semestre de 2022, les dividendes de la SNPC en souffrance (0,2 % du PIB hors pétrole, ¶15) ont été transférés au budget (mesure préalable). Les pouvoirs publics n'ont pas les moyens, au cours du restant de l'année 2022, de prendre des mesures plus fortes pour améliorer la situation des finances publiques en 2022.
- Les dépassements du plafond zéro sur les nouvelles dettes extérieures non concessionnelles et les violations de la clause de consultation prévue par le protocole d'accord technique (PAT) sur la signature de nouveaux accords de dette extérieure ont montré qu'il existait encore de graves insuffisances en matière de gestion de la dette. Les autorités ont pris des mesures correctives pour inverser l'impact négatif de ces manquements en convertissant de nouveau la dette en francs CFA², en convenant avec les services du FMI de la reformulation de la clause de consultation du PAT afin de préciser son périmètre, et en demandant à bénéficier d'une

¹ Le PAT exige que l'objectif de financement intérieur net soit ajusté à la baisse pour tenir compte d'un montant plus élevé que prévu d'aide extérieure nette et de recettes pétrolières (par rapport à celles prévues dans le rapport pays 22/226).

² Cette mesure corrective répond aux manquements cumulés au CR.

assistance technique du FMI afin de déterminer les insuffisances du cadre juridique, institutionnel et opérationnel de la gestion de la dette qui ont pu conduire à ce manquement.

12. Tous les repères structurels ont été respectés, sauf un (tableau 13). Le décret sur les règles et procédures en matière de conflits d'intérêts a été publié avec un retard d'un mois et les obligations de déclaration qu'il prévoit ne sont pas conformes aux normes internationales. La publication d'un arrêté ministériel accompagnant le décret permettra de combler ces lacunes (mesure préalable, tableau 14, MPEF ¶30). Les repères structurels relatifs au modèle de passation des marchés publics, à la stratégie d'endettement à moyen terme et à la publication des dépenses liées à la pandémie, des états de rapprochement des données relatives au pétrole et des détenteurs de concessions de ressources naturelles ont tous été respectés.

DISCUSSIONS DE POLITIQUES ECONOMIQUES

L'action des pouvoirs publics reste axée sur la préservation de la stabilité macroéconomique et le soutien à la transformation économique – sur la base du Plan national de développement (PND) 2022–26 des autorités, qui est centré sur la diversification économique et la résilience face au changement climatique – nécessaire pour réduire les fragilités et placer le Congo sur la voie d'une croissance plus élevée, plus résiliente et plus inclusive. Conformément aux consultations avec les partenaires au développement, le PND (communiqué au conseil d'administration à la mi-décembre 2022) décrit à juste titre les stratégies de développement sectoriel dans le domaine social (santé, éducation et protection sociale) et la gouvernance comme des axes de travail transversaux pour l'amélioration du climat des affaires, qui revêt une importance cruciale pour la diversification économique et l'augmentation des investissements privés.

L'accord continue i) d'être soutenu par les efforts déployés par la CEMAC à l'échelle régionale pour maintenir une orientation appropriée de la politique monétaire et promouvoir la stabilité du secteur financier ; et ii) de contribuer aux efforts de stabilité régionale de la CEMAC en accumulant une partie importante des actifs extérieurs nets (AEN) prévus dans la région entre 2022 et 2024.

Les entretiens ont porté sur le dosage approprié des mesures de politique économique pour préserver la stabilité macroéconomique, réduire les fragilités et soutenir la poursuite d'une croissance plus élevée, plus résiliente et plus inclusive dans un contexte de prix élevés du pétrole et d'inflation accrue. Pour maintenir la viabilité de la dette, les pouvoirs publics adopteront une orientation budgétaire nettement plus restrictive en 2023 (ce qui permettra de compenser les effets de l'orientation plus accommodante adoptée en 2022) sur la base de réformes fiscales et de réformes des subventions aux produits pétroliers, associées au renforcement de l'aide sociale pour protéger les plus vulnérables. Les dépenses de développement resteront privilégiées. Les recettes pétrolières exceptionnelles³ soutiendront certaines de ces dépenses, mais seront surtout employées pour constituer des amortisseurs. Un renforcement de la gestion des finances publiques (notamment des investissements et de l'endettement publics), ainsi que de la

³ Les recettes pétrolières exceptionnelles se définissent comme les recettes pétrolières excédant leurs montants projetés (dans le rapport pays 22/49 du FMI) nettes des paiements supplémentaires de la dette extérieure dépassant leurs montants projetés (dans le rapport pays 22/49 du FMI).

gouvernance, de la transparence et des réformes du secteur financier sera essentiel pour stimuler la diversification de l'économie, l'emploi, la réduction de la pauvreté et la résilience face au changement climatique. Le soutien des partenaires au développement dans tous ces domaines sera crucial.

A. Politique budgétaire

13. La politique budgétaire favorisera une croissance plus forte, plus résiliente et plus inclusive, tout en préservant la viabilité de la dette.

- La dette est jugée viable bien que le pays soit classé en situation de surendettement dans l'attente de l'apurement des arriérés commerciaux extérieurs et du fait de l'incertitude qui subsiste quant au montant des arriérés intérieurs validés, les audits des arriérés non vérifiés étant en cours (¶126 et analyse de viabilité de la dette). La révision à la hausse du ratio dette publique totale/PIB à moyen terme, due en grande partie à l'incidence des révisions des valeurs historiques du PIB sur les projections du PIB nominal, mais aussi à l'inclusion d'une nouvelle dette sociale et à la révision des projections sur les emprunts intérieurs et les taux d'acceptation des arriérés non audités, a accru les risques liés à la dette. Il sera nécessaire de procéder à un rééquilibrage budgétaire de grande ampleur à moyen terme et d'enregistrer d'importantes recettes pétrolières pour rembourser la dette extérieure et les arriérés intérieurs. Ceci permettra de ramener la dette publique de 99 à 71 % du PIB entre 2022 et 2027⁴. Les risques liés à des chocs défavorables sur les prix du pétrole sont atténués par le fait que le service de la dette envers les principaux créanciers commerciaux extérieurs est rattaché aux cours du pétrole.
- Pour réaliser l'indispensable rééquilibrage budgétaire à moyen terme tout en soutenant la croissance et le développement économiques, il conviendra de mobiliser les recettes intérieures et de redéfinir les dépenses prioritaires. La croissance progressive des recettes non pétrolières – soutenue par la croissance économique hors pétrole et les mesures d'amélioration des recettes (¶14-15) – permettra d'améliorer le solde budgétaire primaire hors pétrole. La part des dépenses consacrées à l'aide sociale, aux soins de santé, à l'éducation et aux autres besoins de développement sera augmentée, tout en laissant l'enveloppe des dépenses globalement inchangée (par rapport à 2021) grâce à l'espace budgétaire dégagé par la réduction des transferts associés aux produits pétroliers.

14. Dans ce contexte, la loi de finances 2023 prévoit un rééquilibrage budgétaire de grande envergure tout en augmentant les dépenses sociales et d'investissement (MPEF ¶10–12). Le déficit primaire hors pétrole passera de 15,7 % du PIB hors pétrole en 2022 à 13,3 % du PIB hors pétrole en 2023, l'État continuant à épargner les recettes pétrolières exceptionnelles. La loi de

⁴ En ligne avec une amélioration continue dans l'établissement des statistiques, soutenues par l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires pour le développement, les statistiques historiques du PIB et de la balance des paiements ont été révisées. En conséquence, le PIB nominal est plus faible que dans le rapport pays 22/226 et tous les ratios en pourcentage du PIB sont plus élevés. Cet effet explique plus de 11 points de pourcentage de l'augmentation du ratio dette/PIB en 2022. Les 5 autres points de pourcentage d'augmentation de ce ratio en 2022 sont dus à une nouvelle dette sociale et aux projections révisées des emprunts intérieurs et des taux d'acceptation des arriérés non vérifiés.

finances, qui devrait être adoptée par le parlement avant la fin de l'année 2022, repose sur les mesures clés suivantes (mesures préalables) :

- Maintien des mesures d'accroissement des recettes adoptées au cours des trois dernières années (tableau 2 du texte), telles que la dématérialisation des paiements, l'élargissement de l'assiette fiscale et l'augmentation du recouvrement des arriérés d'impôts – un inventaire des arriérés d'impôts et de la probabilité de recouvrement (repère structurel pour fin 2022) et des stratégies de recouvrement sont en cours de préparation.
- Compte tenu de l'inflation des prix des denrées alimentaires, maintien de l'abaissement des taxes à l'importation et des droits de douane sur ces dernières (afin de protéger les consommateurs) et maintien des baisses des taux d'imposition sur le chiffre d'affaires et de l'impôt sur les sociétés appliquées en 2021 (afin de protéger les marges de tous les distributeurs). Ces mesures pourront être réexaminées lorsque les prix élevés des denrées alimentaires seront retombés et que la pandémie se sera estompée.
- Recouvrement du solde des dividendes non versés par la SNPC au cours des années précédentes.
- Suppression des exonérations de TVA et de droits de douane pour la SNPC et obligation pour la CORAF de facturer la TVA sur ses ventes (ces mesures ont une incidence sur les recettes non pétrolières).
- Suppression progressive des subventions aux carburants (notamment celles introduites en 2022) et déréglementation graduelle de leurs prix. Afin de protéger les ménages à faible revenu et à revenu intermédiaire de tout effet négatif, les combustibles de cuisson seront exemptés, et les subventions aux transports publics et les aides sociales ciblées seront étendues (en termes de périmètre et de montant versé aux ménages), ce qui couvrira l'augmentation des coûts pour la petite minorité de ces ménages utilisant des voitures, les effets de second tour des prix des carburants et l'impact de la hausse des prix des denrées alimentaires. Le coût de l'électricité, produite à partir du gaz naturel, ne sera pas affecté.
 - La déréglementation progressive des prix des carburants englobera les prix de détail et les prix d'entrée de distribution (PED) sur la période 2023–24 – ce qui s'accompagnera d'une stratégie de communication claire – et la mise à jour de la formule d'établissement des PED pour tenir compte des progrès de l'efficacité opérationnelle de la CORAF depuis 2016 (repère structurel pour fin 2022)⁵. La déréglementation commencera par des augmentations de 5 et 7 % des prix de détail et des PED d'ici fin janvier 2023, suivies d'augmentations trimestrielles menant à la prise en compte complète des prix mondiaux des carburants dans les prix de détail et les PED d'ici fin 2024 – ce qui équivaut à une augmentation de 30 % des prix de détail d'ici fin 2023 et à une autre augmentation de 45 % d'ici fin 2024 (sur la base des projections actuelles des prix du pétrole des

⁵ Techniquement, les PED seraient ajustés, ce qui se répercuterait sur le prix de détail, la différence entre les PED et les prix de détail restant constante.

Perspectives de l'économie mondiale). Par la suite, un mécanisme automatique de fixation des prix des carburants avec un élément de lissage pour éviter les ajustements brusques sera appliqué.

- Mise en œuvre des prochaines étapes des réformes adoptées en 2019 qui réduisent les transferts vers les entreprises publiques, notamment la CORAF et la CEC (la compagnie d'électricité).
- Accroissement des dépenses sociales et de développement, en particulier dans le domaine de la santé et de l'assainissement (nouveaux hôpitaux, traitements pour prévenir la tuberculose et le paludisme, et accroissement des soins prénataux et maternels), de l'éducation (nouvelles écoles et formation professionnelle) et de l'agriculture (soutien à la production nationale de denrées alimentaires et d'autres biens et services), tout en maîtrisant la masse salariale.
- Annonce d'un plan pluriannuel de remboursement des arriérés intérieurs.
- Surveillance active des risques budgétaires (par exemple, dépassements de dépenses, insuffisance des recettes ou sous-production de pétrole) et mise en œuvre, si nécessaire, de plans d'urgence – notamment par la rationalisation des dépenses non essentielles, le ralentissement des dépenses d'investissement et des paiements d'arriérés (qui ont été concentrés en fin de période dans le budget 2023 pour cette raison), et le dégagement de recettes supplémentaires grâce à l'augmentation de la retenue à la source sur les paiements de services effectués par les producteurs de pétrole.

15. À moyen terme, la poursuite de la stratégie budgétaire décrite ci-dessus nécessitera une mise en œuvre ferme des mesures de politique économique (MPEF ¶12-13, 23–25).

Les mesures suivantes visant à accroître les recettes et à réduire les dépenses non prioritaires, qui viendront en complément des mesures appliquées en 2023, contribueront à faire baisser le déficit primaire hors pétrole de 13,3 % à 8,8 % du PIB hors pétrole au cours de la période 2023–27 :

- Amélioration de l'administration de la TVA liée aux hydrocarbures et élimination des exonérations de TVA liées aux hydrocarbures. À cette fin, le bilan complet de la législation fiscale ainsi que les révisions et simplifications qui s'y rapportent (sous la forme d'une législation unique) seront achevés d'ici fin juin 2023 et fin décembre 2023 respectivement (il s'agit de deux repères structurels). Ce processus passera également par un bilan de la TVA actuellement perçue sur les produits pétroliers et la garantie de son reversement intégral à l'État. L'efficacité de l'administration de la TVA sur les carburants sera également améliorée, notamment grâce à l'application de la méthode des factures justifiant un crédit de TVA (sur la base de la révision des décrets pertinents d'ici 2025).
- Rationalisation des exonérations fiscales hors hydrocarbures, en commençant par un plan d'action couvrant leur analyse, leur publication et leurs implications budgétaires.
- Renforcement du contrôle et du suivi des exonérations au moyen d'audits annuels fondés sur les risques, poursuite de l'amélioration des procédures douanières et mise en œuvre d'un plan de transformation numérique sur mesure.

- Augmentation des droits d'accise conformément aux directives de la CEMAC.
- Avancement de la prochaine phase de réformes des entreprises publiques, en particulier pour la CORAF et la CEC, ce qui permettrait de réduire davantage les subventions qui leur sont accordées et d'améliorer la transparence des opérations des entreprises publiques. Les coûts de production des deux entreprises seront étudiés et un plan d'action sera mis en place pour améliorer leur efficacité et faire en sorte que la facturation de l'électricité reflète bien la consommation réelle.
- Achever l'analyse élargie en cours de la situation financière des unités d'État décentralisées et des entreprises publiques, y compris toutes les entreprises d'État, les PPP et les banques publiques, afin de mieux comprendre les risques budgétaires à moyen terme, repérer les facteurs de vulnérabilités et faciliter le suivi.

Tableau 2 du texte. République du Congo : Impact sur la période 2023–25 des principales mesures budgétaires introduites en 2023

Mesures budgétaires	Montant compris dans les projections (en % du PIB non pétrolier), 2023–25	Détails
Recettes		
Récupération des dividendes de la SNPC des années passées	0,1	Le reliquat des dividendes antérieurs à 2021 dus par la SNPC (7 milliards de FCFA) seront récupérés courant 2023.
Exiger de la SNPC qu'elle paie la TVA à l'importation et les droits de douane.	0,5	La SNPC paiera la TVA sur les importations de produits pétroliers et les droits de douane à partir de 2023, pour des recettes annuelles estimés à 0,11 et 0,05 % du PIB non pétrolier, respectivement, sur la base des projections d'importation de produits pétroliers.
Exiger de la CORAF qu'elle applique la TVA, qui se répercutera sur le prix de détail déréglé.	0,8	Les prix des carburants seront progressivement déréglés au cours de la période 2023–24, et la TVA sera facturée tout au long de la chaîne d'approvisionnement, y compris par la CORAF. En supposant que les prix de détail des carburants augmentent de 30 % en 2023 et de 45 % en 2024, les recettes (en pourcentage du PIB non pétrolier) que cette réforme pourrait générer en 2023–25 sont estimées à i) 0,25 % en 2023, ii) 0,29 % en 2024, et iii) 0,29 % en 2025.
Dépenses		
Poursuite de la rationalisation des transferts et des subventions aux entreprises publiques inefficaces.	3,1	Les transferts liés au pétrole passent de 4,3 à 1,2 % du PIB non pétrolier entre 2022 et 2025.
Élargir la protection sociale	-0,3	Élargir le programme de transferts sociaux au comptant pour protéger les plus vulnérables de la déréglementation des prix du carburant.
Rendement budgétaire total	4,2	

Sources : Estimations et projections des services du FMI.

Note :

1. Les rendements des mesures budgétaires sont relatifs aux recettes non pétrolières en 2022 (avant l'introduction de ces mesures).
2. Les réformes des recettes non pétrolières enclenchées en 2019–20 continuent d'être appliquées et devraient rapporter 1,2 % du PIB non pétrolier au cours de la période 2023–25, par rapport à 2020. Ces mesures comprennent i) le recouvrement des arriérés d'impôts évalués de façon périodique par les autorités, pour un rendement annuel moyen attendu de 0,05 % du PIB hors pétrole ; ii) la dématérialisation de la déclaration de revenus et du paiement des impôts, l'augmentation des droits d'accise conformément aux directives de la CEMAC, la suppression progressive des exonérations de l'impôt sur les sociétés en cas de violation des conventions d'investissement, et l'augmentation des taxes sur certaines exportations non pétrolières, pour un rendement annuel moyen attendu de 0,3 % du PIB non pétrolier ; iii) l'élargissement de l'assiette de l'impôt foncier, avec un rendement annuel attendu de 0,05 % du PIB hors pétrole.

B. Investissement public et gestion de la dette

16. Il sera fondamental d'améliorer la gestion des investissements publics afin de répondre efficacement aux importants besoins du Congo en matière d'infrastructures, d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés et d'améliorer la gouvernance (MPEF ¶14–17).

En préparation du passage à l'élaboration des budgets fondée sur les programmes en 2024, la budgétisation sous forme d'autorisations d'engagements et des crédits de paiement sera introduite dans tous les ministères en 2023. Les ministères pilotes (notamment les ministères de l'Éducation et de la Santé) ont entrepris de transposer le nouveau modèle de plan de passation des marchés publics dans le budget 2023 (repère structurel pour fin 2022) et ne seront pas autorisés à passer des marchés en dehors de ce modèle (à l'exception de postes urgents approuvés par le ministre des Finances). Un plan d'action visant à améliorer l'efficacité des investissements publics sera élaboré sur la base d'une récente enquête soutenue par la Banque mondiale sur les investissements passés. La planification des projets sera améliorée, notamment par l'élaboration d'un plan d'investissement public à moyen terme hiérarchisant les projets en fonction des résultats d'une analyse coût-bénéfices, du PND et des engagements internationaux (par exemple, les ODD et le programme économique régional de la CEMAC), cette initiative bénéficiant de l'appui de l'AT du FMI (évaluation de la gestion des investissements publics pour le climat, EGIP-C) et la formation.

17. Le maintien de l'élan des réformes de la gestion de la dette favorisera la transparence et la viabilité de la dette (MPEF ¶18–22).

- Pour aider à réduire les coûts d'emprunt, à contenir les risques liés à la dette et à développer les marchés de titres nationaux et régionaux, la nouvelle stratégie de gestion de la dette à moyen terme 2023–25 a été transposée dans la loi de finances 2023. Cette dernière comporte notamment des projections de prêts pour les ministères pilotes établies en suivant le nouveau modèle de passation de marchés publics et un plan d'emprunt annuel en annexe. Des progrès notables sont réalisés pour améliorer le suivi de la dette et de la capacité d'endettement, avec la publication prochaine d'états annuels de la dette plus complets, couvrant notamment les entreprises publiques pour 2021 (repère structurel pour fin mars 2023) et 2022, et la publication trimestrielle de l'encours détaillé de la dette.
- La Caisse congolaise d'amortissement (CCA) est en cours de restructuration afin de la rendre plus responsable et de renforcer ses capacités. Cela se traduit par l'adoption d'une nouvelle structure, la nomination de personnel et sa formation, et la création d'un nouveau manuel de procédures.
- Tout nouveau financement externe sera obtenu à des conditions concessionnelles (sur une base contractuelle), la dette existante en monnaie locale ne sera pas convertie en dette non concessionnelle en devises, et les titres de dette ne seront pas garantis par des livraisons ultérieures de ressources naturelles.
- Tout refinancement du principal de l'encours de la dette publique extérieure avant les dates d'échéance doit entraîner une amélioration des indicateurs relatifs à la dette et au service de la dette appliqués dans l'AVD afin de respecter l'accord au titre de la FEC (PAT ¶10). Par

exemple, si une opération de refinancement a pour conséquence que la valeur actuelle du ratio dette/PIB dépasse constamment le seuil correspondant de l'AVD au cours des 5 à 7 années suivantes, alors cette évaluation compromettrait probablement l'évaluation de la dette du Congo comme viable et serait incompatible avec l'accord au titre de la FEC.

C. Gouvernance, transparence et réformes structurelles plus larges

18. Les réformes de la gestion des finances publiques demeurent cruciales pour la transparence et la crédibilité du budget (MPEF ¶26-27). De nouvelles structures organisationnelles sont mises en place pour les nouveaux ministères des Finances et du Budget (¶11). La cohérence entre les plans de trésorerie, d'engagement et de passation de marchés publics s'améliore sous la supervision d'un comité dédié. Les systèmes de suivi complet du recouvrement des recettes et des dépenses publiques deviennent progressivement opérationnels. Les problèmes de capacités et de financement qui ont retardé la transition vers un nouveau système intégré de gestion des finances publiques (SIGFIP) sont en voie d'être résolus, notamment par une communication plus systématique entre les services concernés et une formation adéquate. L'interconnexion des systèmes d'information du SIGFIP, des douanes et des impôts progresse, mais il reste encore à intégrer le Trésor public. Des avancées capitales dans l'architecture du compte unique du Trésor (CUT) sont attendues en 2023, notamment la poursuite de la clôture de comptes bancaires et le transfert automatique des recettes des ventes de ressources naturelles des entités publiques vers le CUT – processus qui débutera une fois parachevée la convention correspondante entre la BEAC et le Trésor public. Un cadre juridique et réglementaire pour les partenariats public-privé (PPP) conforme aux meilleures pratiques internationales est en cours d'élaboration.

19. Des efforts concertés sont déployés pour faire avancer la prochaine phase des réformes de la gouvernance (MPEF ¶28–33). Les autorités entendent:

- Renforcer le fonctionnement des commissions anticorruption et transparence en accroissant leur financement (notamment dans la loi de finances 2023). Les exigences en matière de publication en vertu de la loi sur la transparence devraient être respectées à partir du premier trimestre de 2023.
- Comblent les lacunes de la loi relative à l'obligation de déclaration de patrimoine au cours de l'année 2023–24 et faire le point sur les progrès accomplis par rapport aux recommandations du rapport diagnostique de 2018 sur la gouvernance et la corruption en vue d'élaborer un plan d'action pour de nouvelles réformes au cours de l'année 2023– soutenu par l'AT du FMI dans les domaines de l'État de droit, de la lutte contre la corruption et de la LBC/FT. Sur la base du rapport d'évaluation mutuelle sur la LBC/FT récemment publié pour le Congo, un plan d'action de LBC/FT est en cours d'élaboration ; un registre public dans les secteurs minier et forestier (repère structurel pour fin mars 2023) est aussi en cours d'établissement, ce qui devrait permettre d'améliorer la gestion des ressources naturelles et de soutenir les enquêtes sur les délits environnementaux et le blanchiment de capitaux qui les accompagnent.

- Donner suite aux recommandations de l’audit des dépenses associées à la COVID-19 afin d’accomplir de nouveaux progrès en matière de transparence de passation des marchés publics, notamment en publiant le nom et la nationalité des bénéficiaires effectifs des sociétés auxquelles des contrats ont été attribués et en poursuivant la publication des rapports ex post sur l’exécution des contrats.
- Publier le rapport 2021 de l’ITIE. Les mesures budgétaires pour 2023 concernant le secteur pétrolier (¶14) vont dans le sens des recommandations récentes de l’ITIE.

20. Une amélioration de l’inclusion financière viendra compléter les réformes de la gouvernance en faveur de la diversification économique et de la croissance inclusive

(MPEF ¶135). La mise en œuvre de la nouvelle feuille de route pour l’inclusion financière (élaborée en collaboration avec la BEAC et la COBAC) est en cours. Les autorités renforcent la capacité des systèmes juridique et judiciaire à traiter les litiges financiers, notamment au moyen de décrets visant à améliorer les processus d’enregistrement des titres immobiliers et des sociétés de crédit et de microfinancement. La stabilité financière bénéficiera de la réduction des prêts non performants avec la poursuite de l’apurement des arriérés intérieurs.

MODALITÉS DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS

21. Financement du programme. Le programme est intégralement financé pour les 12 prochains mois et différents éléments (tels qu’un appui budgétaire apporté par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la France) ouvrent de bonnes perspectives de financement du programme pendant toute sa durée, sachant que les besoins de financement nets sont importants jusqu’en 2024 (tableau 3 du texte). Cet appui, combiné au financement dans le cadre de l’accord au titre de la FEC, est crucial pour la constitution d’amortisseurs, compte tenu des fortes incertitudes concernant les recettes pétrolières exceptionnelles et l’environnement économique mondial, ainsi que pour les efforts visant à assurer la stabilité régionale via l’accumulation d’avoirs extérieurs nets au sein de la CEMAC.

22. Modifications du programme et suivi. Il est proposé de modifier les critères de réalisation quantitatifs pour fin décembre 2022 relatifs au solde primaire hors pétrole et au financement intérieur net de l’État en raison de l’orientation budgétaire accommodante adoptée par les pouvoirs publics s’agissant du solde budgétaire hors pétrole en 2022, laquelle sera corrigée en 2023 car il n’est pas possible de mettre en œuvre les mesures requises sur le restant de l’année 2022 (¶15, 10–11, 13). Il est proposé de réinitialiser le repère structurel relatif à la transition vers le SIGFIP (cf. ¶18 pour plus de détails) de fin 2022 à fin 2023. Il est proposé de recentrer sur les ministères pilotes le repère structurel sur la passation des marchés publics (¶16) afin de veiller à sa bonne mise en œuvre. Le suivi des résultats continuera d’être assuré par des revues semestrielles du programme fondées sur des critères de réalisation quantitatifs périodiques et continus (tableau 12), des repères structurels (tableau 13) et des mesures préalables (tableau 14).

Tableau 3 du texte. République du Congo : Besoins et sources de financement, 2022–27
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Besoins de financement	10245	9533	9569	9003	8784	8861
Déficit du compte des transactions courantes (hors dons et exportations pétrolières)	6304	7221	7833	7487	7449	7662
Amortissement de la dette extérieure CGE	1173	860	651	407	364	341
Autres flux financiers nets	1945	869	478	448	566	538
Variation nette des réserves, hors tirages en DTS	823	582	606	660	405	320
Sources de financement	9989	9180	9284	9003	8784	8861
Exportations de pétrole	8992	8232	8214	7772	7544	7640
Dons	30	70	38	56	63	72
Autres transferts	93	103	167	110	121	134
Prêts projet (décaissements)	254	290	302	297	277	209
IDE	495	603	682	802	812	831
Utilisation de l'allocation de DTS	221	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel	-96	-119	-119	-33	-33	-24
ISSD	-96	-119	-119	-33	-33	-24
Écart de financement¹	256	353	285	0	0	0
Appui budgétaire ²	82	180	198	0	0	0
FEC du FMI prévue	174	172	87	0	0	0
Écart résiduel	0	0	0	0	0	0
Postes pour mémoire :						
Financements prévus au titre de la FEC (en pourcentage du total des apports de fonds des donateurs)	26	29	17
(en pourcentage de l'appui budgétaire et des financements prévus au titre de la FEC)	68	49	30

Sources : BEAC ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Cet écart de financement correspond à celui des tableaux 2a et 4.

² Exclut les prêts liés à des projets ; et présente un engagement minimal.

23. La capacité du Congo à rembourser le FMI est jugée adéquate, mais sujette à des risques importants (graphique 2, tableau 10). Dans le scénario de référence, l'encours total des crédits du FMI (sur la base des tirages actuels et prévus) culmine à 220 % de la quote-part (356,4 millions de DTS) et à 3,5 % du PIB en 2024. Le service de la dette envers le FMI culmine à 0,5 % du PIB et 1,9 % des recettes (hors dons) en 2029 et à 23 % du service total de la dette extérieure en 2030. La part du FMI dans la dette extérieure totale reste inférieure à 10 % (tableau 4 du texte). Parmi les principaux risques de détérioration des perspectives exposés au 19, le plus important est un fort repli des prix du pétrole, qui pourrait compromettre la viabilité de la dette. Le risque le plus grave s'agissant de la mise en œuvre est un éventuel fléchissement de la détermination des autorités à poursuivre les réformes des finances publiques et de la gouvernance. Les bons antécédents des autorités en matière de remboursement du FMI, la mise en œuvre de neuf programmes appuyés par le FMI et les mesures de politique économique envisagées dans le programme viennent atténuer ces risques. Les autorités disposent d'une bonne capacité de mise en œuvre, comme en témoignent la discipline budgétaire manifestée pendant la pandémie et la mise en œuvre de réformes structurelles, même lorsque

l'exécution du précédent accord au titre de la FEC a connu des difficultés. Le mandat de réforme confié au nouveau gouvernement après les dernières élections présidentielles favorisera la poursuite des progrès en matière de capacité de mise en œuvre.

Tableau 4 du texte. République du Congo : Dette extérieure, 2022–32

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Créance privilégiée	2145	2191	2271	2364	2503	2550	2571	2562	2533	2473	2432
Multilatérale	1293	1851	2250	2364	2503	2550	2571	2562	2533	2473	2432
FMI	206	379	466	460	459	448	427	411	406	402	397
Hors FMI	1087	1473	1783	1904	2044	2102	2144	2152	2127	2071	2035
Dette garantie privée (liée aux achats anticipés de pétrole)	852	339	21	0	0	0	0	0	0	0	0
Créance non privilégiée	3477	3080	2816	2576	2319	2070	1964	1935	1897	1859	1822
Bilatéraux officiels	2585	2308	2126	1970	1825	1749	1706	1677	1640	1601	1564
Club de Paris	402	386	371	364	336	314	297	282	262	243	220
Brésil	82	75	68	62	58	55	52	48	41	36	31
Belgique	118	94	72	56	40	27	19	15	15	15	15
France	173	198	221	243	237	232	225	218	206	191	173
Russie	26	18	10	2	0	0	0	0	0	0	0
Suisse	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hors Club de Paris	2183	1922	1756	1606	1489	1435	1409	1396	1378	1359	1345
Chine	1784	1554	1418	1291	1193	1155	1136	1129	1117	1103	1091
Inde	94	78	62	47	36	29	24	19	15	13	13
Koweït	50	50	50	50	49	47	45	43	41	38	36
Turquie	56	41	25	17	8	0	0	0	0	0	0
Autres	93	93	93	93	93	94	95	95	95	95	95
Arriérés antérieurs à l'initiative PPTE (non restructurés)	107	107	108	108	109	110	110	110	110	110	110
Créanciers privés	892	771	689	607	494	321	257	257	257	257	257
Entreprises chinoises	306	257	208	159	110	0	0	0	0	0	0
Club de Londres (euro-obligation)	191	164	138	107	71	35	0	0	0	0	0
Afreximbank	44	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fournisseurs	351	347	344	341	313	286	257	257	257	257	257
Total	5623	5270	5086	4940	4822	4620	4535	4497	4431	4332	4254
dont multilatérale	1293	1851	2250	2364	2503	2550	2571	2562	2533	2473	2432
dont bilatérale	2585	2308	2126	1970	1825	1749	1706	1677	1640	1601	1564
dont privée	1745	1111	710	607	494	321	257	257	257	257	257
Parts											
FMI (en % des créances multilatérales)	15,9	20,5	20,7	19,5	18,3	17,6	16,6	16,0	16,0	16,2	16,3
FMI (en % du total)	3,7	7,2	9,2	9,3	9,5	9,7	9,4	9,1	9,2	9,3	9,3
Multilatérale (en % du total)	23,0	35,1	44,2	47,8	51,9	55,2	56,7	57,0	57,2	57,1	57,2
Officielle (en % du total)	46,0	43,8	41,8	39,9	37,8	37,9	37,6	37,3	37,0	37,0	36,8
Privée (en % du total)	15,9	14,6	13,6	12,3	10,3	7,0	5,7	5,7	5,8	5,9	6,1

Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

24. Une nouvelle évaluation des sauvegardes de la BEAC a été achevée en avril 2022. Il en est ressorti que la BEAC a maintenu de solides dispositifs de gouvernance et a effectué la transition vers les normes internationales d'information financière (IFRS). Les services du FMI ont néanmoins recommandé à la BEAC de renforcer ses mécanismes d'audit interne et sa gestion des risques, ainsi que sa cyber-résilience et son dispositif de continuité des activités.

25. Assurances régionales. La BEAC a atteint son objectif d'avoirs extérieurs nets pour fin juin 2022 et a fourni de nouvelles assurances à l'appui des programmes des pays de la CEMAC soutenus par le FMI. L'orientation budgétaire plus accommodante que le Congo a adoptée en 2022 devrait réduire de 60 milliards de francs CFA sa contribution aux réserves régionales (par rapport au

rapport pays 22/226), mais cette réduction devrait être plus que compensée en 2023 du fait des mesures prises, notamment les mesures correctives. La BEAC reste déterminée à maintenir une orientation appropriée de la politique monétaire, de concert avec les États membres qui mettent en œuvre l'ajustement budgétaire convenu dans le cadre de programmes appuyés par le FMI, afin de soutenir la constitution de réserves extérieures. Dans le cadre des mesures visant à étoffer les réserves, elle a i) relevé le taux directeur (TIAO) et sa facilité de prêt marginal de 50 points de base en mars 2022 en vue de contenir les pressions inflationnistes ; ii) relevé le taux d'intérêt sur la reprise de liquidité de 25 points de base en février 2022 pour réduire l'excédent de liquidité, stimuler le marché interbancaire et améliorer la transmission de la politique monétaire ; et iii) réduit les injections hebdomadaires de liquidité à 140 milliards de francs CFA en juillet 2022. La BEAC continuera également à œuvrer en vue de l'exécution effective de la réglementation des changes, notamment en mettant en œuvre les adaptations récemment convenues pour le secteur extractif à partir de 2022. Les assurances régionales concernant les avoirs extérieurs nets régionaux sont essentielles à la réussite du programme du Congo soutenu par le FMI et contribueront à renforcer la viabilité extérieure de la région.

26. Arriérés extérieurs. Le Congo a des arriérés extérieurs envers des créanciers officiels bilatéraux et commerciaux :

- En ce qui concerne les arriérés bilatéraux officiels, des accords de principe avec le Brésil et la Russie (non couverts par l'ISSD) pour régulariser ces arriérés sont en attente de parachèvement^{6,7}. Les autorités sont également engagées dans la résolution des arriérés extérieurs dus à la banque indienne Exim Bank (23 millions de dollars, non couverts par l'ISSD).
- Le Congo continue de présenter des arriérés commerciaux extérieurs, bien que les arriérés d'un fournisseur aient été remboursés et que des accords aient été conclus concernant les paiements d'arriérés à deux sociétés commerciales chinoises. Les autorités déploient également des efforts de bonne foi pour résoudre les arriérés dus à une autre société commerciale chinoise (25 millions de dollars), et à neuf autres fournisseurs (17 millions de dollars). Comme l'exige la politique d'octroi de crédits aux pays en situation d'arriérés, le Congo poursuit ses efforts de bonne foi pour résoudre les arriérés dus à des créanciers commerciaux extérieurs. Étant donné qu'un soutien financier rapide du FMI est considéré comme indispensable à la bonne mise en œuvre du programme du Congo et que ce dernier applique des mesures de politique économique pertinentes, le FMI pourrait lui accorder un financement malgré ses arriérés extérieurs envers des créanciers commerciaux.

⁶ Les autorités brésiliennes ont donné leur accord à l'octroi du financement du FMI malgré les arriérés officiels.

⁷ Les arriérés envers l'Angola ne sont pas pris en compte, sur la base des procès-verbaux agréés du Club de Paris qui sous-tendent l'initiative PPTE.

- Les autorités contestent un arriéré de 245 millions de dollars dû à un fournisseur dans le cadre d'un litige plus large⁸ et elles ont demandé à bénéficier d'un traitement PPTTE pour 203 millions de dollars d'arriérés supplémentaires antérieurs à l'initiative PPTTE.
- Une revue des assurances de financement a été effectuée. Les revues des assurances de financement continueront d'être effectuées à chaque revue du programme au titre de la FEC jusqu'à ce que les arriérés souverains et commerciaux extérieurs aient été apurés.

27. Questions statistiques et développement des capacités. Les données fournies sont globalement suffisantes pour permettre le suivi du programme. Aligné sur les objectifs du programme et la stratégie de développement des capacités (rapport pays 21/225), le développement des capacités se concentre sur la politique et l'administration fiscales, les réformes de la gestion des finances publiques, la gestion de la dette, les statistiques (il convient d'améliorer les statistiques relatives aux comptes nationaux, à la situation monétaire, à la situation budgétaire, au secteur extérieur, à la dette et ainsi que les statistiques à haute fréquence) et, enfin, sur le cadre de lutte contre la corruption et à sa mise en œuvre opérationnelle. Le Congo fait une utilisation modérée de l'assistance technique du FMI et présente un bilan mitigé s'agissant de son application.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

28. De profondes réformes structurelles et de la gouvernance seront nécessaires pour maintenir des perspectives économiques positives et sortir le pays de sa situation de fragilité. L'activité économique accélère grâce à l'amélioration de la production pétrolière, de l'exploitation minière et des dépenses publiques. Cependant, l'inflation accrue des prix des denrées alimentaires provoquée par les répercussions de la guerre de la Russie en Ukraine a aggravé l'insécurité alimentaire déjà élevée du Congo, pays à la production agricole limitée et fortement dépendant des importations dans ce secteur. Pour favoriser le développement durable et la sécurité alimentaire, les pouvoirs publics devront augmenter significativement les dépenses en matière d'infrastructures publiques, de soins de santé, d'éducation et d'aide sociale, tout en favorisant l'investissement privé dans l'agriculture et d'autres secteurs non pétroliers grâce à l'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires. Le PND 2022–26 soutient ces réformes et, plus largement, répond aux exigences d'une stratégie de réduction de la pauvreté et de croissance, car il a été élaboré en étroite consultation avec la Banque mondiale et d'autres partenaires pour le développement.

29. La mise en œuvre de ces réformes indispensables dans un contexte d'endettement élevé reposera sur la détermination des autorités à dégager de l'espace budgétaire en rationalisant les dépenses non prioritaires et en accroissant les recettes intérieures. L'important espace budgétaire dégagé par la réduction des subventions et des transferts liés au pétrole – net des transferts visant à protéger les plus vulnérables, telles que les subventions relatives à l'huile de cuisson et aux transports publics, ainsi que de l'aide sociale – sera la clé de ce processus. Les

⁸ Les autorités continuent de contester cette créance extérieure due à une entreprise de construction étrangère (Commisimpex) dans le cadre d'une série de litiges entre les deux parties. Les créances contestées ne donnent pas lieu à des arriérés aux fins de l'application des politiques d'arriérés du FMI ou des critères de réalisation concernant les arriérés.

ressources libérées, combinées à une imposition plus complète des grandes entreprises publiques (en particulier dans le secteur pétrolier), à l'élargissement de l'assiette fiscale et au recouvrement régulier des arriérés d'impôts, faciliteront l'accélération des dépenses de développement et le paiement des arriérés intérieurs tout en maintenant la viabilité de la dette. Les réformes d'accompagnement des entreprises publiques du secteur de l'énergie réduiront les risques budgétaires et, dans le cas de la CEC, les coûts de l'électricité. Les recettes pétrolières continueront à financer le service élevé de la dette extérieure, les déficits budgétaires primaires non pétroliers et la constitution d'amortisseurs contre les futurs chocs dans un environnement mondial très incertain.

30. Les pouvoirs publics devront accélérer les réformes couvrant l'investissement public, la gestion de la dette et la gestion des finances publiques au sens large pour soutenir une mise en œuvre efficace de la stratégie décrite ci-dessus. Compte tenu des ressources supplémentaires disponibles pour l'investissement public, il devient encore plus impératif d'améliorer la planification des projets – en mettant l'accent sur leur mise en œuvre dans le contexte d'un plan d'investissement à moyen terme et sur la hiérarchisation systématique des projets sur la base d'une analyse coûts-bénéfices et des objectifs de développement –, le processus de passation des marchés publics et l'efficacité des dépenses. Dans leur gestion de la dette, les pouvoirs publics devraient s'attacher à maintenir les coûts d'emprunt à un niveau bas et à éviter une nouvelle accumulation d'arriérés. Les primes de risque pourraient être abaissées grâce aux mesures en cours pour améliorer les statistiques de la dette et la transparence des opérations d'emprunt. À cet égard, il sera essentiel pour les autorités de développer les capacités et de continuer à améliorer le partage de l'information et la coordination entre les agences concernées. Les progrès des réformes de la gestion des finances publiques, notamment les réformes de la gestion de la trésorerie et le CUT, sont essentiels pour une exécution transparente du budget et pour sa crédibilité. Par exemple, l'établissement de l'interconnexion des systèmes d'information entre toutes les institutions de gestion des finances publiques, y compris le Trésor public, est indispensable au suivi complet du recouvrement des recettes publiques et des dépenses.

31. Les efforts visant à faire progresser la mise en œuvre de la nouvelle architecture de transparence et de lutte contre la corruption doivent être soutenus, notamment pour améliorer le climat des affaires. Le financement des commissions de la transparence et de lutte contre la corruption (provenant du budget et des partenaires au développement) doit continuer à être augmenté. Cela facilitera l'accès à l'information, lequel réduit l'exposition à la corruption. Dans le même ordre d'idées, il importe de combler rapidement les lacunes de la loi sur l'obligation de déclaration de patrimoine et de la LBC/FT, en commençant par des plans d'action pour des réformes supplémentaires à partir des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du rapport diagnostique de 2018 sur la gouvernance et la corruption, et du rapport d'évaluation mutuelle de la LBC/FT.

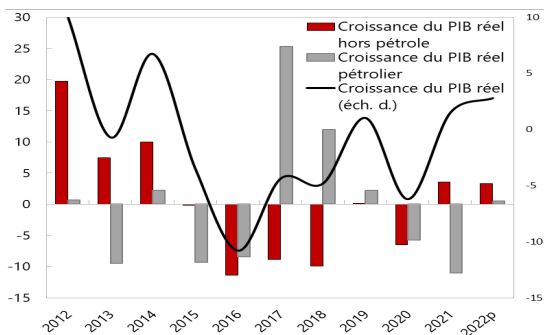
32. En dépit du bon avancement des réformes structurelles, les résultats quantitatifs du programme ont été insuffisants au deuxième semestre de 2022. Cela a entraîné un net manquement à trois critères de réalisation, mais des mesures correctives ont été prises pour remédier à ces manquements. Ces mesures, notamment de fortes mesures préalables (tableau 14), témoignent d'un engagement renouvelé envers le programme.

33. Au vu de la solidité du programme des autorités, de la mise en œuvre des assurances régionales de fin décembre 2022 et des assurances régionales établies pour toute l'Union dans le document de décembre 2022, les services du FMI sont favorables à l'achèvement de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC. Ils soutiennent également la demande de dérogations pour non-respect de l'obligation de ne pas contracter de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles et des critères de réalisation de fin juin 2022 relatifs au solde primaire hors pétrole et au financement intérieur net, et la demande de modification des critères de réalisation de fin décembre 2022 portant sur le solde primaire hors pétrole et le financement intérieur net de l'État. Les services proposent l'achèvement de la revue des assurances de financement. Les services du FMI proposent que l'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC soit subordonné à la mise en œuvre d'assurances de financement indispensables au niveau de l'Union, comme le prévoit le document de référence de décembre 2022 pour l'ensemble de l'Union.

Graphique 1. République du Congo : Évolution économique récente, 2012–22

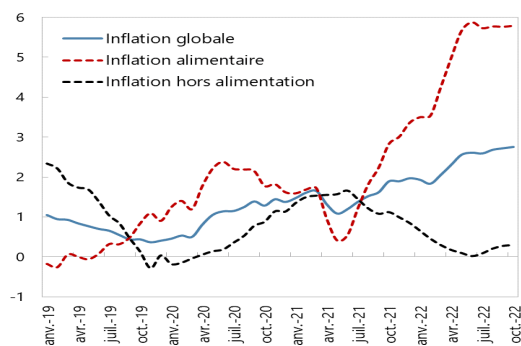
La croissance du PIB réel se redresse grâce à une légère amélioration de la production pétrolière et à une croissance non pétrolière stable.

Croissance du PIB réel (en pourcentage)



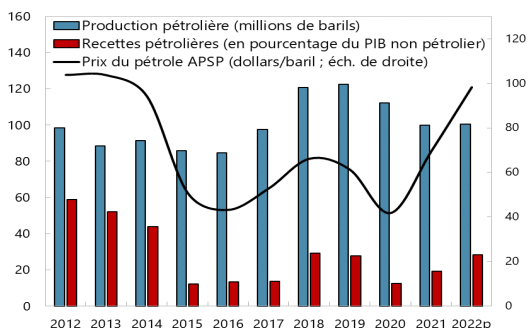
L'inflation accélère, alimentée par la hausse rapide des prix des denrées alimentaires.

Inflation (variation moyenne en %, en glissement annuel)



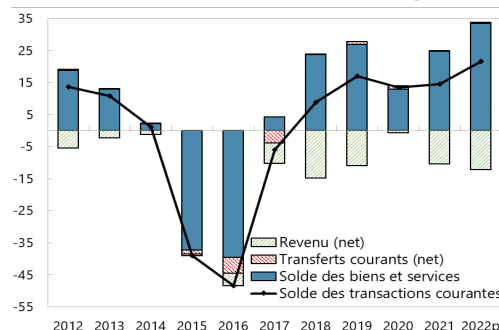
La production pétrolière a reculé du fait d'une baisse de l'investissement durant la pandémie, mais les cours élevés du pétrole ont favorisé le redressement des recettes pétrolières...

Pétrole



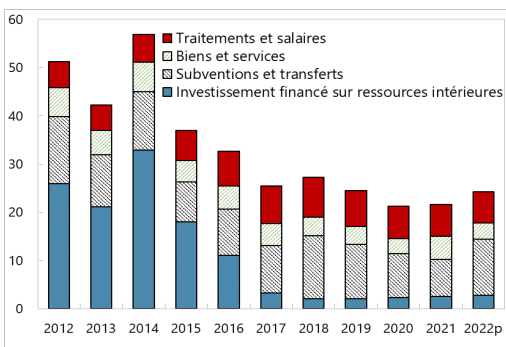
... et, cela a favorisé une amélioration du compte des transactions courantes.

Balance des paiements (en pourcentage du PIB)



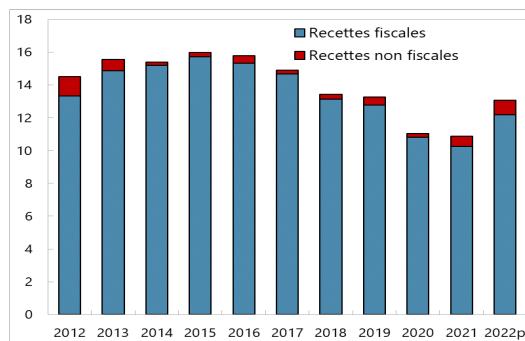
Après trois ans de restrictions, les dépenses publiques augmentent en raison de la mise en place de nouvelles subventions aux carburants.

Dépenses publiques (en pourcentage du PIB non pétrolier)



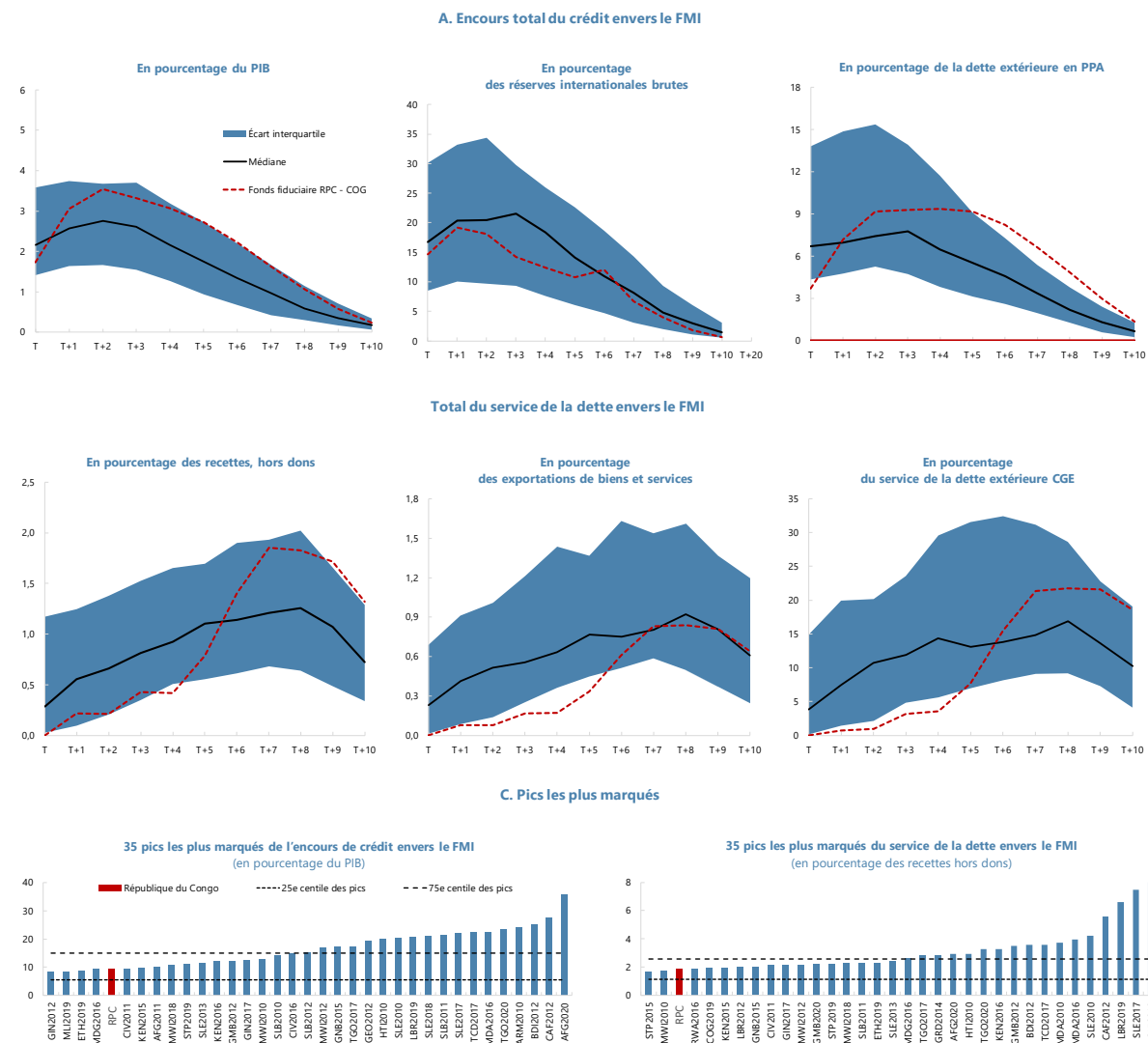
Les recettes non pétrolières s'améliorent grâce à la poursuite des réformes de la politique et de l'administration fiscales.

Recettes non pétrolières (en pourcentage du PIB non pétrolier)



Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 2. République du Congo : Encours du crédit octroyé par le FMI et service de la dette extérieure comparativement aux accords assortis d'une tranche supérieure de crédit au titre du fonds fiduciaire RPC^{1,2,3,4,5}



Sources : rapports des services du FMI ; outil de recherche de données financières du FMI ; calculs des services du département financier du FMI.

¹ Les fourchettes interquartiles et la médiane se fondent sur tous les accords au titre du fonds fiduciaire RPC donnant accès aux tranches supérieures de crédit (y compris les financements mixtes) de 2010 à 2020.

² Les pays ayant plusieurs accords sont enregistrés distinctement dans la base de données.

³ La période T indique l'année d'approbation de l'accord (groupe témoin) ou l'année de demande d'accord (pays manifestant son intérêt).

⁴ Dette CGE = dette contractée ou garantie par l'État

⁵ Pour la République du Congo, réserves internationales brutes = réserves officielles estimées.

Tableau 1. République du Congo : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2021–27¹

	2021	2022	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	CR 22/226				Proj.		
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)								
Production et prix								
PIB à prix constants	1,5	4,3	2,8	4,1	4,6	3,5	4,0	4,1
Pétrolier	-11,0	6,1	0,5	4,4	6,5	-0,3	-0,2	0,0
Non pétrolier	3,6	3,3	3,3	4,0	4,0	4,5	5,0	5,0
PIB aux prix courants	11,4	24,5	16,4	4,1	5,5	4,9	5,8	6,2
Déflateur du PIB	9,7	19,3	13,2	0,0	0,8	1,4	1,8	2,0
Non pétrolier	1,8	3,6	3,6	3,3	3,2	3,1	3,0	3,0
Prix à la consommation (moyenne pour la période)	2,0	3,5	3,5	3,3	3,2	3,1	3,0	3,0
Prix à la consommation (fin de période)	1,5	3,5	3,5	3,3	3,2	3,1	3,0	3,0
Secteur extérieur								
Exportations, f.à.b.	62,8	47,7	44,6	-4,7	0,1	-2,9	-2,1	2,4
Importations, f.à.b.	16,6	43,6	37,8	15,4	7,1	0,0	4,0	5,1
Volume des exportations	29,7	3,9	1,7	2,5	5,1	7,2	1,9	7,4
Volume des importations	12,1	13,9	5,8	12,9	9,5	0,8	1,6	5,5
Termes de l'échange (détérioration -)	21,5	16,2	11,9	-9,2	-2,5	-8,7	-6,4	-4,4
Solde des transactions courantes (pourcentage du PIB)	14,5	19,2	21,6	8,5	3,1	2,4	1,0	0,3
Avoirs extérieurs nets de la BEAC	-37,9	119,2	97,1	48,8	41,4	37,5	16,6	11,5
Dettes publiques extérieures (pourcentage du PIB)	61,5	47,8	46,9	41,7	37,5	34,1	31,1	28,0
Secteur monétaire								
Masse monétaire au sens large	5,9	19,2	9,3	15,7	6,5	9,9	8,8	4,9
Crédit au secteur privé	9,6	4,6	3,5	3,8	5,7	6,0	6,4	6,6
(Pourcentage du PIB)								
Investissement et épargne								
Épargne nationale brute	36,3	45,8	48,4	36,4	30,9	30,0	27,9	26,3
Investissement brut	21,8	26,6	26,8	27,9	27,8	27,6	26,9	26,0
(Pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)								
Opérations financières de l'administration centrale								
Recettes totales	30,7	48,3	42,2	40,2	38,6	36,0	34,3	33,8
Recettes pétrolières	19,2	32,4	28,4	25,0	23,1	20,2	18,1	17,3
Recettes non pétrolières (y compris les dons)	11,5	15,9	13,9	15,2	15,4	15,8	16,3	16,5
Dépenses totales et prêts nets	28,5	34,1	33,0	32,0	30,5	30,5	29,5	28,3
Courantes	24,3	27,2	26,8	24,4	23,3	23,1	22,4	21,5
Investissement (prêts nets inclus)	4,2	6,8	6,3	7,6	7,2	7,4	7,2	6,8
Solde global (déficit -, base engagements)	2,2	14,3	9,2	8,2	8,0	5,5	4,8	5,5
Solde global (déficit -, base engagements, pourcentage du PIB)	1,8	8,1	6,9	6,3	6,3	4,5	3,9	4,6
Solde primaire hors pétrole	-14,2	-14,6	-15,7	-13,3	-11,7	-11,5	-10,0	-8,8
Solde budgétaire primaire de base (déficit -) ²	5,0	20,7	12,7	11,6	11,5	8,8	8,1	8,5
Solde primaire de base non pétrolier (- = déficit) ³	-13,1	-11,7	-13,0	-10,3	-8,8	-8,9	-7,8	-7,3
Solde budgétaire de référence (pourcentage du PIB) ⁴	-0,9	-1,2	-4,0	-1,9	1,4	2,3	1,9	1,8
Solde primaire (pourcentage du PIB)	4,1	10,2	9,5	9,0	9,0	7,1	6,6	7,1
Ecart de financement (pourcentage du PIB)	0,4	2,5	2,0	2,8	2,1	0,0	0,0	0,0
Dettes publiques totales (pourcentage du PIB) ⁵	107,9	94,0	99,1	92,8	84,6	80,4	75,8	70,7
(Pourcentage du total des recettes publiques, hors dons)								
Service de la dette extérieure publique	33,2	38,9	37,8	29,0	22,0	13,3	11,6	10,1
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)								
PIB nominal	6.723	8.802	7.825	8.144	8.588	9.011	9.537	10.126
PIB nominal pétrolier	1.271	3.791	1.990	1.877	1.860	1.760	1.695	1.646
PIB nominal non pétrolier	5.452	5.011	5.834	6.266	6.728	7.250	7.841	8.480
PIB nominal en dollar américain (millions)	12.131	15.129	12.608	12.725	13.455	14.201	15.127	16.170
Prix du pétrole congolais (US\$/baril)	69	96	96	84	79	75	73	71
Prix du Brent (US\$/baril)	71	111	101	89	83	80	77	75
Production pétrolière (millions de barils)	100	106	100	105	112	111	111	111
Taux de change nominal (CFAF/USD, moyenne)	554
Taux de change effectif réel (variation en pourcentage)

Sources : Autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Conformément aux améliorations continues dans la compilation des statistiques, soutenues par l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires de développement, les données historiques du PIB et de la balance des paiements ont été révisées. Le PIB nominal global et le PIB nominal pétrolier ont été révisés à la hausse et le PIB nominal hors pétrole a été révisé à la baisse, par rapport au CR 22/226.

² Recettes hors dons moins dépenses totales (hors paiements d'intérêts et investissements publics financés sur ressources extérieures).

³ Recettes non pétrolières hors dons moins dépenses totales hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.

⁴ Solde global moins 20% des recettes pétrolières et moins 80% des recettes pétrolières au-dessus de la moyenne observée au cours des trois années précédentes.

⁵ L'encours de la dette 2020-21 a été révisé à la hausse par rapport au rapport pays du FMI n° 22/49 afin de refléter les exercices de rapprochement de la dette avec les créanciers bilatéraux officiels et les créanciers privés extérieurs.

Tableau 2a. République du Congo : Opérations de l'administration centrale, 2021–27¹

(en milliards de francs CFA)

	2021	2022		2022	2023	2024	2025	2026	2027
		Est.	Budget	CR 22/226			Proj.		
Recettes et dons	1.674	1.836	2.421	2.465	2.518	2.596	2.611	2.693	2.868
Recettes	1.642	1.799	2.383	2.418	2.445	2.540	2.541	2.617	2.784
Recettes pétrolières	1.049	1.060	1.625	1.656	1.564	1.557	1.468	1.418	1.467
<i>dont: transferts pétroliers</i>	97	...	79	251	125	70	84	66	66
Recettes non pétrolières	593	739	758	762	881	983	1.073	1.199	1.317
Impôts directs	201	282	290	290	318	349	384	424	469
Taxes sur les biens et services	244	295	288	292	350	400	448	494	545
Taxes sur le commerce international	114	124	141	129	166	186	193	230	250
Recettes non fiscales	34	38	38	50	48	48	48	50	53
Dons	32	37	39	47	74	56	70	76	84
Dépenses et prêts nets	1.553	1.661	1.707	1.927	2.006	2.055	2.209	2.317	2.403
Dépenses courantes	1.326	1.332	1.364	1.562	1.531	1.570	1.676	1.755	1.822
Salaires	359	379	379	379	406	436	470	509	550
Autres dépenses courantes	780	739	764	936	865	860	927	946	984
Biens et services	265	187	190	190	208	216	249	259	279
Transferts	421	487	511	683	594	578	609	616	642
Transferts sociaux (Lisungi, Covid-19 et autres)	92	186	127	127	162	171	185	200	216
Transferts pétroliers	97	77	79	251	125	70	84	66	66
Autres transferts	232	224	305	305	307	337	341	350	360
Charges communes	94	65	63	63	63	67	69	71	63
Budgets annexes et comptes spéciaux ³	35	42	42	42	42	43	44	43	32
Intérêts	153	172	179	205	217	231	234	257	256
Dettes intérieure	75	...	71	95	135	163	177	203	205
Dettes extérieure	77	...	108	110	82	68	57	54	51
<i>dont: prêt moratoire COVID-19 (intérêts)</i>	2	...	3	4	3	2	1	1	0
<i>dont: intérêts sur prêts liés aux achats anticipés du pétrole</i>	22	...	29	30	18	8	0	0	0
Dépenses d'investissement	227	329	343	365	475	485	533	562	581
Financées sur ressources propres	136	161	161	161	215	237	275	311	366
Financées sur ressources extérieures	91	168	182	204	260	248	258	251	215
Solde primaire hors pétrole ²	-775	-713	-731	-914	-834	-786	-832	-785	-746
Solde primaire de base hors pétrole ³	-717	-582	-588	-756	-648	-593	-643	-610	-615
<i>— excluant les transferts pétroliers⁴</i>	-620	-582	-510	-506	-523	-523	-560	-544	-549
Solde fiscal primaire	274	347	893	742	730	771	636	633	721
Solde global, base engagements									
Dons inclus	89	138	676	490	439	485	332	300	381
Dons exclus	121	175	714	537	513	541	402	376	465
Solde global, base caisse	121	175	714	537	513	541	402	376	465
Financement	-146	-583	-937	-696	-738	-723	-402	-376	-465
Extérieur (net)	-331	-310	-676	-639	-441	-299	-91	-76	-98
Tirages	79	131	143	157	186	193	188	175	131
Prêt moratoire COVID-19	90	...	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement (payé)	-421	-441	-819	-802	-627	-492	-279	-250	-229
<i>dont: prêt moratoire COVID-19 (principal et intérêts)</i>	0	...	57	61	77	77	21	21	21
<i>dont: créances liées aux achats anticipés du pétrole</i>	-124	...	-336	-362	-330	-217	-13	0	0
Autres financements externes	-79	...	0	0	0	0	0	0	0
Intérieur (net)	185	-273	-262	-57	-297	-424	-310	-301	-367
Système bancaire (net)	423	119	72	288	-98	-326	-234	-63	-160
BEAC	1	119	-166	82	-392	-412	-492	-421	-445
<i>dont: Utilisation des allocations de DTS</i>	33	...	120	120
Banques commerciales ⁵	422	...	237	206	294	87	257	358	285
Financement non bancaire ⁵	-239	-392	-334	-346	-200	-98	-76	-238	-207
<i>dont: remboursement d'arriérés intérieurs</i>	-314	...	-402	-365	-200	-208	-155	-136	-100
<i>dont: Entreprises Chinoises</i>				-43	-39	-40	-14	-45	-45
Besoin de financement (- = excédent)	25	408	223	159	226	182	0	0	0
Financement attendu (hors FMI)	0	...	65	51	115	126	0	0	0
FEC du FMI	0	...	158	108	110	55	0	0	0
Besoin résiduel de financement	25	...	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire:</i>									
Encours des arriérés intérieurs ⁶	1.014	...	1.250	1.516	1.292	978	787	636	535
Encours des dépôts du gouvernement	219	...	386	365	867	1.335	1.800	2.198	2.613
Solde budgétaire de référence de la CEMAC ⁷	-60	...	-106	-314	-156	122	208	183	183
PIB aux prix courants du marché ⁸	6.723	7.825	8.802	7.825	8.144	8.588	9.011	9.537	10.126
PIB non pétrolier aux prix courants du marché ⁸	5.452	5.834	5.011	5.834	6.266	6.728	7.250	7.841	8.480

Sources : autorités congolaises ; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Comprend les dépenses nettes (c'est-à-dire les dépenses moins les recettes) associées aux entités gouvernementales décentralisées.² Recettes et dons hors recettes pétrolières moins dépenses primaires totales (hors paiements d'intérêts).³ Recettes non pétrolières hors dons moins dépenses totales hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.⁴ Solde primaire de base hors pétrole moins recettes pétrolières et transferts liés au pétrole.⁵ Inclut les créanciers résidents et non-résidents de la zone CEMAC.⁶ Comprend les estimations des arriérés intérieurs audités par la Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA) et les arriérés déclarés mais non encore audités.⁷ Définition CEMAC : solde global moins 20 pour cent des recettes pétrolières et moins 80 pour cent des recettes pétrolières au-delà de la moyenne observée au cours des trois années précédentes.⁸ Conformément aux améliorations continues dans la compilation des statistiques, soutenues par l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires de développement, les données historiques du PIB et de la balance des paiements ont été révisées. Le PIB nominal global et le PIB nominal pétrolier ont été révisés à la hausse et le PIB nominal hors pétrole a été révisé à la baisse, par rapport au CR 22/226.

Tableau 2b. République du Congo : Opérations de l'administration centrale, 2021–27¹
(en % du PIB non pétrolier)

	2021	2022	2022	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	Budget	CR 22/226			Proj.			
Recettes et dons	30,7	31,5	48,3	42,2	40,2	38,6	36,0	34,3	33,8
Recettes	30,1	30,8	47,5	41,4	39,0	37,8	35,0	33,4	32,8
Recettes pétrolières	19,2	18,2	32,4	28,4	25,0	23,1	20,2	18,1	17,3
<i>dont: transferts pétroliers</i>	1,8	0,0	1,6	4,3	2,0	1,0	1,2	0,8	0,8
Recettes non pétrolières	10,9	12,7	15,1	13,1	14,1	14,6	14,8	15,3	15,5
Impôts directs	3,7	4,8	5,8	5,0	5,1	5,2	5,3	5,4	5,5
Taxes sur les biens et services	4,5	5,1	5,7	5,0	5,6	5,9	6,2	6,3	6,4
Taxes sur le commerce international	2,1	2,1	2,8	2,2	2,6	2,8	2,7	2,9	2,9
Recettes non fiscales	0,6	0,7	0,8	0,9	0,8	0,7	0,7	0,6	0,6
Dons	0,6	0,6	0,8	0,8	1,2	0,8	1,0	1,0	1,0
Dépenses et prêts nets	28,5	28,5	34,1	33,0	32,0	30,5	30,5	29,5	28,3
Dépenses courantes	24,3	22,8	27,2	26,8	24,4	23,3	23,1	22,4	21,5
Salaires	6,6	6,5	7,6	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5
Autres dépenses courantes	14,3	12,7	15,2	16,0	13,8	12,8	12,8	12,1	11,6
Biens et services	4,9	3,2	3,8	3,3	3,3	3,2	3,4	3,3	3,3
Transferts	7,7	8,3	10,2	11,7	9,5	8,6	8,4	7,9	7,6
Transferts sociaux (Lisungi, Covid-19 et autres)	1,7	3,2	2,5	2,2	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5
Transferts pétroliers	1,8	1,3	1,6	4,3	2,0	1,0	1,2	0,8	0,8
Autres transferts	4,3	3,8	6,1	5,2	4,9	5,0	4,7	4,5	4,2
Charges communes	1,7	1,1	1,3	1,1	1,0	1,0	1,0	0,9	0,7
Budgets annexes et comptes spéciaux ²	0,6	0,7	0,8	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,4
Intérêts	2,8	2,9	3,6	3,5	3,5	3,4	3,2	3,3	3,0
Dettes intérieure	1,4	0,0	1,4	1,6	2,2	2,4	2,4	2,6	2,4
Dettes extérieure	1,4	0,0	2,2	1,9	1,3	1,0	0,8	0,7	0,6
<i>dont: prêt moratoire COVID-19 (intérêts)</i>	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont: intérêts sur prêts liés aux achats anticipés du pétrole</i>	0,4	0,0	0,6	0,5	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0
Dépenses d'investissement	4,2	5,6	6,8	6,3	7,6	7,2	7,4	7,2	6,8
Financées sur ressources propres	2,5	2,8	3,2	2,8	3,4	3,5	3,8	4,0	4,3
Financées sur ressources extérieures	1,7	2,9	3,6	3,5	4,1	3,7	3,6	3,2	2,5
Solde primaire hors pétrole ³	-14,2	-12,2	-14,6	-15,7	-13,3	-11,7	-11,5	-10,0	-8,8
Solde primaire de base hors pétrole ⁴	-13,1	-10,0	-11,7	-13,0	-10,3	-8,8	-8,9	-7,8	-7,3
— <i>excluant les transferts pétroliers⁵</i>	-11,4	-10,0	-10,2	-8,7	-8,4	-7,8	-7,7	-6,9	-6,5
Solde fiscal primaire	5,0	5,9	17,8	12,7	11,6	11,5	8,8	8,1	8,5
Solde global, base engagements									
Dons exclus	1,6	2,4	13,5	8,4	7,0	7,2	4,6	3,8	4,5
Dons inclus	2,2	3,0	14,3	9,2	8,2	8,0	5,5	4,8	5,5
Solde global, base caisse	2,2	3,0	14,3	9,2	8,2	8,0	5,5	4,8	5,5
Financement	-2,7	-10,0	-18,7	-11,9	-11,8	-10,7	-5,5	-4,8	-5,5
Extérieur (net)	-6,1	-5,3	-13,5	-11,0	-7,0	-4,4	-1,3	-1,0	-1,2
Tirages	1,5	2,2	2,9	2,7	3,0	2,9	2,6	2,2	1,5
Prêt moratoire COVID-19	1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement (payé)	-7,7	-7,6	-16,3	-13,8	-10,0	-7,3	-3,9	-3,2	-2,7
<i>dont: prêt moratoire COVID-19 (principal et intérêts)</i>	0,0	0,0	1,1	1,0	1,2	1,1	0,3	0,3	0,2
<i>dont: créances liées aux achats anticipés du pétrole</i>	-2,3	0,0	-6,7	-6,2	-5,3	-3,2	-0,2	0,0	0,0
Autres financements externes	-1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieur (net)	3,4	-4,7	-5,2	-1,0	-4,7	-6,3	-4,3	-3,8	-4,3
Système bancaire (net)	7,8	2,0	1,4	4,9	-1,6	-4,8	-3,2	-0,8	-1,9
BEAC	0,0	2,0	-3,3	1,4	-6,3	-6,1	-6,8	-5,4	-5,3
<i>dont: Utilisation des allocations de DTS</i>	0,6	...	2,4	2,1
Banques commerciales ⁶	7,7	0,0	4,7	3,5	4,7	1,3	3,5	4,6	3,4
Financement non bancaire ⁶	-4,4	-6,7	-6,7	-5,9	-3,2	-1,5	-1,0	-3,0	-2,4
<i>dont: remboursement d'arriérés intérieurs</i>	-5,8	0,0	-8,0	-6,3	-3,2	-3,1	-2,1	-1,7	-1,2
<i>dont: Entreprises Chinoises</i>				-0,7	-0,6	-0,6	-0,2	-0,6	-0,5
Besoin de financement (= excédent)	0,5	7,0	4,5	2,7	3,6	2,7	0,0	0,0	0,0
Financement attendu (hors FMI)	0,0	...	1,3	0,9	1,8	1,9	0,0	0,0	0,0
FEC du FMI	0,0	...	3,2	1,9	1,8	0,8	0,0	0,0	0,0
Besoin résiduel de financement	0,5	...	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire:</i>									
Encours des arriérés intérieurs ⁷	18,6	...	25,0	26,0	20,6	14,5	10,9	8,1	6,3
Encours des dépôts du gouvernement	4,0	...	7,7	6,3	13,8	19,8	24,8	28,0	30,8
Solde budgétaire de référence de la CEMAC ⁸	-1,1	...	-2,1	-5,4	-2,5	1,8	2,9	2,3	2,2
PIB aux prix courants du marché (milliards de FCFA)	6.723	7.825	8.802	7.825	8.144	8.588	9.011	9.537	10.126,5
PIB non pétrolier aux prix courants du marché (milliards de FCFA)	5.452	5.834	5.011	5.834	6.266	6.728	7.250	7.841	8.480

Sources: Autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

¹ Conformément aux améliorations continues dans la compilation des statistiques, soutenues par l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires de développement, les données historiques du PIB et de la balance des paiements ont été révisées. Le PIB nominal global et le PIB nominal pétrolier ont été révisés à la hausse et le PIB nominal hors pétrole a été révisé à la baisse, par rapport au CR 22/226.

² Comprend les dépenses nettes (c'est-à-dire les dépenses moins les recettes) associées aux entités gouvernementales décentralisées.

³ Recettes et dons hors recettes pétrolières moins dépenses primaires totales (hors paiements d'intérêts).

⁴ Recettes non pétrolières hors dons moins dépenses totales hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.

⁵ Solde primaire de base hors pétrole moins recettes pétrolières et transferts liés au pétrole.

⁶ Inclut les créanciers résidents et non-résidents de la zone CEMAC.

⁷ Comprend les estimations des arriérés intérieurs audités par la Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA) et les arriérés déclarés mais non encore audités.

⁸ Définition CEMAC : solde global moins 20 pour cent des recettes pétrolières et moins 80 pour cent des recettes pétrolières au-delà de la moyenne observée au cours des trois années précédentes.

Tableau 2c. République du Congo : Opérations de l'administration centrale, 2021-27¹
(en % du PIB)

	2021	2022	2022	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	Budget	CR 22/226						
Recettes et dons	24,9	23,5	27,5	31,5	30,9	30,2	29,0	28,2	28,3
Recettes	24,4	23,0	27,1	30,9	30,0	29,6	28,2	27,4	27,5
Recettes pétrolières	15,6	13,5	18,5	21,2	19,2	18,1	16,3	14,9	14,5
Recettes non pétrolières	8,8	9,4	8,6	9,7	10,8	11,4	11,9	12,6	13,0
Impôts directs	3,0	3,6	3,3	3,7	3,9	4,1	4,3	4,5	4,6
Taxes sur les biens et services	3,6	3,8	3,3	3,7	4,3	4,7	5,0	5,2	5,4
Taxes sur le commerce international	1,7	1,6	1,6	1,6	2,0	2,2	2,1	2,4	2,5
Recettes non fiscales	0,5	0,5	0,4	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
Dons	0,5	0,5	0,4	0,6	0,9	0,6	0,8	0,8	0,8
Dépenses et prêts nets	23,1	21,2	19,4	24,6	24,6	23,9	24,5	24,3	23,7
Dépenses courantes	19,7	17,0	15,5	20,0	18,8	18,3	18,6	18,4	18,0
Salaires	5,3	4,8	4,3	4,8	5,0	5,1	5,2	5,3	5,4
Autres dépenses courantes	11,6	9,4	8,7	12,0	10,6	10,0	10,3	9,9	9,7
Biens et services	3,9	2,4	2,2	2,4	2,6	2,5	2,8	2,7	2,8
Transferts	6,3	6,2	5,8	8,7	7,3	6,7	6,8	6,5	6,3
Transferts sociaux (Lisungi, Covid-19 et autres)	1,4	2,4	1,4	1,6	2,0	2,0	2,0	2,1	2,1
Transferts pétroliers	1,4	1,0	0,9	3,2	1,5	0,8	0,9	0,7	0,7
Autres transferts	3,5	2,9	3,5	3,9	3,8	3,9	3,8	3,7	3,6
Charges communes	1,4	0,8	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,6
Budgets annexes et comptes spéciaux ²	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,3
Intérêts	2,3	2,2	2,0	2,6	2,7	2,7	2,6	2,7	2,5
Dettes intérieure	1,1	0,0	0,8	1,2	1,7	1,9	2,0	2,1	2,0
Dettes extérieure	1,1	0,0	1,2	1,4	1,0	0,8	0,6	0,6	0,5
dont: prêt moratoire COVID-19 (intérêts)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont: intérêts sur prêts liés aux achats anticipés du pétrole	0,3	0,0	0,3	0,4	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0
Dépenses d'investissement	3,4	4,2	3,9	4,7	5,8	5,6	5,9	5,9	5,7
Financées sur ressources propres	2,0	2,1	1,8	2,1	2,6	2,8	3,1	3,3	3,6
Financées sur ressources extérieures	1,4	2,1	2,1	2,6	3,2	2,9	2,9	2,6	2,1
Solde primaire hors pétrole ³	-11,5	-9,1	-8,3	-11,7	-10,2	-9,2	-9,2	-8,2	-7,4
Solde primaire de base hors pétrole ⁴	-10,7	-7,4	-6,7	-9,7	-8,0	-6,9	-7,1	-6,4	-6,1
— excluant les transferts pétroliers ⁵	-9,2	-7,4	-5,8	-6,5	-6,4	-6,1	-6,2	-5,7	-5,4
Solde fiscal primaire	4,1	4,4	10,2	9,5	9,0	9,0	7,1	6,6	7,1
Solde global, base engagements									
Dons exclus	1,3	1,8	7,7	6,3	5,4	5,7	3,7	3,1	3,8
Dons inclus	1,8	2,2	8,1	6,9	6,3	6,3	4,5	3,9	4,6
Solde global, base caisse	1,8	2,2	8,1	6,9	6,3	6,3	4,5	3,9	4,6
Financement	-2,2	-7,5	-10,6	-8,9	-9,1	-8,4	-4,5	-3,9	-4,6
Extérieur (net)	-4,9	-4,0	-7,7	-8,2	-5,4	-3,5	-1,0	-0,8	-1,0
Tirages	1,2	1,7	1,6	2,0	2,3	2,2	2,1	1,8	1,3
Prêt moratoire COVID-19	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement (payé)	-6,3	-5,6	-9,3	-10,3	-7,7	-5,7	-3,1	-2,6	-2,3
dont: prêt moratoire COVID-19 (principal et intérêts)	0,0	0,0	0,6	0,8	1,0	0,9	0,2	0,2	0,2
dont: créances liées aux achats anticipés du pétrole	-1,8	0,0	-3,8	-4,6	-4,0	-2,5	-0,1	0,0	0,0
Autres financements externes	-1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieur (net)	2,8	-3,5	-3,0	-0,7	-3,7	-4,9	-3,4	-3,2	-3,6
Système bancaire (net)	6,3	1,5	0,8	3,7	-1,2	-3,8	-2,6	-0,7	-1,6
BEAC	0,0	1,5	-1,9	1,1	-4,8	-4,8	-5,5	-4,4	-4,4
dont: Utilisation des allocations de DTS	0,5	...	1,4	1,5
Banques commerciales ⁶	6,3	0,0	2,7	2,6	3,6	1,0	2,9	3,8	2,8
Financement non bancaire ⁶	-3,5	-5,0	-3,8	-4,4	-2,5	-1,1	-0,8	-2,5	-2,0
dont: remboursement d'arriérés intérieurs	-4,7	0,0	-4,6	-4,7	-2,5	-2,4	-1,7	-1,4	-1,0
dont: Entreprises Chinoises	0,0	0,0	-0,6	-0,6	-0,5	-0,5	-0,2	-0,5	-0,4
Besoin de financement (- = excédent)	0,4	5,2	2,5	2,0	2,8	2,1	0,0	0,0	0,0
Financement attendu (hors FMI)	0,0	...	0,7	0,6	1,4	1,5	0,0	0,0	0,0
FEC du FMI	0,0	...	1,8	1,4	1,4	0,6	0,0	0,0	0,0
Besoin résiduel de financement	0,4	...	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire:									
Encours des arriérés intérieurs ⁷	15,1	...	14,2	19,4	15,9	11,4	8,7	6,7	5,3
Encours des dépôts du gouvernement	3,3	...	4,4	4,7	10,6	15,5	20,0	23,0	25,8
Solde budgétaire de référence de la CEMAC ⁸	-0,9	...	-1,2	-4,0	-1,9	1,4	2,3	1,9	1,8
PIB aux prix courants du marché	6.723	7.825	8.802	7.825	8.144	8.588	9.011	9.537	10.126
PIB non pétrolier aux prix courants du marché	5.452	5.834	5.011	5.834	6.266	6.728	7.250	7.841	8.480

Sources: autorités congolaises; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Conformément aux améliorations continues dans la compilation des statistiques, soutenues par l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires de développement, les données historiques du PIB et de la balance des paiements ont été révisées. Le PIB nominal global et le PIB nominal pétrolier ont été révisés à la hausse et le PIB nominal hors pétrole a été révisé à la baisse, par rapport au CR 22/226.

² Comprend les dépenses nettes (c'est-à-dire les dépenses moins les recettes) associées aux entités gouvernementales décentralisées.

³ Recettes et dons hors recettes pétrolières moins dépenses primaires totales (hors paiements d'intérêts).

⁴ Recettes non pétrolières hors dons moins dépenses totales hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.

⁵ Solde primaire de base hors pétrole moins recettes pétrolières et transferts liés au pétrole.

⁶ Inclut les créanciers résidents et non-résidents de la zone CEMAC.

⁷ Comprend les estimations des arriérés intérieurs audités par la Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA) et les arriérés déclarés mais non encore audités.

⁸ Définition CEMAC: solde global moins 20 pour cent des recettes pétrolières et moins 80 pour cent des recettes pétrolières au-delà de la moyenne observée au cours des trois années précédentes.

Tableau 3a. République du Congo : Opérations trimestrielles de l'administration centrale, en flux, 2022-23
(en milliards de francs CFA)

	2022					2023				
	T1	T2	T3	T4	Annuel	T1	T2	T3	T4	Annuel
	Prél.	Prél.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes et dons	567	857	633	407	2.465	468	609	653	789	2.518
Recettes	537	846	629	406	2.418	457	590	633	765	2.445
Recettes pétrolières	362	666	431	197	1.656	266	375	407	516	1.564
dont: remboursement des créances liées aux achats anticipés du pétrole	29	92	65	64	251	25	33	25	43	125
Recettes non pétrolières	175	180	198	209	762	191	214	226	249	881
Impôts directs	71	74	75	69	290	70	80	83	86	318
Taxes sur les biens et services	60	59	76	98	292	77	87	91	94	350
Taxes sur le commerce international	33	34	34	28	129	36	36	41	51	166
Recettes non fiscales	11	12	13	14	50	8	11	11	18	48
Dons	31	10	5	1	47	11	19	20	24	74
Dépenses et prêts nets	498	551	447	432	1.927	492	536	520	459	2.006
Dépenses courantes	354	452	383	373	1.562	349	388	389	406	1.531
Salaires	85	85	99	110	379	98	102	102	106	406
Autres dépenses courantes	215	307	233	223	978	197	232	233	246	908
Biens et services	58	78	36	18	190	44	54	56	54	208
Transferts	120	201	177	186	683	127	151	150	165	594
Transferts sociaux (Lisungi, Covid-19 et autres)	44	39	32	13	127	39	42	40	40	162
Transferts liés au pétrole	29	92	65	64	251	25	33	25	43	125
Autres transferts	47	69	80	109	305	63	77	85	82	307
Charges communes	28	20	9	5	63	16	16	16	16	63
Budgets annexes et comptes spéciaux ¹	10	8	11	14	42	11	11	11	11	42
Intérêts	54	60	51	40	205	54	54	54	54	217
Dette intérieure	21	35	24	15	95	34	34	34	34	135
Dette extérieure	33	25	28	25	110	21	21	21	21	82
Dépenses d'investissement	144	99	64	59	365	142	148	131	53	475
Financées sur ressources propres	32	36	43	49	161	65	73	58	19	215
Financées sur ressources extérieures	111	63	20	10	204	78	75	73	34	260
Solde primaire hors pétrole ²	-238	-300	-193	-182	-914	-235	-248	-219	-132	-834
Solde primaire de base	204	418	254	24	900	97	183	240	395	916
Solde primaire de base hors pétrole ³	-158	-248	-177	-173	-756	-168	-192	-166	-121	-648
— excluant les transferts liés au pétrole ⁴	-128	-156	-112	-110	-506	-143	-160	-141	-79	-523
Solde fiscal primaire	124	366	238	15	742	31	127	188	384	730
Solde global, base engagements										
Dons exclus	39	296	182	-26	490	-35	53	113	307	439
Dons inclus	69	306	187	-25	537	-24	73	133	330	513
Solde global, base caisse	69	306	187	-25	537	-24	73	133	330	513
Financement	-56	-308	-227	-104	-696	-105	-126	-178	-329	-738
Extérieur (net)	-150	-358	-185	54	-639	-90	-94	-104	-153	-441
Tirages	91	52	16	-2	157	67	56	53	10	186
Amortissement net (payé) sur le principal, extérieur	-242	-291	-201	-69	-802	-157	-150	-157	-163	-627
Autres financement externes	0,0	-119,6	...	119,6	0	0
Intérieur (net)	94	50	-43	-159	-57	-15	-32	-74	-176	-297
Système bancaire	176	133	44	-64	288	5	-12	-24	-67	-98
BEAC (net)	75	111	-52	-52	82	-39	-47	-98	-208	-392
dont: Variation des dépôts du gouvernement (- = augmentation)	37	-21	-81	-81	-146	-50	-60	-141	-251	-502
Utilisation des DTS	62	50	6	2	120	0	0	0	0	0
Banques commerciales (net)	-25	40	96	96	206	44	35	73	141	294
Financement non bancaire	-82	-83	-86	-94	-346	-20	-20	-50	-110	-200
dont: remboursement d'arriérés intérieurs	-155	-115	-91	-4	-365	-20	-20	-50	-110	-200
Besoin de financement (- = excédent)	-13	2	41	129	159	129	53	45	-1	226
Financement attendu (hors FMI)	0	20	0	31	51	19	38	19	38	115
FEC du FMI	54	54	0	0	108	55	28	0	28	110
Résiduel	-67	-72	41	98	0	54	-13	26	-67	0

Sources : autorités congolaises ; et estimations et projections des services du FMI.

1 Comprend les dépenses nettes (c'est-à-dire les dépenses moins les recettes) associées aux entités gouvernementales décentralisées et net de cotisations de sécurité sociale.

2 Recettes et dons hors recettes pétrolières moins dépenses primaires totales (hors paiements d'intérêts).

3 Recettes non pétrolières hors dons moins dépenses totales hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.

4 Solde primaire de base hors pétrole moins transferts liés au pétrole.

Tableau 3b. République du Congo : opérations trimestrielles de l'administration centrale, en flux, 2022–23

(en milliards de francs CFA, montants cumulés depuis le début de l'exercice budgétaire)

	2022					2023				
	T1	T2	T3	T4	Annuel	T1	T2	T3	T4	Annuel
	Prél.	Prél.	Proj.	Proj.		Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
Recettes et dons	567	1424	2058	2465	2465	468	1077	1730	2518	2518
Recettes	537	1383	2012	2418	2418	457	1046	1679	2445	2445
Recettes pétrolières	362	1028	1459	1656	1656	266	641	1048	1564	1564
dont: remboursement des créances liées aux achats anticipés du pétrole	29	122	187	251	251	25	58	83	125	125
Recettes non pétrolières	175	355	553	762	762	191	405	632	881	881
Impôts directs	71	145	221	290	290	70	150	232	318	318
Taxes sur les biens et services	60	119	195	292	292	77	164	255	350	350
Taxes sur le commerce international	33	67	101	129	129	36	73	114	166	166
Recettes non fiscales	11	23	36	50	50	8	19	30	48	48
Dons	31	41	46	47	47	11	30	50	74	74
Dépenses et prêts nets	498	1049	1495	1927	1927	492	1028	1547	2006	2006
Dépenses courantes	354	806	1189	1562	1562	349	737	1126	1531	1531
Salaires	85	170	269	379	379	98	199	301	406	406
Autres dépenses courantes	215	522	755	978	978	197	429	662	908	908
Biens et services	58	136	172	190	190	44	98	154	208	208
Transferts	120	320	497	683	683	127	279	429	594	594
Transferts sociaux (Lisungi, Covid-19 et autres)	44	83	115	127	127	39	81	121	162	162
Transferts liés au pétrole	29	122	187	251	251	25	58	83	125	125
Autres transferts	47	116	196	305	305	63	140	225	307	307
Charges communes	28	48	58	63	63	16	31	47	63	63
Budgets annexes et comptes spéciaux ¹	10	18	28	42	42	11	21	32	42	42
Intérêts	54	114	165	205	205	54	109	163	217	217
Dettes intérieure	21	56	80	95	95	34	67	101	135	135
Dettes extérieure	33	58	85	110	110	21	41	62	82	82
Dépenses d'investissement	144	243	307	365	365	142	291	422	475	475
Financées sur ressources propres	32	69	112	161	161	65	138	196	215	215
Financées sur ressources extérieures	111	174	195	204	204	78	153	226	260	260
Solde primaire hors pétrole ²	-238	-539	-731	-914	-914	-235	-484	-703	-834	-834
Solde primaire de base	204	622	876	900	900	97	280	521	916	916
Solde primaire de base hors pétrole ³	-158	-406	-583	-756	-756	-168	-361	-527	-648	-648
— excluant les transferts liés au pétrole ⁴	-128	-284	-396	-506	-506	-143	-303	-444	-523	-523
Solde fiscal primaire	124	489	727	742	742	31	157	345	730	730
Solde global, base engagements										
Dons exclus	39	334	516	490	490	-35	19	132	439	439
Dons inclus	69	376	562	537	537	-24	49	182	513	513
Solde global, base caisse	69	376	562	537	537	-24	49	182	513	513
Financement	-56	-365	-592	-696	-696	-105	-231	-409	-738	-738
Extérieur (net)	-150	-509	-693	-639	-639	-90	-184	-288	-441	-441
Tirages	91	144	160	157	157	67	123	176	186	186
Amortissement net (payé) sur le principal, extérieur	-242	-533	-733	-802	-802	-157	-307	-464	-627	-627
Autres financement externes	0	-120	-120	0	0	...	0	0	0	0
Intérieur (net)	94	144	101	-57	-57	-15	-47	-121	-297	-297
Système bancaire	176	309	353	288	288	5	-7	-31	-98	-98
BEAC (net)	75	186	134	82	82	-39	-86	-184	-392	-392
dont: Variation des dépôts du gouvernement (- = augmentation)	37	17	-65	-146	-146	-50	-110	-251	-502	-502
Utilisation des DTS	62	112	118	120	120	0	0	0	0	0
Banques commerciales (net)	-25	15	110	206	206	44	79	153	294	294
Financement non bancaire	-82	-165	-251	-346	-346	-20	-40	-90	-200	-200
dont: remboursement d'arriérés intérieurs	-155	-270	-361	-365	-365	-20	-40	-90	-200	-200
Besoin de financement (- = excédent)	-13	-11	30	159	159	129	182	227	226	226
Financement attendu (hors FMI)	0	20	20	51	51	19	58	77	115	115
FEC du FMI	54	108	108	108	108	55	83	83	110	110
Résiduel	-67	-139	-98	0	0	54	41	67	0	0

Sources : autorités congolaises ; et estimations et projections des services du FMI.

1 Comprend les dépenses nettes (c'est-à-dire les dépenses moins les recettes) associées aux entités gouvernementales décentralisées et net de cotisations de sécurité sociale.

2 Recettes et dons hors recettes pétrolières moins dépenses primaires totales (hors paiements d'intérêts).

3 Recettes non pétrolières hors dons moins dépenses totales hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.

4 Solde primaire de base hors pétrole moins transferts liés au pétrole.

Tableau 4. République du Congo : balance des paiements à moyen terme, 2021–27¹
(en milliards de francs CFA)

	2021	2022	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	CR 22/226						
Solde des transactions courantes	974	1.502	1.687	692	267	216	99	31
dont hors pétrole	-856	-1.203	-1.101	-1.595	-1.846	-1.794	-1.970	-1.884
Balance commerciale	2.772	3.961	4.134	3.424	3.223	3.035	2.773	2.747
Exportations, f.à.b.	4.642	6.590	6.710	6.397	6.406	6.218	6.085	6.228
Secteur pétrolier	3.704	5.475	5.580	5.268	5.243	4.931	4.756	4.785
Secteur non pétrolier	937	1.114	1.130	1.129	1.163	1.286	1.329	1.443
Importations, f.à.b.	-1.869	-2.628	-2.576	-2.973	-3.183	-3.183	-3.311	-3.482
Secteur pétrolier	-910	-1.335	-1.350	-1.441	-1.500	-1.413	-1.329	-1.436
Gouvernement	-182	-274	-292	-380	-388	-427	-449	-464
Secteur privé non pétrolier	-778	-1.019	-933	-1.152	-1.294	-1.343	-1.533	-1.582
Balance des services	-1.104	-1.539	-1.512	-1.819	-1.972	-1.884	-1.746	-1.776
Secteur pétrolier	-477	-690	-704	-781	-824	-776	-632	-698
Secteur non pétrolier	-627	-849	-808	-1.038	-1.148	-1.108	-1.114	-1.078
Revenu	-702	-930	-954	-958	-1.008	-970	-968	-984
Revenu du travail	-7	-7	-25	-23	-23	-23	-22	-23
Revenu des investissements	-695	-924	-930	-935	-985	-947	-945	-961
Transferts courants (net)	7	10	19	45	24	35	40	45
Compte de capital	-6	15	21	15	56	70	76	84
Dons officiels	0	15	15	15	56	70	76	84
Annulation de dette	0	0	6	0	0	0	0	0
Avoirs non financiers non produits	-6	0	0	0	0	0	0	0
Compte financier	-942	-1.256	-1.499	-560	-118	133	80	85
Investissement direct (net)	120	366	307	386	435	509	512	520
Investissement de portefeuille	172	-1	138	139	149	142	143	145
Autres investissements	-1.234	-1.621	-1.944	-1.084	-702	-517	-575	-580
Moyen et long terme	-98	-650	-599	-334	-190	-35	-22	-38
Secteur public	-122	-647	-605	-390	-248	-91	-76	-98
Tirages	127	172	188	237	244	188	175	131
Projet	127	143	157	186	193	188	175	131
Programme	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres (garantis)	0	29	31	51	51	0	0	0
Amortissement ²	-477	-819	-788	-627	-492	-279	-250	-229
Variation nettes des arriérés	106	0	-6	0	0	0	0	0
Allocation de DTS	122	0	0	0	0	0	0	0
Secteur privé	24	-3	7	55	58	56	54	60
Pétrolier	26	39	39	42	43	40	36	41
Non pétrolier	-2	-42	-33	14	15	16	17	19
A court terme	-1.136	-971	-1.345	-750	-513	-482	-554	-541
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0
Balance globale des paiements	26	261	208	147	205	419	256	200
Financement	56	-484	-367	-373	-387	-419	-256	-209
Financement sur réserves (=hausse)	44	-484	-373	-373	-387	-419	-256	-200
Dépôts de l'État à l'étranger	-79	0	0	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel ³	90	0	6	0	0	0	0	0
Besoin de financement (- = excédent)	25	223	159	226	182	0	0	0
Financement attendu (hors FMI)	0	65	51	115	126	0	0	0
FEC du FMI	0	158	108	110	55	0	0	0
Besoin résiduel de financement	25	0	0	0	0	0	0	0

Sources : BEAC; estimations et projections des services du FMI.

¹ Conformément aux améliorations continues dans la compilation des statistiques, soutenues par l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires de développement, les données historiques du PIB et de la balance des paiements ont été révisées.

² Comprend l'allègement de la dette au titre du point d'achèvement PPTE et le remboursement du moratoire sur les prêts du G20.

³ Comprend l'allègement de la dette des Clubs de Paris et de Londres, le moratoire sur les prêts du G20 et les paiements aux créanciers en litige.

Tableau 5. République du Congo : situation monétaire, 2021–27
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2021		2022		2022		2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	CR 22/226	T1 Prel.	T2 Prel.	T3 Proj.	T4 Proj.			Proj.		
Avoirs extérieurs nets	360	779	235	233	379	724	966	1.407	1.866	2.136	2.377
Banque centrale	273	599	176	151	244	538	800	1.132	1.556	1.814	2.023
Institutions de dépôts	87	181	59	82	135	186	166	275	310	322	354
Avoirs intérieurs nets	1.925	1.944	1.775	1.853	2.082	1.775	1.926	1.673	1.520	1.549	1.490
Crédit intérieur net	2.189	2.279	2.348	2.472	2.482	2.325	2.276	2.023	1.870	1.899	1.840
Crédit net au secteur public	952	1.046	1.126	1.233	1.277	1.104	1.007	681	447	383	223
Crédit net au gouvernement	959	1.053	1.148	1.242	1.286	1.111	1.014	688	453	390	230
Banque centrale	501	494	715	779	727	583	192	-221	-713	-1.134	-1.579
Créances	720	878	938	982	1.011	948	1.058	1.114	1.087	1.064	1.034
Utilisation des ressources du FMI	26	185	79	136	136	135	245	300	295	292	284
Dépôts	-219	-386	-223	-203	-284	-365	-867	-1.335	-1.800	-2.198	-2.613
Institutions de dépôts	458	559	433	463	559	528	822	909	1.166	1.524	1.809
Créances sur les organismes publics, net	-7	-7	-22	-9	-9	-7	-7	-7	-7	-7	-7
Crédit à l'économie ¹	1.237	1.233	1.222	1.239	1.205	1.220	1.269	1.342	1.424	1.516	1.617
Crédit au secteur privé	1.132	1.184	1.115	1.175	1.166	1.171	1.216	1.286	1.363	1.450	1.546
Autres postes, net	-264	-335	-572,9	-619,3	-400,0	-550,0	-350	-350	-350	-350	-350
Masse monétaire au sens large	2.285	2.723	2.010	2.085	2.460	2.499	2.892	3.081	3.386	3.684	3.867
Circulation fiduciaire	637	759	393	402	661	696	806	859	944	1.027	1.078
Dépôts à vue	1.107	1.327	1.080	1.131	1.142	1.214	1.411	1.506	1.659	1.808	1.899
Dépôts à terme	504	601	509	527	622	551	638	680	747	813	853
(Variation en pourcentage de la masse monétaire au sens large du début de période)											
Masse monétaire au sens large	5,9	19,2	-12,0	-8,7	7,7	9,3	15,7	6,5	9,9	8,8	4,9
Avoirs extérieurs nets	-9,2	18,3	-5,5	-5,6	0,8	15,9	9,7	15,3	14,9	8,0	6,5
Avoirs intérieurs nets	15,1	0,8	-6,6	-3,2	6,9	-6,6	6,0	-8,7	-5,0	0,8	-1,6
Crédit intérieur net	9,1	4,0	7,0	12,4	12,8	5,9	-2,0	-8,7	-5,0	0,8	-1,6
Crédit net au secteur public	3,8	4,1	7,6	12,3	14,2	6,7	-3,9	-11,3	-7,6	-1,9	-4,3
Crédit à l'économie	5,2	-0,2	-0,7	0,1	-1,4	-0,7	1,9	2,5	2,6	2,7	2,7
Crédit au secteur privé	4,6	2,3	-0,8	1,9	1,5	1,7	1,8	2,4	2,5	2,6	2,6
Autres actifs, nets	6,0	-3,1	-13,5	-15,6	-6,0	-12,5	8,0	--	--	--	--
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)											
Masse monétaire au sens large	5,9	19,2	-6,8	-5,2	11,6	9,3	15,7	6,5	9,9	8,8	4,9
Base monétaire	-0,6	33,7	-4,7	-5,5	23,1	12,6	22,3	1,4	12,6	17,5	4,9
Crédit à l'économie	10,0	-0,3	7,7	12,5	0,7	-1,3	4,0	5,8	6,1	6,4	6,7
Crédit au secteur privé	9,6	4,6	5,3	13,0	4,7	3,5	3,8	5,7	6,0	6,4	6,6
Vélocité (PIB non pétrolier/ M2 moyenne)	2,5	1,8	2,3	2,2	2,2	2,1	2,1	2,2
(Pourcentage ²)											
Croissance du PIB nominal global	11,4	24,5	16,4	4,1	5,5	4,9	5,8	6,2
Croissance du PIB nominal non pétrolier	5,5	7,0	7,0	7,4	7,4	7,8	8,1	8,1
Crédit à l'économie/PIB non pétrolier	22,7	21,1	20,9	20,2	20,0	19,6	19,3	19,1
Pour mémoire:											
Réserves officielles brutes (en milliards de FCFA)	551	1035	464	498	591	924	1296	1683	2102	2358	2558
en mois d'importations	1,5	2,6	2,2	2,8	3,7	4,7	5,0	5,5
Engagements de la Banque Centrale envers les non-résidents	277,5	436,0	287,7	346,9	346,9	385,7	496,0	551,3	545,8	543,6	534,8

Sources : BEAC; estimations et projections des services du FMI.

¹ Secteur privé et entreprises publiques.

² Conformément aux améliorations continues dans la compilation des statistiques, soutenues par l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires de développement, les données historiques du PIB et de la balance des paiements ont été révisées.

Tableau 6. République du Congo : Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2015–22

(en %, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Avril-22
ISF centraux								
Adéquation des fonds propres^{1,2}								
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	19,5	19,1	22,8	24,9	29,6	18,8	21,8	23,7
Créances improductives moins provisionnement/fonds propres	15,4	28,3	53,1	71,8	74,7	61,1	30,2	
Qualité des actifs								
Créances improductives/total des prêts bruts	5,0	8,0	16,2	22,5	27,5	21,0	16,9	17,8
Provisions pour les créances improductives	51,9	38,6	35,8	36,7	35,9	53,0	64,2	64,2
Bénéfice et rentabilité								
Rendement des actifs	2,1	1,6	1,5	1,2	0,6	1,1	2,2	
Rendement des fonds propres	16,2	8,0	7,2	4,6	1,2	6,3	11,9	
Liquidité								
Actifs liquides/total des actifs	21,1	16,7	22,7	26,8	23,8	26,9	27,2	29,9
Actifs liquides/passifs à court terme	116,1	104,4	146,6	176,0	152,0	174,4	175,9	190,8
Sensibilité au risque de marché								
Position ouverte nette en monnaies étrangères/fonds propres	-985,9	-845,8	-720,5	-729,3	-937,5	-1980,9	-875,3	
ISF complémentaires								
Grands risques/fonds propres	187,2	154,2	157,5	157,2	133,6	126,0	104,7	
Produit des transactions/produit brut	11,1	6,8	40,1	47,3	38,6	163,6	-7,1	
Charges de personnel/charges hors intérêts	22,1	24,2	13,8	10,5	11,1	25,1	23,4	
Dépôts de la clientèle/total des prêts (non interbancaires)	125,5	102,8	93,6	91,5	104,3	112,1	111,2	
Prêts libellés en monnaies étrangères/total des prêts	2,4	2,2	5,0	3,0	0,7	0,1	0,1	
Prêts immobiliers résidentiels/total des prêts bruts	1,7	1,5	0,7	0,6	0,7	1,5	2,4	
Prêts immobiliers commerciaux/total des prêts bruts	0,1	0,0	0,3	0,4	0,3	0,9	0,3	

Source: Données du FMI sur les indicateurs de solidité financière.

¹ Les bénéfices de l'année en cours sont exclus de la définition des fonds propres réglementaires, conformément aux directives de l'accord de Bâle I sur les fonds propres. Les provisions générales sont incluses dans les fonds propres de catégorie Tier 2 jusqu'à un montant égal à 1,25 % des actifs pondérés en fonction des risques. Les fonds propres réglementaires sont la somme des fonds propres de catégorie Tier 1 et le minimum des fonds propres de catégorie Tier 1 et de catégorie Tier 2.

² Les actifs pondérés en fonction des risques sont estimés à l'aide des pondérations de risque suivantes : 0% - réserves liquides en monnaie nationale et étrangère et créances sur la banque centrale ; 100% - tous les autres actifs.

Tableau 7. République du Congo : Besoins bruts de financement, 2022–27

(en milliards de francs CFA)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
A. Solde budgétaire global (base caisse) [- = excédent]	-537	-513	-541	-402	-376	-465
B. Besoins de financement	1764	1753	1751	1765	1853	1908
Amortissements (arriérés compris)	1613	1246	1279	1273	1429	1466
Extérieurs	802	627	492	279	250	229
Amortissements dû	788	627	492	279	250	229
dont : amortissements au titre de l'ISSD	-61	-77	-77	-21	-21	0
Intérieurs	811	620	787	994	1179	1237
Amortissements dû (remboursement des bons du Trésor)	446	420	579	839	1042	1137
Remboursement d'arriérés intérieurs	365	200	208	155	136	100
BEAC	146	502	468	486	419	436
Remboursement d'avances statutaires	0	0	0	21	21	21
Variation des dépôts de l'État (+ = augmentation)	146	502	468	465	398	415
Banques commerciales	5	5	5	5	5	5
Variation des dépôts de l'État (+ = augmentation)	5	5	5	5	5	5
Autres financements extérieurs	0	0	0	0	0	0
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	1
C = A+B Total des besoins de financement	1227	1241	1211	1363	1477	1443
D. Sources de financement recensées	1062	1015	1029	1363	1477	1443
Extérieures	157	186	193	188	175	131
Financement de projets	157	186	193	188	175	131
Prêts	157	186	193	188	175	131
Intérieures	904	829	836	1175	1302	1312
Allocation de DTS réaffectée via la BEAC	120					
Émission de bons du Trésor	646	824	836	1175	1302	1312
Recouvrement des arriérés fiscaux	2	5	0	0	0	0
Banques commerciales non-résidentes	136					
E=C-D Déficit de financement	165	226	182	0	0	0
F. Financement extérieur exceptionnel	51	115	126	0	0	0
Multilatéral	31	102	115	0	0	0
Bilatéral	20	13	11	-	-	-
G = E-F Besoins résiduels de financement	114	110	55	0	0	0
FEC-FMI	108	110	55	0	0	0

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 8. République du Congo : Dette publique par créancier, 2021–23¹
(fin de l'année, en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette					
	2022			2022	2023	2024	2022	2023	2024
	(En millions de dollars)	(En % de la dette totale)	(En % du PIB ⁸)	(En millions de dollars)			(En % du PIB)		
Total	12.504	100	107,9	2.312	2.886	2.286	19,1	22,9	18,0
Extérieure	7.127	57	61,5	985	1.427	1.107	8,1	11,3	8,7
Créanciers multilatéraux ^{2,3}	948	7,6	8,2	34	55	64	0,3	0,4	0,5
FMI	41	0,3	0,4
Banque mondiale	390	3,1	3,4
BAsD/BAfD/BID	415	3,3	3,6
Autres créanciers multilatéraux	102	0,8	0,9
<i>dont</i> : BDEAC	55	0,4	0,5
FIDA	24	0,2	0,2
Créanciers bilatéraux	3.106	24,8	26,8	364	321	356	3,0	2,5	2,8
Club de Paris	470	3,8	4,1	24	66	76	0,2	0,5	0,6
<i>dont</i> : France	183	1,5	1,6
Belgique	153	1,2	1,3
Hors club de Paris	2.636	21,1	22,8	341	255	279	2,8	2,0	2,2
<i>dont</i> : Chine	2.166	17,3	18,7
Inde	117	0,9	1,0
Créanciers commerciaux ²	3.073	24,6	26,5	586	1.051	687	4,8	8,3	5,4
<i>dont</i> : Obligations	241	1,9	2,1	43	41	40	0,4	0,3	0,3
Autres créanciers internationaux	2.832	22,6	23,3	543	1.010	648	4,5	8,0	5,1
<i>dont</i> : Deux principaux créanciers	1.556	12,4	12,8
Autres	1.276	10,2	10,5
Intérieure⁶	5377	43,0	46,4	1327	1459	1179	10,9	11,6	9,3
Bons du trésor ⁷
Obligations ⁷	2643	21,1	22,8	739	844	829	6,1	6,7	6,5
Crédits	986	7,9	8,5	22	26	26	0,2	0,2	0,2
Postes pour mémoire :									
Dette garantie ⁴									
<i>dont</i> : Liée	1.567	...	13,5
<i>dont</i> : Non liée
Passifs conditionnels									
<i>dont</i> : Garanties publiques
<i>dont</i> : Autres passifs conditionnels explicites ⁵	277	...	2,4
PIB nominal	12.131

¹ Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classification par créanciers, y compris officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est le même

² La ventilation des créanciers commerciaux, y compris pour la dette envers les négociants en pétrole, ne figure pas au tableau en raison de contraintes de capacité ou

³ Les créanciers multilatéraux sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément avec la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

⁴ Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettrait, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire garanti par des recettes pétrolières. See the joint IMF-World Bank note for the G20 "Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers » pour une analyse des questions soulevées par les garanties et d'autres exemples d'opérations garanties liées et non liées.

⁵ Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et d'autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP par exemple).

⁶ Le service de la dette intérieure inclut les remboursements d'arriérés.

⁷ Les données relatives aux bons du Trésor et aux obligations sont recueillies ensemble.

⁸ Calculé avec l'encours de la dette et le PIB en unités de monnaie locale.

Tableau 9. République du Congo : Arriérés extérieurs en 2022
(fin de l'année, en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	Encours de février 2022			Encours d'août 2022			Août 2022 (hors arriérés non restructurés antérieurs à l'initiative PPTE ¹)		
	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcentage du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcentage du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcentage du PIB
Total	379	648	4,8	337	514	4,3	43	65	0,5
Créanciers multilatéraux et autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette bilatérale	88,9	151,8	1,1	92,2	140,6	1,2	15,0	22,8	0,2
Club de Paris	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brésil	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Belgique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
France	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Suisse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Russie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Hors Club de Paris	88,9	151,8	1,1	92,2	140,6	1,2	15,0	22,8	0,2
Émirats arabes unis	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Angola	66,4	113,4	0,8	74,1	113,0	0,9	0,0	0,0	0,0
Chine	1,2	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Inde (Exim Bank)	18,2	31,0	0,2	15,0	22,8	0,2	15,0	22,8	0,2
Koweït	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arabie saoudite	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Turquie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette de la poste	3,1	5,4	0,0	3,1	4,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Créanciers privés	290	495,8	3,7	245	373,2	3,1	28,0	42,6	0,4
CMEC et entreprises chinoises	62	106,2	0,8	17	25,2	0,2	16,5	25,2	0,2
Euro-obligation	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Afreximbank	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Négociants en pétrole	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0
Fournisseurs ¹	228	390	2,9	228	348	2,9	11,4	17,4	0,1

Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

¹ Inclut les dettes litigieuses et les créances antérieurs à l'initiative PPTE.

Tableau 10. République du Congo : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI
(en millions de DTS, sauf *indication* contraire)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants																
Principal	0,0	0,0	0,0	6,5	6,5	19,4	32,4	32,4	25,9	25,9	13,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Commissions et intérêts	0,0	6,3	6,3	6,3	6,3	6,3	6,3	6,3	6,3	6,3	6,3	6,3	6,3	6,3	6,3	6,3
Obligations envers le FMI sur la base des crédits prospectifs																
Principal	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9,7	29,2	38,9	38,9	38,9	29,2	9,7	0,0	0,0	0,0
Commissions et intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des obligations sur la base des crédits existants/prospectifs																
Millions de DTS	0,0	6,3	6,3	12,8	12,8	25,8	48,4	67,9	71,1	71,1	58,2	35,5	16,0	6,3	6,3	6,3
Milliards de FCFA	0,0	5,4	5,4	10,9	10,9	22,0	41,3	57,9	60,6	60,6	49,6	30,2	13,7	5,4	5,4	5,4
Pourcentage des exportations de biens et services	0,0	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,6	0,8	0,8	0,8	0,6	0,4	0,2	0,1	0,1	0,1
Pourcentage du service de la dette ¹	0,0	0,8	1,0	3,2	3,6	7,8	16,1	22,8	23,2	23,0	20,0	13,1	6,3	2,5	2,4	2,4
Pourcentage du PIB	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,38	0,50	0,49	0,5	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des recettes fiscales	0,0	0,2	0,2	0,4	0,4	0,8	1,4	1,9	1,9	1,7	1,3	0,8	0,3	0,1	0,1	0,1
Pourcentage de la quote-part	0,0	3,9	3,9	7,9	7,9	15,9	29,9	41,9	43,9	43,9	35,9	21,9	8,4	3,3	3,3	3,3
Encours des crédits du FMI sur la base des tirages existants et prospectifs																
Millions de DTS	162,0	291,6	356,4	349,9	343,4	324,0	281,9	220,3	155,5	90,7	38,9	9,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Milliards de FCFA	135,3	248,2	304,2	298,6	293,0	276,1	240,2	187,8	132,5	77,3	33,1	8,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des exportations de biens et services	1,9	3,7	4,5	4,6	4,6	4,2	3,6	2,7	1,8	1,0	0,4	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage du service de la dette ¹	14,8	35,0	54,4	88,7	96,4	98,6	93,4	73,9	50,7	29,4	13,4	3,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage du PIB	1,7	3,0	3,5	3,3	3,1	2,7	2,2	1,6	1,1	0,6	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des recettes fiscales	5,7	10,4	12,2	12,0	11,4	10,1	8,3	6,1	4,1	2,2	0,9	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage de la quote-part	100,0	180,0	220,0	216,0	212,0	200,0	174,0	136,0	96,0	56,0	24,0	6,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire :</i>																
Exportations de biens et services (milliards de FCFA)	7.064	6.737	6.749	6.559	6.423	6.579	6.766	6.977	7.218	7.487	7.775	8.059	8.184	8.188	8.093	7.934
Service de la dette extérieure (milliards de FCFA) ¹	913	709	559	337	304	280	257	254	261	263	248	232	217	214	221	227
PIB nominal (milliards de FCFA)	7.825	8.144	8.588	9.011	9.537	10.126	10.830	11.596	12.432	13.350	14.342	15.412	16.513	17.667	18.869	20.150
Recettes fiscales (milliards de FCFA)	2.368	2.397	2.492	2.493	2.567	2.731	2.892	3.066	3.255	3.464	3.694	3.941	4.177	4.420	4.662	4.886
Quote-part (millions de DTS)	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0	162,0

Sources: estimations et projections des services du FMI.

¹ Le total du service de la dette extérieure inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Tableau 11. République du Congo : Calendrier des décaissements et des revues en vertu de l'accord au titre de la FEC, 2022–24

Date de disponibilité	Conditions nécessaires pour le décaissement	Montant (millions de DTS) % de la quote-part		
		FEC	FEC	
Approbation du conseil, 21 janvier 2022	Approbation par le conseil de l'accord triennal au titre de la FEC.	64,80	40	
15 avril 2022	Observation des critères de réalisation pour le 28 février 2022, critères de réalisation continus et achèvement de la première revue.	64,80	40	
15 octobre 2022	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2022, critères de réalisation continus et achèvement de la deuxième revue.	64,80	40	
15 avril 2023	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2022, critères de réalisation continus et achèvement de la troisième revue.	32,40	20	
15 octobre 2023	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2023, critères de réalisation continus et achèvement de la quatrième revue.	32,40	20	
15 avril 2024	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2023, critères de réalisation continus et achèvement de la cinquième revue.	32,40	20	
15 octobre 2024	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2024, critères de réalisation continus et achèvement de la sixième revue.	32,40	20	
		Total	324,00	200
<i>Pour mémoire :</i>				
Quote-part de la République du Congo			162,0	
Sources : estimations des services du FMI.				

Tableau 12. République du Congo : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, 2022–23
(en milliards de francs CFA, montant cumulé depuis le début de l'année, sauf indication contraire)¹

Type de critères	Fin fév. 2022			Fin juin 2022			Fin sept. 2022			Fin déc. 2022			Fin mars 2023			Fin juin 2023			Fin sept. 2023			Fin déc. 2023		
	CR	Réalisations	Statut	CR	CR modifié	Réalisations	Statut	CR	CR modifié	CR	CR modifié	CR	CR modifié	CR	CR modifié	CR	CR modifié	CR	CR modifié	CR	CR modifié	CR	CR modifié	
Plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole ²	CR	-128	-62	Atteint	-309	-321	-284	Non atteint	-459	-396	-510	-506	-131	-143	-303	-444	-523							
Objectif ajusté (blancher)		-126				-233																		
Ajustement à la hausse (à la baisse) pour des transferts liés au pétrole plus élevés (plus bas) que prévu		0				57																		
Ajustement à la baisse (à la hausse) pour une aide extérieure nette plus élevée (plus faible) que prévu et à la hausse pour des recettes pétrolières plus faibles		1				31																		
Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale	CR	168	106	Atteint	289	217	144	Non atteint	331	101	-262	-57	209	-15	-47	-121	-297							
Objectif ajusté (plafond)		169				22																		
Ajustement à la baisse (à la hausse) pour une aide extérieure nette et des recettes pétrolières plus élevées (plus faibles) que prévu		1				-195																		
Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale ³	CR	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale (millions de \$EU) ^{4,5,7}	CR	0	0	Atteint	0	0	1132	Non atteint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Plafond de la nouvelle dette extérieure contractée par ou au nom de l'administration centrale et garantie par des livraisons futures de ressources naturelles (y compris le pétrole) ⁶	CR	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Plancher pour les revenus non pétroliers	CR	96	113	Atteint	289	298	355	Atteint	495	553	758	762	182	191	405	632	881							
Plancher pour les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté	CR	61	38	Non atteint	152	152	184	Atteint	228	228	379	379	96	80	181	322	402							
Plafond des décaissements des prêts extérieurs pour les projets d'investissement	CR	17	16	Atteint	56	56	133	Non atteint	111	149	143	157	25	67	123	176	186							
Plafond de la nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale (milliards FCFA) ^{4,7}	CR	15	0	Atteint	37	36	0	Atteint	52	0	69	33	43	46	86	100	140							
Plancher du remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale	CR	16	20	Atteint	30	60	270	Atteint	161	361	402	365	21	20	40	90	200							
Pour mémoire :																								
Recettes pétrolières ⁸		161	222		439	680	907		1082	1272	1546	1405	236	241	584	965	1439							
Aide budgétaire extérieure attendue, nette ⁹		-118	-182		-299	-409	-471		-614	-557	-870	-845	-67	-133	-239	-364	-555							
- Aide à la balance des paiements (FMI-FEC)		51	54		102	106	108		106	108	158	108	0	55	83	83	110							
- Prêts budgétaires et dons (hors FMI)		9	0		19	19	61		29	66	103	98	92	30	88	127	189							
- Variation des arriérés extérieurs hors programme		0	-15		0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0							
Paiements au titre du service de la dette extérieure courante dus après allègement de la dette		127	167		318	428	532		643	622	974	943	160	164	328	491	744							

¹ Les critères de performance quantitatifs et les objectifs indicatifs sont définis dans le TMI. Les colonnes "programme" représentent les CR et les CR modifiés de la première revue de l'accord FIC, alors que ceux du programme "modifié" représentent les modifications de ces CR et CR modifiés proposées lors de la deuxième revue en cours de l'accord FIC.

² Sauf comme les recettes pétrolières moins les dépenses totales à l'exclusion des paiements d'intérêts, des transferts payés avec le pétrole brut et des investissements financés par l'étranger.

³ Ces plafonds sont fixes à l'abri et doivent être respectés en continu à compter de la date d'approbation du programme.

⁴ À l'exclusion de toutes les sources de soutien budgétaire identifiées dans le programme.

⁵ À l'exclusion de tous les types de financement mentionnés au paragraphe 10 du TMI.

⁶ Sous réserve de l'exception permise au paragraphe 11 du TMI.

⁷ Cumulatif à compter de la date d'approbation du programme et sur une base contractuelle conformément à la politique de limites d'endettement du FMI.

⁸ <https://www.imf.org/~/media/Files/Publications/PP/2021/English/PPFA201007 ash>.

⁹ Hors opérations de troc pétrolier pour le règlement des transferts.

¹⁰ Tel que défini aux paragraphes 18 et 22 du TMI.

Tableau 13 a. République du Congo : Repères structurels, 2022

Mesures	Date visée	État d'avancement	Remarques	Justification économique
Publier sur le site Internet du gouvernement l'audit des dépenses liées à la COVID-19 réalisées en 2020 (effectué par un cabinet d'audit de réputation internationale).	Fin juin 2022	Atteint		Améliorer la transparence et la gouvernance et préserver les ressources publiques.
Publier sur le site Internet du gouvernement les rapports de rapprochement des données relatives au pétrole, élaborés par un cabinet d'audit de réputation internationale, ainsi qu'un tableau recensant les détenteurs de concessions minières, forestières et pétrolières.	Fin juin 2022	Atteint		Améliorer la transparence et préserver les ressources publiques.
Élaborer un modèle de plan de passation des marchés publics consolidé et sectoriel exhaustif et conforme aux meilleures pratiques internationales.	Fin juin 2022	Atteint		Améliorer la gestion de l'investissement public, la crédibilité et la transparence budgétaires, et la gestion de la trésorerie.
Formuler une stratégie globale de gestion de la dette à moyen terme.	Fin juillet 2022	Atteint		Gérer les risques liés à la dette et favoriser la viabilité budgétaire.
Publier le décret d'application de la loi relative à la lutte contre la corruption précisant les règles et les procédures en matière de conflits d'intérêts.	Fin juillet 2022	Non atteint	Le décret a été publié le 3 août 2022. Pour atteindre ce repère structurel, les autorités doivent combler les lacunes en matière de déclaration.	Réduire la corruption, améliorer la gouvernance et préserver les ressources publiques.

Tableau 13b. République du Congo : Repères structurels, 2022–23

Mesures	Date visée	Justification économique
Dresser l'inventaire de l'ensemble des arriérés fiscaux de façon à les répertorier avec précision et à déterminer la probabilité de leur recouvrement.	Fin décembre 2022	Améliorer l'administration fiscale et la mobilisation des recettes intérieures.
Mettre à jour la formule de calcul des PED pour tenir compte des améliorations de l'efficacité opérationnelle de la CORAF au cours des trois dernières années.	Fin décembre 2022	Améliorer la transparence et la gouvernance et préserver les ressources publiques.
Rendre opérationnel le modèle de planification de la commande publique pour les ministères pilotes en y associant les plans d'engagement, d'achat et de trésorerie du budget 2023.	Fin décembre 2022	Améliorer la gestion de la dépense publique (notamment de l'investissement public), la crédibilité et la transparence budgétaires, et la gestion de la trésorerie.
Mettre en place un système de registre public ou de cadastre dans les secteurs minier et forestier.	Fin mars 2023	Réduire la corruption, améliorer la gouvernance et préserver les ressources publiques.
Publier sur le site Internet du gouvernement le rapport annuel de la dette pour 2021, qui donne des informations précises sur la dette garantie et non garantie des 10 plus grandes entreprises publiques.	Fin mars 2023	Améliorer la transparence et gérer les risques liés à la dette.
Procéder à un inventaire complet de l'administration de la TVA liée aux hydrocarbures (y compris les exonérations).	Fin juin 2023	Améliorer l'administration fiscale et la mobilisation des recettes intérieures.
Révision et simplification des dispositions législatives relatives à la TVA sur les hydrocarbures (sous la forme d'une législation unique).	Fin décembre 2023	Améliorer l'administration fiscale et la mobilisation des recettes intérieures.
Mettre intégralement en service les modules suivants du nouveau logiciel de suivi des dépenses (SIGFIP) : gestion de trésorerie, information budgétaire, Trésor, passation de marchés.	Fin décembre 2023	Améliorer la transparence et la gouvernance et préserver les ressources publiques.

Tableau 14. République du Congo : Mesures préalables

Mesures	État d'avancement	Justification économique
Déclaration et paiement par la SNPC d'au moins 12 milliards de FCFA de dividendes pour le budget 2022.		Améliorer la transparence et la gouvernance et préserver les ressources publiques.
Augmentation des prix réglementés des carburants de 5 et 7 % pour les prix de détail et les prix d'entrée de distribution (PED), respectivement.		Améliorer la transparence et la gouvernance et préserver les ressources publiques.
Adoption par le parlement d'une loi de finances qui prévoit : i) l'élimination complète de la nouvelle subvention aux carburants en 2023-24 ; ii) la suppression des exonérations de TVA et de droits de douane en faveur de la SNPC ; iii) la facturation de la TVA par la CORAF lors de ses ventes ; iv) la déréglementation progressive des prix des carburants, accompagnée par une augmentation des aides sociales en faveur des plus vulnérables, qui peut être financée par les économies réalisées grâce aux points ii) et iii).		Améliorer le recouvrement des recettes et la gestion des dépenses publiques et préserver les ressources publiques.
Adopter et publier un arrêté ministériel qui accompagne le décret sur les règles et procédures relatives aux conflits d'intérêts et qui établit un modèle formalisé de déclaration décrivant en détail les types d'intérêts privés à communiquer (tels que l'identité des bénéficiaires effectifs des actifs concernés et les informations sur les membres de la famille) et rappelant le caractère obligatoire de la déclaration d'intérêts : i) au moment de l'entrée en fonctions, ii) une fois par an, indépendamment de toute modification substantielle, et iii) en cas de modification substantielle.		Réduire la corruption, améliorer la gouvernance et préserver les ressources publiques.

Annexe I. Insécurité alimentaire

1. L'insécurité alimentaire est répandue et s'accroît en République du Congo. D'après FAOSTAT, 80 % de la population étaient déjà en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave en 2014–16. Ce pourcentage est passé à 90 % en 2019–21 et les données préliminaires donnent à penser qu'il aura continué d'augmenter en 2022, ce qui tient aux coûts élevés des importations alimentaires et aux ruptures d'approvisionnement provoquées par les répercussions de la pandémie et de la guerre menée à l'Ukraine par la Russie.

2. Une production agricole limitée et une dépendance à l'égard des importations alimentaires qui en résulte, ainsi que de faibles niveaux de revenu, sont à l'origine de la forte insécurité alimentaire du Congo. La production alimentaire

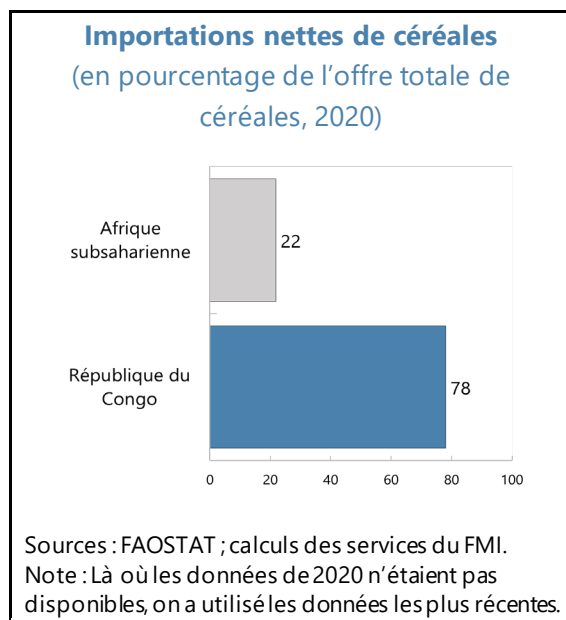
locale est loin de répondre aux besoins du pays.

L'agriculture se cantonne principalement aux cultures de subsistance, ce qui explique que plus de 90 % des

terres arables ne soient pas cultivées. Le manque d'accès aux financements, la faible mécanisation et la faiblesse des infrastructures sont les principaux obstacles au développement agricole et au renforcement de la capacité d'adaptation du secteur au changement climatique (voir le rapport-pays 21/226 pour plus de détails). Par conséquent, environ 70 % de la nourriture est importée. En 2020, le blé, le riz et la viande comptaient parmi les produits les plus importés ; ces trois denrées représentaient un cinquième des importations de marchandises et provenaient principalement de la Russie, d'Inde et des États-Unis.

3. En 2022, la conjoncture internationale a fait grimper l'inflation alimentaire au Congo, qui a atteint 6 % en octobre 2022. Les pénuries de blé, associées aux prix élevés de l'énergie et des engrais et à la dépréciation du franc CFA par rapport au dollar, ont gonflé la facture d'importation des intrants alimentaires et agricoles et les coûts de transport des pays fournisseurs vers le Congo, en particulier pour les produits de base.

4. Dans ce contexte, les autorités ont adopté un plan national de résilience en 2022. Ce plan a permis de contenir l'inflation alimentaire et l'érosion des marges des distributeurs, en lien avec la poursuite de la réglementation des prix des produits alimentaires de base (25 % du panier de l'IPC) et les exonérations de droits de douane et de TVA pour ces produits. Les autorités ont accordé des aides sociales ciblées aux couches les plus vulnérables de la population. Le plan vise également à augmenter la production agricole (et à réduire les importations alimentaires) à court et moyen terme, conformément au Plan national de développement 2022–26, en fournissant un appui technologique et des équipements aux petites exploitations et en construisant des infrastructures permettant de faciliter la distribution alimentaire.



Annexe II. Facteurs de fragilité du Congo

1. Un état fragile (PF) peut être défini de plusieurs manières. Ces pays sont souvent caractérisés par une faible capacité institutionnelle, un État de droit restreint, une offre limitée de services publics de base et une forte polarisation de la société. Par conséquent, ils ne sont pas en mesure de gérer ou d'atténuer efficacement les risques posés par des facteurs sociaux, économiques, politiques, environnementaux et climatiques ou touchant à la gouvernance ou à la sécurité. Dans ce contexte, le FMI a récemment défini les EF comme des pays ayant une faible capacité institutionnelle, mesurée par une note d'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale égale ou inférieure à 3,2 en moyenne (le maximum étant égal à 6), et/ou des pays ayant récemment connu un conflit (indiqué par la conduite d'une opération de maintien ou de consolidation de la paix des Nations Unies au cours des trois années précédentes).^{1, 2}

2. La République du Congo est considérée comme un pays fragile, en raison de ses difficultés relatives aux politiques d'inclusion sociale et d'équité, de gestion de l'économie et du secteur public et aux politiques structurelles. Depuis 2017, le pays a une note EPIN d'environ 2,7 en moyenne (très en deçà du seuil de 3,2), car il peine à pérenniser ses progrès à cause de ces difficultés, présentées plus en détail ci-après.

3. L'inclusion sociale et l'équité sont insuffisantes. L'accès aux services essentiels tels que l'aide sociale, les services bancaires, la santé et l'éducation est faible et les inégalités sont criantes. Le Congo se classe au 90^e rang sur 105 pays selon l'indice de Gini. La pauvreté est omniprésente : près de 70 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et la moitié de la population n'a pas accès à l'électricité. L'inclusion financière au Congo est bien inférieure à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne. En outre, les taux de mortalité maternelle et infantile sont élevés (5 % des enfants n'atteignent pas leur cinquième anniversaire) et seuls 30 % des élèves du primaire atteignent le niveau de compétences minimum en mathématiques, et 40 % en français. Enfin, en 2021, plus d'un cinquième des enfants souffraient de malnutrition et 700 000 personnes vivant en zone urbaine étaient en situation d'insécurité alimentaire.

4. La forte dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale et le manque d'infrastructures de qualité exacerbent la vulnérabilité du Congo face aux chocs climatiques et font augmenter le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire. Le Congo est l'un des 20 pays les plus vulnérables aux changements climatiques (en 2019, il occupait le 36^e rang sur 100 selon l'indice mondial d'adaptation de l'Université de Notre-Dame, *Notre-Dame Global Adaptation Index*). Le pays manque d'infrastructures de base à même de soutenir la sécurité alimentaire et de faciliter la

¹ [The IMF Strategy for Fragile and Conflict-Affected States, mars 2022.](#)

² Cette définition est semblable à celle utilisée par la Banque mondiale, sauf qu'elle retient une moyenne de la note EPIN sur trois ans au lieu de la note la plus récente.

commercialisation des produits alimentaires, en particulier des systèmes d'irrigation, des installations de stockage et des routes. Ces éléments freinent aussi le développement économique du Congo.

5. La structure économique reposant sur le pétrole rend l'économie vulnérable aux fluctuations des prix mondiaux du pétrole et de la production nationale de pétrole. Le secteur pétrolier représente 80 % des exportations et près de deux tiers des recettes budgétaires. La production de pétrole devrait diminuer au cours de la prochaine décennie, car certains gisements arrivent à maturité. Il est peu probable que de gros investissements soient réalisés dans de nouveaux gisements puisque l'on s'attend à une baisse de la demande mondiale de pétrole en raison de la transition opérée dans l'ensemble des pays vers des économies plus sobres en carbone.

6. Les faiblesses institutionnelles ont empêché le pays de tirer parti des avantages procurés par le pétrole et par ses autres ressources pour générer une croissance généralisée, plus forte, plus résiliente et inclusive. Les principales difficultés tiennent au manque de transparence et de responsabilité dans la gestion des recettes, des dépenses et de la dette publiques, qui a entraîné ces dernières années un fort endettement, des tensions sur le service de la dette (par rapport aux recettes) et des montants d'arriérés considérables. Plus généralement, le sentiment de corruption est très répandu, qu'il s'agisse du secteur public ou du secteur privé.

7. Bien que faibles, les risques politiques et pour la sécurité s'accroissent. Le manque d'inclusion sociale, l'aggravation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, la mauvaise qualité des services publics suscite des préoccupations croissantes chez la population. Les risques pour la sécurité dans les pays voisins (République centrafricaine, République démocratique du Congo) sont de plus en plus susceptibles de se répercuter sur la République du Congo. Le pays a toutefois été relativement épargné par les conflits ces dernières années. Aucune opération de maintien de la paix de l'ONU n'est en cours sur le territoire. L'accord de cessez-le-feu de 2017 entre l'État et l'ancienne milice « Ninja », active lors de la guerre civile, est toujours respecté. Les élections présidentielles de 2021 se sont déroulées dans le calme.

Annexe III. Marché des carburants

- 1. Au Congo, le carburant est soit importé par la SNPC (la compagnie pétrolière nationale) et des négociants privés, soit produit localement par la CORAF** (raffinerie et filiale de la SNPC) qui achète du pétrole brut congolais aux prix du marché international¹. Le carburant est ensuite vendu sur le marché de gros, à un prix appelé « prix d'entrée de distribution » (PED), à des entreprises privées qui gèrent la chaîne d'approvisionnement en aval, du transport à la vente au détail. Actuellement, la SNPC est le seul importateur, à hauteur de 40 % de l'approvisionnement en carburant, et la CORAF fournit le reste. À partir de 2023, une raffinerie chinoise, d'une capacité 2,5 fois supérieure à celle de la CORAF, entrera en service au Congo.
- 2. Les prix de gros (PED) et de détail sont réglementés et sont actuellement nettement inférieurs aux prix à l'importation.** Les prix de détail (TVA incluse) sont restés inchangés depuis 2008, mais les prix moyens à l'importation entre 2008 et 2020 ont permis aux importateurs et aux distributeurs de carburant d'atteindre le seuil de rentabilité^{2,3}. Dans un pays où les inégalités de revenus sont élevées, comme le Congo, ces prix réglementés profitent principalement aux riches, car les ménages les plus pauvres ne conduisent pas de voiture et utilisent les transports en commun. Les prix réglementés des carburants sont en moyenne légèrement inférieurs aux coûts de production de la CORAF ou aux coûts d'importation. En conséquence, la CORAF a reçu une subvention du budget et mis en œuvre un plan visant à améliorer ses résultats. Les compensations versées par le passé à la SNPC pour ses importations de carburant manquent de transparence ; des paiements peuvent avoir été effectués à partir des ventes de pétrole brut par la SNPC au nom du gouvernement. Lorsque les prix à l'importation du pétrole dépassent les PED, les négociants privés n'importent pas.
- 3. Au sein du secteur des carburants, plusieurs grands contribuables bénéficient d'exonérations** de TVA (sur les biens et services intérieurs et importés) et de droits de douane. Ainsi, en 2022, la SNPC n'a pas payé de droits de douane ni de TVA sur les importations, et la CORAF n'a pas facturé de TVA lors de ses ventes.

¹ Source : autorités congolaises.

² Le calcul des PED, lorsque ces derniers ne sont pas réglementés, correspond à la moyenne pondérée entre les prix réels à l'importation (pour le carburant importé) et le prix à l'importation majoré par un facteur d'ajustement qui permet de tenir compte des inefficacités de coûts de la production de la CORAF.

³ Lorsqu'il n'est pas réglementé, le prix de détail correspond au PED plus les coûts de distribution et de vente au détail, les majorations et la TVA (de la vente en gros à la vente au détail).

Annexe IV. Matrice d'évaluation des risques^{1/}

Risques	Probabilité	Impact en cas de concrétisation du risque	Mesures à prendre
<i>Risques mondiaux</i>			
<p>Chocs sur les prix des matières premières. La poursuite des perturbations de l'approvisionnement (en raison des conflits et des restrictions aux exportations par exemple) conjuguée à des chocs négatifs sur la demande provoque une volatilité récurrente des prix des matières premières et une instabilité sociale et économique.</p>	Élevée	<p>Élevé</p> <p>Compte tenu de la dépendance du Congo à l'égard des recettes pétrolières et des recettes d'exportations, une augmentation des cours de matières premières supérieure aux prévisions constitue un risque à la hausse qui pourrait favoriser la stratégie budgétaire et le secteur extérieur, ainsi que les efforts de diversification de l'économie. Toutefois, les difficultés d'approvisionnement en pétrole dans le pays constituent un risque à la baisse qu'il convient de surveiller, car il aurait un impact défavorable sur les perspectives macroéconomiques.</p> <p>Par ailleurs, une baisse du cours et des recettes de pétrole accentuerait les vulnérabilités budgétaires et extérieures et aurait des</p>	<p>Saisir l'occasion d'une hausse des prix du pétrole pour : i) épargner des ressources financières et mettre en œuvre des mesures structurelles destinées à diversifier l'économie, à renforcer la compétitivité et à approfondir l'intégration régionale et ii) mettre en œuvre le programme de réformes visant à réduire les facteurs de vulnérabilité du Congo et accroître la capacité de l'économie à attirer les investissements.</p> <p>Accélérer l'augmentation des recettes non pétrolières et poursuivre la rationalisation des dépenses non prioritaires.</p> <p>Renforcer les programmes d'aide sociale pour soutenir les plus vulnérables face au renchérissement des produits alimentaires.</p>

^{1/} La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative reflète l'évaluation subjective des services du FMI quant aux risques qui pèsent sur le scénario de référence (« faible » correspond à une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » à une probabilité comprise entre 10 % et 30 % et « élevée » à une probabilité comprise entre 30 % et 50 %). Cette matrice reflète l'avis des services du FMI sur les sources des risques et sur le niveau général de préoccupation qu'ils suscitaient lors des échanges avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent provoquer des interactions et se matérialiser simultanément. Les chocs conjoncturels et le scénario mettent en évidence des risques susceptibles de se concrétiser à court terme (entre 12 mois et 18 mois), compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à plus long terme.

Risques	Probabilité	Impact en cas de concrétisation du risque	Mesures à prendre
		<p>répercussions sur l'activité économique hors pétrole.</p> <p>La persistance de la hausse des prix des produits alimentaires pourrait exacerber l'inflation et l'insécurité alimentaire.</p>	
<p>Intensification des répercussions de la guerre menée par la Russie en Ukraine.</p> <p>L'adoption de nouvelles sanctions liées à la guerre et les incertitudes qu'elles engendrent exacerbent les perturbations commerciales et financières, ainsi que la volatilité des prix des produits des matières premières. Les pays européens, les PFR et les pays émergents importateurs de matières premières figurent parmi les plus sévèrement touchés.</p>	Élevée	<p>Élevé</p> <p>Les retombées négatives pourraient être multiples, affectant l'inflation, l'investissement, les échanges commerciaux et la croissance économique. Globalement, elles pourraient accroître les pressions sur la viabilité de la dette.</p>	<p>Poursuivre les réformes budgétaires et structurelles afin de réduire les déséquilibres extérieurs et constituer des amortisseurs, de renforcer la compétitivité et d'approfondir l'intégration économique régionale.</p>
<p>Aggravation de la fragmentation géoéconomique et des tensions géopolitiques</p> <p>L'élargissement des conflits et la réduction de la coopération internationale accélèrent la démondialisation et provoquent une reconfiguration des échanges, des perturbations de l'offre, une fragmentation des systèmes technologiques</p>	Élevée	<p>Moyen</p> <p>Des échanges limités en matière de denrées alimentaires et de biens essentiels d'un pays à l'autre pourraient provoquer des pénuries et des hausses de prix au Congo.</p> <p>La baisse des entrées de financement pourrait retarder les projets d'investissement.</p>	<p>Intensifier les efforts visant à améliorer la qualité des dépenses publiques et les priorités et améliorer la planification des investissements et la gestion des ressources.</p> <p>Renforcer la gestion des stocks/inventaires et le système de distribution.</p>

Risques	Probabilité	Impact en cas de concrétisation du risque	Mesures à prendre
<p>et de paiement, une hausse du coût des intrants, une instabilité financière, une fracture du système monétaire et financier international et une croissance potentielle plus faible.</p>			
<p>Ralentissement brutal ou récession au niveau mondial. Des facteurs de risque mondiaux et d'autres idiosyncratiques se conjuguent pour entraîner un ralentissement brutal et synchronisé de la croissance, voire une récession dans certains pays ; les effets de contagion se transmettent par l'intermédiaire des échanges commerciaux et des circuits financiers, et les prix de certains produits de matières premières suivent des tendances baissières.</p> <p>Le durcissement brutal des conditions financières mondiales, conjugué à la volatilité des prix des produits de matières premières entraînent une envolée des primes de risque, une accentuation des déséquilibres extérieurs et des pressions budgétaires, des sorties de capitaux, des arrêts brutaux des entrées de capitaux, et des crises de la dette et du secteur financier dans les pays</p>	<p>Moyen</p>	<p>Élevé</p> <p>Dans un contexte où les marges de manœuvre budgétaires sont limitées, un ralentissement de la croissance mondiale et un durcissement marqué des conditions de financement au niveau mondial pourraient compromettre la reprise économique, accroître les pressions sur la viabilité de la dette et entraîner une détérioration de la position extérieure.</p> <p>Des hausses de taux d'intérêt plus élevées que prévu risquent de ralentir les investissements, notamment les investissements en faveur de la diversification économique.</p>	<p>Poursuivre les réformes budgétaires et structurelles visant à : i) réduire les déséquilibres extérieurs et les facteurs de vulnérabilités externes ; ii) renforcer la compétitivité et approfondir l'intégration économique régionale ; et iii) améliorer la confiance des investisseurs et accroître la capacité de l'économie à attirer les investissements.</p>

Risques	Probabilité	Impact en cas de concrétisation du risque	Mesures à prendre
émergents et les pays en développement.			
<p>Désancrage des anticipations d'inflation et stagflation. Des chocs d'offre affectant les prix des denrées alimentaires et de l'énergie entraînent une forte hausse de l'inflation globale et se transmettent à l'inflation hors énergie et alimentation, ce qui provoque le désancrage des anticipations d'inflation. Les banques centrales adoptent une politique monétaire plus restrictive que prévu, ce qui fait baisser la demande mondiale et se déprécier les monnaies des pays émergents et des pays en développement.</p>	Moyenne	<p>Élevé</p> <p>Si la BEAC devait resserrer davantage sa politique monétaire, en particulier en relevant ses taux d'intérêt, l'investissement privé en République du Congo pourrait ralentir et les charges d'intérêt de l'État pourraient augmenter, au détriment d'autres dépenses. La dépréciation de la monnaie pourrait avoir un effet similaire, en augmentant le coût du service de la dette extérieure pour l'État et le secteur privé et en gonflant les passifs du bilan. L'impact d'une baisse de la demande mondiale est examiné ci-dessus.</p>	Poursuivre la mise en œuvre des réformes budgétaires et structurelles qui réduiront la prime de risque souverain et amélioreront le climat des affaires.
<p>Catastrophes naturelles liées au changement climatique. L'augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles provoque des dégâts considérables sur les infrastructures (en particulier dans les petits pays vulnérables) et elle amplifie les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les pressions inflationnistes, ce qui entraîne des pénuries d'eau et de denrées alimentaires et un ralentissement de la croissance à moyen terme.</p>	Moyenne	<p>Moyen/Élevé</p> <p>Baisse de la production agricole intérieure et conséquences négatives sur la sécurité alimentaire et les revenus.</p>	<p>Intensifier les programmes portant sur la sécurité alimentaire et le développement rural</p> <p>Promouvoir les investissements visant à favoriser la capacité des infrastructures à s'adapter aux changements climatiques et remédier au déficit d'infrastructures et aux disparités de revenus entre régions, tout en instaurant des dispositifs de protection sociale adaptés.</p>

Risques	Probabilité	Impact en cas de concrétisation du risque	Mesures à prendre
<p>Apparition de foyers de COVID-19 localisés. Des foyers d'infection dans des pays où la vaccination progresse lentement et l'apparition de variants plus contagieux et résistants aux vaccins entraînent de nouveaux confinements et ralentissent les échanges commerciaux.</p>	<p>Moyenne</p>	<p>Élevé</p> <p>Une recrudescence prolongée de la COVID-19 serait particulièrement préjudiciable au Congo. Compte tenu des insuffisances du système de santé, la pandémie pourrait provoquer un grand nombre de décès. Une aggravation des perturbations dans les secteurs pétrolier et non pétrolier nuirait fortement à l'économie.</p>	<p>Améliorer les mesures de santé publique (notamment la diffusion du vaccin et les capacités de dépistage), suivre les lignes directrices de l'OMS et renforcer la riposte à la pandémie à l'échelle régionale.</p> <p>Accroître la riposte budgétaire, sociale et sanitaire de l'État à la crise sanitaire.</p> <p>Donner la priorité aux projets d'infrastructures qui présentent d'importants multiplicateurs budgétaires et une bonne rentabilité.</p>
Risques propres au pays			
<p>Déficiences dans la gestion des finances publiques. Les autorités budgétaires ne maîtrisent pas bien les dépenses non prioritaires et ne parviennent pas à augmenter les recettes et à procéder à d'autres réformes. Les entreprises publiques sont à l'origine de chocs sur les finances publiques.</p>	<p>Élevée</p>	<p>Moyen/Fort</p> <p>Manque de hiérarchisation des priorités de dépenses de l'État, remboursement incohérent des arriérés et augmentation de la dette publique entraînant des risques d'instabilité macroéconomique et d'aggravation de l'instabilité sociale et politique, et pouvant également évincer le crédit privé.</p> <p>Tensions sur les réserves de change.</p>	<p>Améliorer la coordination entre les ministères pour identifier efficacement les dépenses prioritaires.</p> <p>Appliquer les recommandations de l'assistance technique en matière de gestion des finances publiques, en renforçant la gestion de trésorerie et l'exécution budgétaire.</p> <p>Déterminer les mesures budgétaires supplémentaires pour créer l'espace budgétaire nécessaire à la gestion de crise.</p> <p>Mettre en œuvre les réformes relatives aux entreprises publiques et à la gouvernance.</p>

Risques	Probabilité	Impact en cas de concrétisation du risque	Mesures à prendre
<p>Mécontentement social et instabilité politique généralisés. Des tensions sociales surgissent, car la forte inflation, la pandémie et la riposte insuffisante des pouvoirs publics entraînent des difficultés économiques (notamment chômage, hausse de l'incidence de la pauvreté, pénuries de produits alimentaires et renchérissement des biens essentiels) et accentuent les inégalités socioéconomiques déjà existantes. La polarisation et l'instabilité politiques croissantes nuisent à l'élaboration de la politique économique et à la confiance.</p>	<p>Moyenne/Élevée</p>	<p>Moyen/Fort</p> <p>Ajustements budgétaires qui traînent en longueur.</p> <p>L'incertitude politique a un effet négatif sur la confiance des marchés, l'investissement privé et les flux de financement, retarde les réformes des politiques publiques et de l'économie et affaiblit les institutions.</p>	<p>Renforcer les politiques sociales ciblées et les dispositifs de protection sociale.</p> <p>Veiller au maintien de la discipline budgétaire.</p> <p>Améliorer la gouvernance, la transparence et la responsabilité, et lutter contre la corruption.</p> <p>Renforcer le dialogue avec les organisations de la société civile et les autres parties prenantes.</p>
<p>Retards dans les décaissements de financements.</p> <p>Des retards dans les décaissements des financements extérieurs, en particulier l'appui aux projets, pourraient restreindre la capacité des autorités à mettre en œuvre les programmes de développement et à poursuivre de vastes réformes.</p>	<p>Moyenne</p>	<p>Moyen</p> <p>Accentuation des vulnérabilités liées à la dette, aggravation des tensions sociales, hausse des primes de risque — l'économie risquerait alors de rester dans le piège d'une croissance basse associée à un faible niveau d'investissement.</p>	<p>Créer des marges de manœuvre budgétaire par la mobilisation des recettes intérieures, la hiérarchisation des priorités et le renforcement de l'efficacité des dépenses.</p> <p>Améliorer la gouvernance, la transparence et la responsabilité, et lutter contre la corruption.</p>

Appendice I. Lettre d'intention

14/12/2022

M^{me} Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds monétaire international
700 19th Street N.W.
Washington, D.C., 20431
États-Unis

Madame la Directrice générale :

1. Le gouvernement de la République du Congo (RC) continue à mettre en œuvre son programme Economique et Financier soutenu par l'accord triennal au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International afin de soutenir ses efforts pour faire face à ses besoins de balance des paiements, contribuer à la reconstitution des réserves de change régionales, et rétablir les conditions d'une croissance économique plus vigoureuse. Notre programme Economique et Financier continue de s'inscrire dans le cadre du plan national de développement (PND) 2022-2026, ainsi que dans le cadre du programme régional de réformes économiques et financières (PREF-CEMAC) alors que notre pays continue de faire face à des défis importants sur les plans économique et sanitaire. Le PND a été partagé avec le Conseil d'administration du FMI à la mi-décembre 2022.
2. Alors que nous continuons d'être affecté par la pandémie mondiale et par des niveaux d'endettement élevés, notre situation budgétaire s'est détériorée, en partie en raison de l'accélération des prix de l'énergie et des denrées alimentaires dans un contexte international tendu. Néanmoins, les prémisses de reprise économique semblent se confirmer avec la levée de toutes les restrictions imposées par la pandémie, le remboursement des arriérés intérieurs, l'augmentation des dépenses d'assistance sociale aux populations les plus démunies et la poursuite de la campagne de vaccination. Cette tendance a également été renforcée, dans le secteur pétrolier, par la hausse récente des prix du pétrole qui ont résulté de l'invasion russe de l'Ukraine, dans un contexte d'augmentation de la production amorcée l'année dernière. Cette reprise reste toutefois fragile, avec encore une grande incertitude pesant sur ces perspectives et alors que la grande pauvreté a encore été exacerbée par la pandémie et la hausse des prix des importations, particulièrement celles des céréales et autres biens alimentaires.
3. Dans ce contexte, la performance de notre pays dans le cadre de l'accord triennal au titre de la FEC a été globalement mitigée. Trois des cinq critères quantitatifs n'ont pas été respectés. Ceux sur le solde primaire de base hors pétrole et sur le financement intérieur net de

l'administration centrale n'étaient pas respectés principalement dû l'augmentation des transferts liés au pétrole qui n'a pas été compensée par l'augmentation des dividendes transférés au budget par la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) comme convenu lors de la première revue de l'accord FEC. De plus, l'introduction d'une nouvelle subvention dans le budget révisé de juillet 2022 qui a été accordée à la SNPC pour l'achat des importations de carburant, là encore sans mesures compensatoires telles que l'augmentation des dividendes de la SNPC, a rendu impossible le respect des objectifs budgétaires de fin 2022 convenus dans le cadre de l'arrangement. Des mesures correctives fortes sont prises. Les dividendes en retard de la SNPC (0,2 % du PIB non pétrolier) ont été transférés au budget en tant que mesure préalable ; et, également en tant qu'action préalable, le budget 2023 adopté par le Parlement compensera l'assouplissement budgétaire de 2022, notamment via la suppression de l'exonération de la TVA et des droits de douane pour la SNPC, l'obligation pour la CORAF de facturer la TVA sur ses ventes, et la déréglementation progressive des prix des carburants en 2023-24 accompagnée d'un renforcement des aides sociales. Le critère de réalisation continu sur le plafonnement de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État n'était pas respecté en raison de (i) la régularisation des arriérés avec deux sociétés commerciales chinoises qui impliquait la conversion de la dette initiale en francs CFA en dollars américains — qui a été corrigé depuis en reconvertissant la dette en francs CFA ; et (ii) un prêt de projet de la Banque Mondiale avec une concessionnalité au-dessous de 35 percent mais l'impact sur la soutenabilité de la dette est négligeable. Nous avons rempli tous les objectifs indicatifs pour fin juin 2022 sauf le plafond des décaissements des prêts extérieurs pour les projets d'investissement.

4. Nous avons néanmoins accompli des progrès pour ce qui est des réformes structurelles : toutes celles prévues à fin juin et juillet 2022 ont été accomplies dans les temps sauf la publication du décret d'application de la loi relative à la lutte contre la corruption précisant les règles et les procédures en matière de conflits d'intérêts. Le décret manquait un formulaire de déclaration détaillant la liste et le type d'intérêts privés, tels que la propriété bénéficiaire des actifs et l'information sur les membres de la famille, ainsi que la déclaration obligatoire d'intérêts. Un arrêté ministériel accompagnant le décret va clarifier les règles et procédures.
5. Le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint, qui complète celui signé le 3 juin 2022, décrit la situation économique et financière récente, présente les politiques économiques et financières que le gouvernement entend mettre en œuvre au cours de la période 2023-24 et définit les critères quantitatifs, les objectifs indicatifs ainsi que les repères structurels jusqu'à fin décembre 2023. Les décaissements au titre de l'arrangement seront subordonnés au respect des critères de performance, des repères structurels et des actions préalables indiqués dans les tableaux 1, 2 et 3 du MPEF ci-joint.
6. Nous nous engageons à coordonner étroitement nos politiques économiques avec celles des autres pays de la CEMAC dans le cadre du programme régional de réformes économiques et financières (PREF-CEMAC). Ces réformes visent à créer des opportunités d'emploi et améliorer le niveau de vie d'une population à forte croissance, via (i) des réformes structurelles profondes pour transformer et diversifier radicalement la région, (ii) continuer à soutenir les institutions

- régionales et réduire la dépendance des pays de la CEMAC vis-à-vis des matières premières, (iii) améliorer la transparence des finances publiques et dans le secteur pétrolier et du gaz, (iv) renforcer la mobilisation des recettes intérieures, (v) soutenir une gouvernance solide et (vi) mettre en œuvre des réformes favorables aux entreprises.
7. Le gouvernement continuera à mettre en œuvre des politiques compatibles avec la stabilité extérieure régionale, ce qui nécessite la reconstitution des réserves de change de la BEAC. Dans ce contexte, le gouvernement soutient les efforts de la BEAC et de la COBAC pour appliquer strictement la nouvelle réglementation des changes. Pour atteindre les objectifs de réserves de change, le gouvernement veillera au respect des obligations de rapatriement des recettes d'exportation, notamment pétrolières.
 8. Nous sommes convaincus que les politiques économiques et financières énoncées dans le MPEF ci-joint continueront de nous permettre d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans le cadre de ce programme et de favoriser la mobilisation de financements auprès des partenaires au développement. Toutefois, nous sommes prêts à prendre toute mesure supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire pour atteindre ces objectifs. Le gouvernement consultera le FMI lors de l'adoption de ces mesures et avant de réviser toute politique contenue dans le MPEF, conformément aux politiques liées à ces consultations.
 9. En tenant compte des réalisations du programme à ce jour, ainsi que des engagements présentés dans ce MPEF, ainsi que des actions préalables convenues, nous demandons (i) les dispenses de non-respect pour les critères quantitatifs sur le solde budgétaire primaire de base hors pétrole et le financement intérieur net de l'administration centrale et sur le plafond du critère de réalisation continu sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État (ii) la modification des critères quantitatifs sur le solde budgétaire primaire de base hors pétrole et le financement intérieur net de l'administration centrale pour fin décembre 2022 ; et (iii) l'achèvement de l'examen des assurances de financement et de la deuxième revue et un décaissement équivalent à 64,8 millions de DTS (ou 40 pour cent de notre quote-part). Ce décaissement nous permettra de continuer de répondre à nos besoins immédiats et prolongés en matière de balance des paiements et de soutenir notre programme de réformes. Cela conduira également à appuyer nos efforts pour atteindre une croissance économique durable et plus résiliente et une réduction durable de la pauvreté, en renforçant la gouvernance, la transparence et la lutte contre la corruption.
 10. Le gouvernement s'engage à fournir au FMI des informations sur la mise en œuvre des mesures convenues et l'exécution du programme, comme prévu dans le Protocole d'accord technique (PAT) ci-joint. En outre, le gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre et ses pièces

jointes, ainsi que le rapport des services et l'analyse de viabilité de la dette, après l'approbation du programme par le Conseil d'administration du FMI.

Jean-Baptiste Odaye
Ministre de l'Économie et des Finances
Brazzaville, République du Congo

Pièces jointes :

- Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF)
- Protocole d'accord technique (PAT)

Pièce jointe I. Mémoire de politique économique et financière, 2022–24

Ce mémoire décrit les développements économiques récents, les perspectives pour 2022-23 et à moyen terme, ainsi que les objectifs du programme et les politiques et mesures pour les atteindre.

I. CONTEXTE, ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES

1. La reprise économique est en cours malgré un environnement économique extérieur difficile.

- La croissance économique devrait atteindre 2,8 % en 2022. Elle est soutenue par la reprise des investissements des plus grands producteurs de pétrole, qui se traduit par un regain de croissance de la production pétrolière (prévue à 0,5 %) et la bonne tenue du secteur hors pétrole (croissance prévue 3,3%). L'activité économique hors pétrole gagne en dynamisme, soutenue par une amélioration de l'activité dans les secteurs de l'agriculture (en part, grâce aux investissements engagés par le gouvernement notamment pour les zones agricoles protégées), les mines (investissements potasse et minerai de fer), l'industrie manufacturière et les services, par une réduction des cas de COVID-19, par le paiement des arriérés intérieurs ainsi qu'une hausse des dépenses publiques en matière d'infrastructures et d'aide sociale.
- L'inflation s'accélère sous l'effet de la hausse des prix des denrées alimentaires. Toutefois, elle devrait être contenue à 3,5 % en 2022, en raison notamment de la poursuite de la réglementation des prix des produits alimentaires essentiels et une certaine réduction des coûts de transport pour tous les aliments.
- Le solde des transactions courantes est largement excédentaire (projeté à 21,6 % du PIB) en raison des prix élevés du pétrole, malgré des coûts d'importation élevés (y compris pour les denrées alimentaires). Une part importante de ces recettes pétrolières sert à financer le service de la dette qui doit être payé cette année. Il s'agit notamment du service de la dette envers les banques commerciales régionales, les créanciers de l'ISSD du G20 (qui a débuté en juin), les créanciers bilatéraux et les deux principaux créanciers commerciaux extérieurs.
- Le système bancaire reste stable. Au cours de l'année écoulée, le ratio des créances en souffrance est resté quasiment stable. Ceci reflète l'impact positif du paiement des arriérés domestiques et des actions de recouvrement des banques qui l'emportent sur les effets de la contraction économique provoquée par la pandémie de 2020. Les liquidités supplémentaires provenant du paiement des arriérés intérieurs, combinées à une réduction des emprunts

publics auprès du système bancaire, ont libéré des liquidités, soutenant une hausse de la croissance du crédit au secteur privé.

- La position budgétaire a été assouplie par rapport à nos engagements pour 2022 lors de la première revue de l'accord FEC (rapport pays du FMI 22/226). Le déficit primaire hors pétrole, dont la trajectoire prévue sert de point d'ancrage à la viabilité de la dette dans le cadre de l'accord du FMI, s'est creusé de 1,5 % du PIB hors pétrole en 2022. Cela est principalement dû aux coûts élevés des importations de carburant qui ont conduit à l'introduction d'une nouvelle subvention dans le budget révisé en juillet 2022. Cette nouvelle subvention est accordée à la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) pour l'achat de carburant revendu aux distributeurs et détaillants nationaux. Des subventions ont également été accordées pour l'électricité et le gaz domestique. Dans le cadre de notre engagement en faveur de l'assainissement budgétaire, la SNPC a transféré 12 milliards de francs CFA (0,2 pour cent du PIB hors pétrole) de dividendes au budget 2022 — ce qui inclut 3 milliards de francs CFA de transferts de dividendes précédemment budgétisés et 9 milliards de francs CFA supplémentaires de dividendes impayés des années précédentes (totalisant 16 milliards de francs CFA à la fin de 2021). La position budgétaire de 2022 a également bénéficié du récent accord avec les producteurs de pétrole sur les concessions fiscales, dans le cadre duquel 12 milliards de francs CFA ont été versés au gouvernement pour compenser les manques à gagner en matière de paiements d'impôts pendant la période 2020-22, alors que les négociations étaient en cours.

2. En 2023, la reprise devrait se renforcer. La croissance du PIB réel devrait s'accélérer (4,1 %) avec une normalisation de la production pétrolière (croissance de 4,4 %), bénéficiant de la reprise des investissements en 2022 — et une croissance soutenue du secteur hors pétrole (4,0 %).

La croissance hors pétrole reflète (i) une réduction du nombre de personnes affectées par la COVID-19, (ii) la poursuite de la reprise de l'activité agricole (soutenue par les investissements publics en 2022), (iii) la mise en exploitation des mines de potasse et de minerai de fer, (iv) l'augmentation des dépenses publiques en matière d'aide sociale et de projets de développement et (v) la poursuite du remboursement des arriérés qui soutient la consommation et l'investissement privés. L'inflation moyenne devrait décélérer pour atteindre 3,3 % en 2023, en raison de la baisse attendue des prix internationaux des denrées alimentaires et des carburants. La baisse des prix du pétrole impacterait négativement les exportations de pétrole tandis que l'augmentation des investissements publics et privés pèserait sur la facture des importations. Néanmoins, le solde du compte courant resterait positif en 2023 (projeté à 8,5 %) et contribuerait à financer le service de la dette qui reste encore élevé (dans la mesure où le service de la dette de l'ISSD du G20 augmente) et à épargner pour renforcer les réserves de change de la sous-région.

3. À moyen terme, la mise en œuvre des réformes structurelles envisagées dans notre Plan National de Développement sera essentielle pour réduire la fragilité de notre économie grâce à la création d'emplois et à l'augmentation des revenus, en particulier pour les pauvres. La croissance du PIB réel devrait atteindre une moyenne de 4,1 % en 2024-27, grâce à une expansion saine du secteur hors pétrole (qui atteindra 5 % en 2026-27). La diversification économique devrait

s'accélérer grâce à l'amélioration de la production alimentaire, des infrastructures de stockage, d'irrigation et de transport, ainsi que l'augmentation des dépenses sociales (santé et éducation) et la mise en œuvre des réformes de la gouvernance, du secteur financier et de l'environnement des affaires. La production pétrolière devrait diminuer après avoir atteint un pic en 2024, en raison de l'arrivée à maturité des principaux champs pétroliers. La situation budgétaire devrait s'améliorer grâce à une meilleure mobilisation des recettes intérieures, au versement actualisé des dividendes des entreprises publiques (dont la SNPC), à l'augmentation des paiements et à la perception de la TVA et des droits de douane du secteur pétrolier, à la suppression progressive des subventions aux carburants (soutenue par la déréglementation des prix des carburants, à l'exception des transports publics et des combustibles de cuisson), accompagnée d'une augmentation de l'aide sociale ciblée, à la prudence en matière de dépenses et à la poursuite du remboursement des arriérés intérieurs. Le secteur extérieur pourrait subir certaines pressions, car la réduction des exportations de pétrole et l'augmentation des importations (liée à la hausse de la croissance hors pétrole) entraîneront un déficit de la balance courante d'ici 2027. Ces pressions seront probablement atténuées par une baisse du service de la dette extérieure et une augmentation progressive des exportations hors pétrole, des investissements directs étrangers, et des projets des partenaires au développement, à mesure que nous progresserons dans la mise en œuvre de notre stratégie de diversification économique. L'inflation moyenne à moyen terme devrait rester dans les limites de 3 % (conformément à la norme de la CEMAC).

4. Les risques sont orientés à la baisse. Ils sont principalement liés à : (i) l'intensification des retombées de la guerre en Ukraine, qui pourrait avoir un impact négatif sur les investissements, les flux commerciaux, les transferts des migrants et l'inflation ; (ii) la baisse des prix du pétrole et les perturbations de la production pétrolière, notamment en raison de l'évolution de la transition mondiale vers des économies à faible émission de carbone ; (iii) la recrudescence des risques liés à la pandémie du fait de la lenteur du déploiement des vaccins et de l'apparition de nouvelles variantes ; (iv) les chocs météorologiques défavorables augmentant l'insécurité alimentaire et les pressions inflationnistes ; (v) la réduction des investissements en lien avec de nouvelles hausses des taux d'intérêt et le resserrement des conditions de financement externe et (vi) la faiblesse de la mise en œuvre des réformes. En revanche, l'accélération de la mise en œuvre des réformes, soutenue par les partenaires au développement, et la hausse des prix des métaux devraient avoir un impact positif sur l'investissement et la croissance économique. La hausse des prix des engrais, des métaux et du pétrole pourrait stimuler l'exploration et les investissements.

II. PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER POUR 2022–24

5. Dans le cadre de notre Plan National de Développement, nous nous sommes engagés à mettre en œuvre un programme économique fort et ambitieux qui facilitera la sortie du Congo de la fragilité. Sept années consécutives de récession ont pesé lourdement sur les revenus et accru la pauvreté. Nous sommes également confrontés à d'autres défis liés aux conséquences immédiates de la guerre en Ukraine, à des chocs plus fréquents et plus intenses liés au changement climatique et à la réduction de la demande mondiale de pétrole à long terme découlant de la transition mondiale vers des économies à faible émission de carbone. Pour relever ces défis et sortir

de la fragilité, il faudra une transformation économique structurelle, axée sur la diversification économique et la résilience au changement climatique. Cette transformation devrait se traduire par une augmentation du nombre d'emplois et une croissance plus forte, plus résiliente et plus inclusive.

6. À cette fin, le programme du Congo soutenu par la FEC continue de s'appuyer sur : (i) le renforcement de la résilience de l'économie aux chocs défavorables par une augmentation des dépenses d'infrastructure et des dépenses sociales, conformément au Plan National de Développement 2022-26, tout en entreprenant un assainissement budgétaire par la mobilisation des recettes et la redéfinition des priorités des dépenses ; (ii) la résolution des arriérés extérieurs ; (iii) le renforcement de l'investissement public et de la gestion de la dette, qui, combiné à l'assainissement budgétaire et au paiement des arriérés, réduira les vulnérabilités de la dette ; et (iv) la mise en œuvre effective de la gouvernance, de la transparence et des réformes structurelles du côté de l'offre favorisant une croissance économique verte hors pétrole. Le programme continue d'être soutenu par la politique monétaire régionale et par nos partenaires techniques et financiers.

A. Politique budgétaire

7. À l'avenir, la politique budgétaire devrait garantir la viabilité de la dette tout en augmentant les dépenses essentielles à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la diversification, de la résilience et de la croissance économique.

8. L'orientation budgétaire à moyen terme restera ancrée sur la consolidation progressive du solde primaire hors pétrole de 6,9 % du PIB hors pétrole (ou 2,4 % du PIB) entre 2022 et 2027. Les recettes pétrolières élevées devraient se traduire par des excédents du solde primaire global qui permettront de rembourser la dette extérieure et les arriérés intérieurs. La dette publique totale par rapport au PIB devrait diminuer progressivement de 99 % en 2022 à 71 % en 2027. Les risques, notamment ceux liés aux chocs pétroliers, sont largement atténués par le fait que les paiements restructurés aux deux principaux créanciers commerciaux extérieurs sont liés aux prix du pétrole (ce qui renforce la viabilité de la dette) et par la disponibilité des financements sur les marchés financiers congolais.

9. La réduction des arriérés se poursuit. Depuis la conclusion de la première revue de l'accord FEC (rapport pays du FMI 22/226), les arriérés d'un fournisseur ont été remboursés et des accords ont été conclus pour le paiement des arriérés dus aux entreprises chinoises (deux accords ont été signés et est en train d'être discuté). Les autorités sont engagées dans la résorption des arriérés extérieurs dus aux autres fournisseurs et à EximBank de l'Inde (non couverte par l'ISSD). Le gouvernement s'est engagé à ne plus accumuler d'arriérés intérieurs ou extérieurs. À cette fin, nous allons (i) mettre en place un sous-compte dédié au sein du compte unique du Trésor (CUT) à la BEAC et discuter avec les partenaires au développement (BAD, France et Banque mondiale) des moyens de nous assurer que leurs décaissements sont effectués en temps voulu ; et (ii) veiller à ce que les dépenses soient effectuées conformément aux règles régissant la bonne gestion des finances publiques, en vue de mettre fin à la pratique des dépenses hors budget (¶15). Nous poursuivons nos efforts, y compris devant les tribunaux, pour trouver des solutions permettant de

mettre fin aux litiges relatifs à certaines dettes extérieures, dans le but d'éliminer toute incertitude concernant le niveau de notre dette publique.

10. Notre budget 2023, approuvé par le Parlement avant fin décembre 2022, prévoit un fort assainissement budgétaire tout en augmentant les dépenses sociales et d'investissement.

L'assouplissement budgétaire de 2022 (¶1) sera compensé en 2023, après prise en compte des mesures visant à atténuer les conséquences d'une inflation élevée. L'objectif de solde primaire hors pétrole est de -13,3 % du PIB hors pétrole, ce qui se traduit par un objectif de solde primaire de 9,0 % du PIB. Le budget 2023 repose sur l'amélioration de la mobilisation des recettes et la rationalisation des dépenses non prioritaires par :

- Le maintien des mesures d'accroissement des recettes adoptées au cours des trois dernières années, telles que les paiements électroniques ; l'élargissement de l'assiette fiscale (y compris l'application de l'enquête sur les entreprises récemment achevée et l'élargissement de l'assiette de l'impôt foncier en raison de la conclusion de l'enquête foncière en 2022) ; l'élimination progressive des exonérations de l'impôt sur les sociétés en cas de violation des conventions d'investissement ; la réduction des taux d'exonération douanière pour certains bénéficiaires et l'élimination des exonérations pour d'autres ; l'augmentation des droits d'accises conformément aux directives de la CEMAC ; l'interdiction des incitations fiscales dans le secteur forestier et l'augmentation du recouvrement des arriérés fiscaux.
 - Le recouvrement des arriérés d'impôts sera réalisé sur la base des résultats l'inventaire et du traitement de tous les arriérés d'impôts et de la probabilité de recouvrement, qui est en cours et devrait être achevé d'ici fin 2022 (repère structurel). Le comité chargé de cette tâche prépare également une proposition de stratégies de recouvrement. Une partie de cette stratégie est un programme d'"amnistie fiscale" qui est déjà mis en œuvre. Ce programme annule une partie des arriérés d'impôts existants d'un contribuable en échange du paiement du reste au cours des années 2023-24. Depuis la mi-mai 2022, le programme offre jusqu'à 30 % d'allègement sur le montant principal et 80 % d'allègement des pénalités en échange d'une acceptation de paiement dans un délai ne dépassant pas 6 mois. Le recouvrement des arriérés d'impôts devrait atteindre 5 milliards de francs CFA en 2023.
 - La mise en place des procédures efficaces pour le suivi des arriérés d'impôts et pour leur recouvrement systématique. Nous prévoyons réduire les retards dans le paiement des impôts en tirant partie des avantages de la numérisation de l'administration des recettes.
- Le maintien de faibles taux de TVA et de droits de douane sur les importations de produits alimentaires essentiels pour aider la population à faire face à la forte inflation alimentaire. De même, les réductions de 2021 des taux de l'impôt sur le chiffre d'affaires et de l'impôt sur les sociétés seront maintenues pour aider les entreprises dont les marges sont érodées par

les coûts élevés des importations (malgré une certaine baisse des prix internationaux des carburants et des coûts de transport).

- La conclusion récente des négociations avec les producteurs de pétrole sur les concessions fiscales devrait permettre de dégager des recettes supplémentaires de 3 milliards de francs CFA.
- Le recouvrement du reste des dividendes non payés de la SNPC des années précédentes (7 milliards de francs CFA).
- La suppression de l'exonération de la TVA et des droits de douane pour la SNPC (qui devrait rapporter 11 milliards de francs CFA) et l'obligation pour la CORAF de facturer la TVA sur ses ventes (qui devrait rapporter 12 milliards de francs CFA).
- La suppression progressive des subventions aux carburants introduites en 2022. Le total des transferts pétroliers (y compris à la SNPC, à la CORAF, à la CEC et aux subventions pour les transports publics et le gaz domestique) sera limité à 125 milliards de francs CFA en 2023 ; et ceux à la SNPC seront entièrement éliminés d'ici 2024. Cette suppression progressive des subventions aux carburants sera conforme à la déréglementation des prix des carburants (abordée au point suivant) et aux réductions des coûts d'importation des carburants.
- La déréglementation des prix de détail et des prix de distribution d'entrée (PED) pour le carburant au cours de 2023-24 (accompagnée d'une stratégie de communication claire) et la mise à jour de la formule de tarification du PED pour tenir compte des améliorations de l'efficacité opérationnelle de la CORAF depuis 2016 (repère structurel pour fin décembre 2022)¹. La déréglementation commence par une augmentation immédiate de 5 et 7 % des prix de détail et du PED, suivie d'augmentations trimestrielles conduisant à la pleine prise en compte des prix internationaux du carburant dans les prix de détail et le PED d'ici fin 2024— ce qui équivaut à une augmentation de 30 % des prix de détail d'ici fin 2023 et à une autre augmentation de 45 % d'ici fin 2024.
 - L'impact sur les ménages les plus pauvres devrait être limité car les subventions seront maintenues pour les transports publics et les combustibles de cuisson. De plus, les ménages les plus pauvres ne conduisent généralement pas de voiture. Pour contrer les éventuels effets de second tour des prix et faire face aux augmentations continues des prix des denrées alimentaires, l'aide sociale ciblée a été élargie (¶11 fournit des précisions).
- Continuer à augmenter les dépenses sociales et de développement, notamment dans les domaines des soins de santé et d'assainissement, de l'éducation et de l'agriculture.

¹ Techniquement, le PED serait ajusté, ce qui se répercuterait sur le prix de détail tandis que la différence entre le PED et le prix de détail resterait constante

- La mise en œuvre des prochaines étapes des réformes adoptées en 2019 qui réduisent les transferts aux entreprises publiques, notamment la CORAF et la CEC.
- La maîtrise la masse salariale en cessant le remplacement automatique des départs à la retraite (sauf ceux des ministères de la santé, de l'éducation et des affaires sociales) et en contrôlant les embauches dans le secteur public. Cela sera fait en prenant compte de l'augmentation récente de l'âge de la retraite (qui varie en fonction de la catégorie d'employé) et sa pression sur la masse salariale.
- L'annonce d'un plan pluriannuel de paiement des arriérés intérieurs.
- L'utilisation d'une partie des recettes pétrolières exceptionnelles engrangées⁹ en 2023 au financement du budget, la majeure partie devant servir à rembourser la dette et les arriérés, ainsi qu'à constituer des réserves sous forme de dépôts à la BEAC.
- La surveillance active des risques budgétaires, spécifiquement provenant de dépassement des dépenses, d'insuffisance des recettes ou de sous-production de pétrole. Si ces risques se matérialisaient, des mesures incluraient une rationalisation des dépenses non essentielles, un ralentissement des dépenses d'investissement et des apurements d'arriérés (celles-ci ont été reportées dans le budget 2023 dans ce but) et une hausse de recettes additionnelles provenant de l'augmentation de l'imposition à la source des paiements de services des producteurs de pétrole.

11. Notre gouvernement s'est engagé à augmenter les dépenses en matière de santé, d'éducation, d'aide sociale et d'infrastructures résilientes. Le budget 2023 continue de mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité et de la couverture de ces dépenses tout en encourageant l'innovation.

- En termes de soins de santé, nous donnons la priorité (i) à la vaccination - nous prévoyons de vacciner 1,03 millions de personnes avant fin 2023, mais cet objectif pourrait être difficile à atteindre, malgré nos efforts de sensibilisation, en raison de l'hésitation à se faire vacciner, en particulier dans le contexte de la baisse du nombre de nouveaux cas ; (ii) à l'achèvement de la construction de nouveaux hôpitaux ; (iii) à l'acquisition de médicaments contre le sida ; (iv) à la distribution de traitement contre la tuberculose et le paludisme ; et (v) à la fourniture de soins prénatals, maternels et infantiles. Les dépenses totales de santé en 2023 devraient s'élever à environ 223 milliards de francs CFA (3.6% du PIB hors pétrole), soit une légère amélioration par rapport à 2022.

⁹ Les recettes pétrolières exceptionnelles sont définies comme les recettes pétrolières dépassant leurs montants projetés (dans le rapport pays du FMI 22/49) nets des paiements supplémentaires de la dette extérieure dépassant leurs montants projetés (dans le rapport pays du FMI 22/49). En 2023, jusqu'à 2,3 % du PIB hors pétrole de ces recettes exceptionnelles seront utilisées pour financer les dépenses de développement et le remboursement des arriérés (toujours sur la base d'une comparaison avec le rapport pays du FMI 22/49).

- Dans le domaine de l'éducation, nous continuons à nous concentrer sur tous les niveaux de scolarité, mais nous fournissons gratuitement les fournitures scolaires, les manuels et les repas scolaires uniquement pour l'école primaire. Nous continuons à augmenter le nombre d'établissements scolaires. Des dépenses d'éducation de 292 milliards de francs CFA (4,7% du PIB hors pétrole) sont prévues en 2023, soit une amélioration significative par rapport à 2022.
- En termes de protection sociale, nous étendons les décaissements à 162 milliards de francs CFA (2,6% du PIB hors pétrole) en 2023 par rapport à 127 milliards de francs CFA (2,2% du PIB hors pétrole) en 2022. Cela comprend le programme de transfert monétaire d'urgence lié à la pandémie, dont le montant fourni à chaque ménage est augmenté pour soutenir les ménages confrontés à d'éventuels effets de second tour de la déréglementation des prix du carburant ainsi qu'à des prix alimentaires encore élevés. La couverture du programme sera portée de 280 000 bénéficiaires à fin 2022 à 400 000 à fin 2023. Nous continuerons également à étendre le registre social unique (RSU), qui a déjà atteint 800 000 bénéficiaires. L'ancrage des programmes sociaux et d'autres structures d'assistance sociale au RSU est devenu obligatoire afin d'améliorer le ciblage et l'impact de ces programmes. Le pilotage réussi des paiements mobiles est en cours d'extension. En 2023, nous poursuivrons le remboursement des arriérés restants du secteur social (en particulier les pensions).
- Les dépenses d'investissement devraient passer à 475 milliards de francs CFA (7,6% du PIB hors pétrole) en 2023, en partie financées par les partenaires au développement. Les projets de développement prioritaires sont alignés sur le nouveau Plan National de Développement 2022-26. Les secteurs de l'agriculture (y compris l'agroforesterie), des routes, de l'électricité, des soins de santé, de l'éducation, de l'eau, de l'assainissement et des transports urbains sont prioritaires. En outre, les efforts visant à construire une base solide pour la transformation structurelle de notre économie permettront la poursuite des programmes de promotion du tourisme, de l'industrie, de l'économie numérique et des zones économiques spéciales.

12. Nous avons fait de bons progrès dans le remboursement des arriérés intérieurs et nous poursuivrons l'objectif de leur remboursement intégral d'ici 2031. Le stock d'arriérés intérieurs, qui comprend tous les arriérés audités et vérifiés jusqu'en 2018, s'élevait à 1014 milliards de francs CFA (19 % du PIB hors pétrole) à la fin de 2021. Nous avons remboursé 314 milliards de francs CFA (6 % du PIB hors pétrole) de ces arriérés en 2021 et 365 milliards de francs CFA en 2022 (6 % du PIB hors pétrole). En fonction de la disponibilité des financements, notre objectif est de régler un minimum de 208 milliards de FCFA (3,3 % du PIB hors pétrole) d'arriérés intérieurs en 2023. En 2023, un nouveau schéma de remboursement des arriérés intérieurs sera mis en œuvre. Il impliquera (i) le paiement prioritaire des arriérés sociaux restants (sans aucune décote) ; et (ii) le paiement de 100 milliards de FCFA (1,6 % du PIB hors pétrole) d'arriérés commerciaux intérieurs, où une décote de 30 % sera appliquée. La stratégie de remboursement des arriérés restants sera élaborée d'ici-là mi-2023.

13. À moyen terme, nous prévoyons de poursuivre la stratégie budgétaire décrite ci-dessus. Plus précisément, nous viserons à réduire le déficit budgétaire primaire hors pétrole de 15,7 à [8,8] % du PIB hors pétrole au cours de la période 2022-27, ce qui fera plus que compenser l'assouplissement budgétaire en 2022. À l'appui de cet objectif tout en augmentant les dépenses sociales et d'investissement, au cours de la période 2022-24, nous prendrons les mesures suivantes pour accroître les recettes et réduire les dépenses non prioritaires (en plus de poursuivre les mesures appliquées dans le budget 2023) :

- Moderniser l'administration de la TVA liée aux hydrocarbures et supprimer les exonérations de TVA liées aux hydrocarbures. À cette fin, un inventaire complet ainsi que la révision et la simplification des lois fiscales (en une seule législation) devraient être achevés d'ici fin juin 2023 et fin décembre 2023, respectivement (il s'agit dans les deux cas de repères structurels). Ce processus comprendra également l'inventaire de la TVA actuellement perçue sur les produits pétroliers et la garantie de son reversement intégral à l'État. L'efficacité de l'administration de la TVA sur les carburants sera également améliorée, notamment par l'application de la méthode standard crédit-facture (sur la base de la révision des décrets pertinents d'ici 2025).
- Aligner les prix intérieurs des carburants sur les prix internationaux d'ici fin 2024. Après cela, nous appliquerons un mécanisme de tarification automatique, pour lequel nous demanderons l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale afin de s'assurer que le mécanisme comporte un élément de lissage pour éviter les ajustements brutaux.
- Élaborer un plan d'action pour rationaliser les exonérations fiscales hors hydrocarbures. L'assistance technique du FMI a estimé que les exonérations de TVA coûtent au budget au moins 1 % du PIB hors pétrole et que les autres exonérations fiscales coûtent au moins 3 % du PIB hors pétrole. Le plan d'action doit couvrir l'analyse, la publication et les implications budgétaires de toutes les exonérations fiscales dans le secteur hors hydrocarbures (fin 2023).
- Renforcer le contrôle et le suivi des exonérations, notamment en élaborant un audit annuel basé sur les risques, en poursuivant la mise à niveau des procédures douanières et en mettant en place un plan de transformation numérique sur mesure.
- Assurer le fonctionnement complet du nouveau département chargé de la collecte des recettes des services et du portefeuille d'ici fin juin 2023 au plus tard. Avec l'aide de la Banque mondiale, nous mettrons en œuvre une réforme douanière aboutissant à la mise en place d'un guichet douanier unique à Pointe Noire d'ici fin décembre 2023.
- Continuer à augmenter les droits d'accises sur le tabac (de 16,5 à 30 %) et l'alcool (de 12,5 à 25 %), les véhicules (12,5 %) et les articles de luxe (25 %), conformément aux directives de la CEMAC.
- Les réformes des entreprises d'État seront prioritaires, en particulier pour la CORAF et la CEC, en vue (i) de réduire substantiellement les transferts et subventions qu'elles reçoivent et

(ii) d'accroître la transparence des opérations des entreprises d'État. Nous étudierons les coûts de production de la CORAF et de la CEC et un plan d'action sera mis en place pour améliorer leur efficacité et s'assurer que le processus de facturation de l'électricité et la couverture reflètent la consommation réelle d'électricité (124).

- D'ici mi-2023, achever l'analyse élargie en cours de la situation financière des unités gouvernementales décentralisées et des entreprises publiques (y compris toutes les entreprises d'État, les PPP et les banques publiques) afin de mieux comprendre les risques budgétaires à moyen terme, d'identifier les vulnérabilités et de faciliter le suivi.
- En cas d'insuffisance des recettes (notamment du pétrole) ou la survenue d'autres risques budgétaires, nous ralentirons le remboursement des arriérés.

B. Investissement public et gestion de la dette

14. Le gouvernement s'est engagé à améliorer la gestion des investissements publics, ce qui est fondamental pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés et améliorer l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques. À cette fin, la budgétisation des investissements publics en autorisation d'engagement et en crédit de paiement sera formellement introduite et étendue à tous les ministères, de sorte que sa mise en œuvre complète soit alignée sur celle de la budgétisation par programme, dont le démarrage est prévu en 2024. Afin de rationaliser les allocations budgétaires, les projets dont les études de faisabilité ne sont pas achevées à fin 2022, ne seront pas inclus dans le budget de 2023.

15. Nous ne passerons des marchés que pour les projets qui figurent dans le budget. À cette fin, nous avons élaboré une maquette des plans consolidés et sectoriels de passation de marchés publics, en collaboration avec les experts du FMI et de la Banque mondiale, pour assurer une bonne coordination entre les départements (y compris l'informatique) tant pour l'élaboration que pour la mise en œuvre de la maquette. La maquette a été déployée dans les ministères et les agences pilotes (y compris les ministères de l'éducation et de santé) au cours du troisième trimestre de 2022 et la maquette remplie a été mise en correspondance avec le budget 2023 (pour les ministères pilotes) à fin 2022 (repère structurel). La loi de finances pour 2023 stipule explicitement que la passation de marchés pour ces ministères pilotes ne peut se faire en dehors de la maquette, sauf pour les articles d'urgence qui sont approuvés par le ministre des Finances avant que la passation ne soit lancée. Pour améliorer davantage les pratiques de passation de marchés, nous prévoyons de rendre opérationnelle la "cellule de gestion des marchés publics" dans chaque Ministère, y compris le "secrétariat permanent", la "commission de passation des marchés" et la "sous-commission d'analyse". Avec l'appui de la Banque mondiale, un décret a été rédigé et un atelier est prévu pour aider à finaliser le projet. L'adoption du décret est prévue pour mi-2023.

16. Les méthodes actuelles de planification des projets seront améliorées et systématisées. Avec de l'assistance technique du FMI au cours de l'année 2023 (évaluation de la gestion des investissements publics), nous élaborerons un plan d'investissement public à moyen terme qui

hiérarchise les projets en fonction des priorités définies dans le Plan National de Développement 2022-26, et des engagements internationaux, (tels que les ODD, le programme de l'Union africaine 2063 et le programme économique régional de la CEMAC) et l'analyse coûts-avantages. Des formations continueront d'être dispensées à notre personnel afin de développer sa capacité à préparer et à mettre en œuvre le plan d'investissement à moyen terme.

17. Nous améliorerons l'efficacité de la mise en œuvre des investissements publics, compte tenu notamment des besoins importants en dépenses d'infrastructure. En outre, nous examinerons l'enquête appuyée par la Banque mondiale sur l'efficacité des projets d'investissement passés (ceux lancés depuis 2014) et finalisée à fin 2022. Sur la base de cet examen, d'ici fin septembre 2023, nous élaborerons un plan d'action pour améliorer l'efficacité de l'investissement public, notamment en facilitant la mise en œuvre des projets au début de l'année fiscale (par exemple, l'ouverture de comptes, l'attribution de crédits de dépenses).

18. Nous poursuivrons la gestion prudente de la dette et améliorerons son niveau de transparence pour garantir sa viabilité. Le gouvernement fera exclusivement recours aux prêts externes concessionnels pendant la durée du programme (à l'exception des prêts à échéance prolongée de la Banque mondiale et de tous les prêts d'appui budgétaire identifiés dans le cadre du programme) et le gouvernement cherchera à se refinancer sur les marchés sous régionaux et nationaux pour les titres précédemment émis et pour couvrir les besoins de liquidités à court terme. Les dépassements du plafond zéro sur la contraction de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles et de la clause de consultation dans le cadre du programme sur la signature de nouveaux accords de dette extérieure (tels que définis dans le protocole d'accord technique) ont révélé de sérieux problèmes de gestion de la dette. Nous avons pris des mesures correctives pour inverser l'impact négatif de cette violation, nous nous sommes mis d'accord avec les services du FMI sur la reformulation de cette clause de consultation du PAT pour préciser son périmètre, et avons demandé l'assistance technique du FMI pour identifier les faiblesses du cadre juridique, institutionnel et opérationnel de la gestion de la dette qui a pu conduire à cette violation. Avant le prochain examen du programme, nous mettrons en œuvre dans ce délai toutes les mesures recommandées par cette Assistance Technique dans la mesure du possible. Ni le gouvernement central, ni ses démembrements, ne contracteront de nouvelle dette extérieure garantie par des livraisons futures de ressources naturelles, y compris tout nouvel accord de préfinancement pétrole contre infrastructures. Nous nous engageons également à poursuivre les efforts d'assainissement budgétaire, si d'autres dettes ou passifs conditionnels devaient se matérialiser.

19. En juillet 2022, nous avons publié une stratégie globale de gestion de la dette pour 2023-25. Cette stratégie a été élaborée avec l'assistance technique du FMI et sera mise en œuvre une fois approuvée par le Comité National de la Dette Publique. Elle vise à (i) financer les besoins de l'État au coût le plus bas possible tout en maintenant les risques liés à la dette à des niveaux acceptables, notamment en donnant la priorité aux prêts libellés en euros et à plus longue échéance et (ii) contribuer au développement du marché national et sous-régional des titres publics. Pour être efficace, la nouvelle stratégie de gestion de la dette à moyen terme a été reflétée dans le budget

2023 (par exemple, projections de prêts alignées sur le modèle de passation des marchés et plans d'emprunt nationaux détaillés).

20. Afin de renforcer la crédibilité de la stratégie de gestion de la dette et d'améliorer la coordination entre les gestionnaires de la dette et les autorités budgétaires, la nouvelle stratégie de gestion de la dette à moyen terme sera traduite chaque année en un plan d'emprunt annuel sous forme d'annexe à la loi de finances (comme l'exigent les réglementations régionales), à compter de la loi de finances 2023. Le plan d'emprunt comprendra des détails (montant nominal de l'emprunt sur la base caisse et échéances) sur l'émission prévue de titres publics, le montant prévu des décaissements pour chaque prêt-projet et le montant estimé pour l'appui budgétaire.

21. La Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA) est en cours de restructuration afin d'améliorer son efficacité et de surmonter les goulets d'étranglement en matière de capacités. Le processus (élaboré avec l'appui de l'assistance technique du FMI) devrait être achevé d'ici fin septembre 2023. Les étapes clés comprennent l'adoption du projet de décret relatif à la mission de l'office (structure organisationnelle de la CCA, clarification de la coordination avec la Direction du Trésor, fin mars 2023), la nomination du personnel dans chaque division (fin mai 2023) et l'adoption d'un nouveau manuel de procédures (fin juin 2023). En outre, à partir de mars 2023, nous commencerons à mettre en œuvre un programme de formation avec le soutien du FMI et de la Banque mondiale pour renforcer les capacités du personnel. Ces améliorations seront cruciales pour renforcer les opérations de gestion de la dette (y compris les émissions de titres publics), le suivi de la dette et de la transparence ainsi que la reddition des comptes. Nous nous engageons à assurer un meilleur partage de l'information entre la CCA, le Trésor et la BEAC.

22. Nous avons fait des progrès dans le renforcement du suivi et de la transparence de la dette :

- Nous publions des statistiques mensuelles de la dette de l'administration centrale sur le site Internet du ministère des Finances. Pour les entreprises d'État, un arrêté ministériel a été publié en fin novembre 2021, ordonnant aux 10 plus grandes entreprises d'État de fournir à la CCA des données sur leur dette garantie et non garantie en décembre et en juin de chaque année. Une première série d'informations a été publiée en mars 2022 sur le site Internet du ministère des Finances. Nous travaillons actuellement avec le FMI et la Banque mondiale pour affiner ces informations et obtenir plus de détails sur la composition de la dette des entreprises publiques. Pour ce faire, nous mettrons à jour l'arrêté ministériel et le modèle du rapport sur les entreprises d'État afin d'inclure plus de détails sur les informations qui doivent être fournies à la CCA.
- À l'avenir, nous prévoyons d'améliorer la fiabilité et la transparence des informations sur la dette publique. D'ici fin mars 2023, nous prévoyons de publier le rapport annuel 2021 sur la dette publique (repère structurel) plus complet que celui qui a été publié en mai 2022. Ce rapport comprendra, entre autres informations, des détails supplémentaires sur la dette garantie et non garantie des 10 plus grandes entreprises publiques. Suivant cette structure,

nous prévoyons de publier, d'ici fin décembre 2023, le rapport annuel sur la dette publique de 2022. Parallèlement, nous (i) améliorerons l'enregistrement des données sur la dette et (ii) publierons, sur une base trimestrielle, des données sur l'encours de la dette publique, qui comprendront la composition par créancier (dette courante, arriérée, conditionnelle), la dénomination de la monnaie, l'échéance, la structure des taux d'intérêt et les projections du service de la dette. Nous publierons également des projections annuelles de la dette intérieure et extérieure, garantie et non garantie, de l'administration centrale, des entreprises publiques, des institutions publiques et des collectivités locales.

C. Préservation et amélioration de l'utilisation des ressources énergétiques

23. Nous prévoyons de poursuivre les réformes du secteur de l'énergie qui sont essentielles pour améliorer la gouvernance, réduire les passifs conditionnels des entreprises publiques du secteur, mobiliser les recettes et rationaliser les dépenses. Cela comprend la déréglementation du prix des carburants en 2023-24 et les mesures d'accompagnement décrites aux ¶10 et 13 qui (i) favoriseront l'augmentation des recettes tout en protégeant les personnes vulnérables et (ii) amélioreront la gouvernance des entreprises publiques telles que la SNPC, la CORAF et la CEC. Nous publierons également les rapports d'audit de ces deux sociétés pour l'année n, avant la fin de l'année n+1. Dans ce contexte, nous continuerons à faire respecter (i) la mise en œuvre du contrat de performance avec la CORAF axé sur les efforts de réduction des coûts d'exploitation et la réalisation d'investissements prudents (ii) le paiement par la CORAF du pétrole brut mis à sa disposition par l'Etat dans le Compte Unique du Trésor (CUT) (iii) la vente par la CORAF des produits pétroliers directement aux sociétés de distribution, (iv) le recouvrement par la CORAF auprès des sociétés de distribution des recettes provenant de la vente des produits pétroliers, et (v) la revue trimestrielle par les ministères en charge des finances, du commerce et des hydrocarbures des paramètres de contrôle du mécanisme de fixation des prix des produits pétroliers finis qui s'aligne sur le calendrier de la déréglementation des prix des carburants. Dans cette optique, le versement de la subvention à la CEC continuera à être basé sur un rapport trimestriel des dépenses justifiant la subvention et le chiffre d'affaires de la CEC, y compris les réclamations du secteur de l'énergie.

24. Nous développons un plan d'action pour la prochaine phase de réformes visant à réduire les transferts et les subventions, en particulier à la CORAF et à la CEC. Les éléments clés comprendront : (i) une étude pour déterminer les coûts de production (achevée d'ici fin 2023) ; (ii) l'amélioration du processus de facturation de l'électricité et de la couverture pour refléter la consommation réelle d'électricité en vue de recouvrer les coûts de production (cette partie du plan sera achevée d'ici mi-2024) ; (iii) la mise en œuvre d'une version actualisée du cadre réglementaire de 2005 pour les prix des carburants et la garantie d'une assistance sociale suffisante pour atténuer l'impact sur les groupes vulnérables (¶10,13) et (iv) l'application du paiement intégral par la CORAF du pétrole acheté auprès du gouvernement et du paiement intégral des dividendes par les entreprises publiques, y compris la SNPC.

25. Nous prendrons également des mesures supplémentaires pour améliorer la transparence et les revenus dans le secteur pétrolier. Nous avons engagé une société d'audit de renommée internationale pour produire des rapports réconciliant les flux pétroliers qui devraient revenir à l'État. Plus précisément, la réconciliation porte sur la quantité de pétrole que l'État devrait recevoir sur la base des accords de partage de la production et la valeur des revenus pétroliers effectivement enregistrés au budget. Le gouvernement continuera à publier un tableau répertoriant tous les détenteurs de concessions de ressources naturelles (y compris les concessions minières, forestières et pétrolières) et publiera le rapport de réconciliation des flux pétroliers sur le site Web du gouvernement. Nous continuerons à réaliser des audits (par des sociétés d'audit de renommée internationale) des coûts pétroliers déclarés par les compagnies pétrolières dans le cadre de leurs accords respectifs de partage de la production. Si nécessaire, nous pourrions également demander l'assistance technique du Fonds Monétaire International sur les meilleures pratiques en matière de gestion des ressources naturelles.

D. Réformes de la gestion des finances publiques et de la gouvernance

26. Nous continuerons à mettre en œuvre des réformes pour améliorer la gestion des finances publiques et la gestion des risques budgétaires.

- La loi sur les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Cour des comptes et de discipline budgétaire (CCDB) ainsi que ses règlements d'application seront adoptés par le Parlement en [décembre 2022]. En conséquence, la capacité et l'indépendance de la CCDB seront renforcées.
- Nous mettons en œuvre la nouvelle stratégie à moyen terme pour les réformes de la Gestion des Finances Publiques (GFP), qui a été élaborée avec l'assistance technique du FMI. Le plan d'action triennal complet qui l'accompagne (qui comprend une feuille de route pour les réformes futures, y compris un calendrier complet des actions et des réformes) sera mis à jour tous les 18 mois.
- D'ici fin septembre 2023, nous élaborerons et mettrons en œuvre un cadre juridique et réglementaire pour les partenariats public-privé (PPP), conforme aux meilleures pratiques internationales.
- Pour améliorer l'exécution du budget, conformément aux règlements de la CEMAC, nous avons mis en place un comité qui surveille, met à jour et coordonne l'application du plan de trésorerie en cohérence avec le plan d'engagement consolidé (et, à partir de 2023, avec le plan et le modèle global de passation de marchés). Ce comité ne comprend que des représentants des ministères des Finances et du Budget. Il se réunit chaque semaine pour mettre à jour les plans de trésorerie du Trésor et chaque mois pour toutes les autres questions. Nous veillerons également à ce que le plan d'engagement et le plan de trésorerie soient cohérents et que tous les ministères, sous la supervision de la Direction générale du budget, fournissent leurs plans de passation de marchés et d'engagement, améliorant ainsi la fiabilité du plan de trésorerie.

- Nous mettrons en œuvre un nouvel organigramme des ministères des Finances et du Budget.
- Nous sommes déterminés à améliorer l'architecture du compte unique du Trésor (CUT) à la banque centrale. À cette fin, (i) nous préparerons une liste complète de tous les comptes publics (fin 2022), couvrant le gouvernement central et les entités publiques, restant dans les banques commerciales en vue de les fermer (conformément à un plan d'action) après avoir transféré les dépôts associés à la BEAC ; et (ii) nous assurerons le transfert automatique des revenus des ventes des exportations de pétrole et des ressources des entités publiques au CUT - qui commencera après la finalisation de la convention correspondante entre la BEAC et le Trésor (fin 2022). Ces actions, qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie GFP, devraient permettre d'améliorer les services du Trésor et faciliter la bonne exécution des paiements. Nous veillerons également à ce que les ressources libres du compte séquestre du gouvernement en Chine soient régulièrement rapatriées dans le CUT.
- Afin de garantir un meilleur suivi des recettes, nous assurerons l'interconnexion complète des systèmes de gestion de l'information utilisés par les bureaux de douane (SYDONIA), les autorités fiscales (E-TAX) et le Trésor public. S'agissant de l'interfaçage entre E-Tax et SYDONIA, un protocole d'échange de données a été signé entre les deux administrations et une plateforme de consultation est déjà fonctionnelle. Le cahier de charges de la partie Trésor n'est pas encore élaboré. D'ici fin 2023, la plateforme générale sera opérationnelle.
- Nous nous sommes engagés à préparer la transition vers la comptabilité d'exercice (d'ici fin 2024), avec la création d'un comité du bilan d'ouverture (d'ici fin février 2023). Ce comité sera chargé d'établir le bilan d'ouverture et de définir les principales étapes de la mise en œuvre de la comptabilité d'exercice.

27. Le gouvernement est en train de passer à une version améliorée du système d'information de gestion financière (SIGFIP) pour soutenir une application plus transparente des engagements de dépenses publiques et un meilleur contrôle des recettes publiques. Les modules de préparation et d'exécution du budget dans SIGFIP (éléments clés de la transition de la chaîne de dépenses vers le nouveau système) sont opérationnels depuis 2021 avec cependant des faiblesses. Les retards dans la mise en œuvre du SIGFIP en 2022 sont dus à des problèmes de financement et de capacité, sont en train d'être résolus. Les modules sur la gestion de la trésorerie, les rapports budgétaires, et la passation de marchés sont ciblés pour devenir opérationnels d'ici fin 2023 (repère structurel) ; et le module sur la comptabilité, y compris la comptabilité d'exercice ainsi que le passage au budget programme, d'ici fin 2024. L'opérationnalisation du SIGFIP combinée à l'interconnexion d'autres systèmes de gestion de l'information (tels que les systèmes utilisés par les administrations douanière et fiscale ainsi que le Trésor) permettra un suivi complet de la collecte des recettes publiques (pétrolières et non pétrolières) et de l'exécution des dépenses publiques (la chaîne complète des dépenses). Pour aider à la mise en œuvre du nouveau système, le FMI a fourni une assistance technique, qui a soutenu le développement d'un plan d'action lié à la mise en œuvre du SIGFIP. Le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre ce plan d'action SIGFIP. Pour assurer une mise en œuvre adéquate de SIGFIP, le gouvernement fournit une infrastructure adéquate

(électricité, Internet), met en place des processus de communication régulière entre les départements concernés, fournit une formation et effectue des tests adéquats du nouveau SIGFIP.

28. Pour garantir une transparence totale des dépenses d'urgence pendant la pandémie, le gouvernement continue de s'engager à prendre les mesures suivantes. Nous avons publié sur le site Internet du gouvernement le texte intégral de tous les contrats d'approvisionnement liés aux dépenses COVID-19 (avec les noms et les nationalités des bénéficiaires effectifs des personnes morales attribuées). Les contrats signés au cours du dernier trimestre de 2022 et au-delà seront publiés dans les 60 jours suivant leur attribution. Poursuivant la pratique des trois premiers trimestres de 2022, nous entreprendrons et publierons sur le site Internet du gouvernement des rapports ex-post sur l'exécution des contrats liés à COVID-19 au cours du dernier trimestre de 2022 et au-delà, dans les 90 jours suivant les dates d'achèvement. Nous avons engagé une société d'audit tierce de renommée internationale pour auditer tous les achats et dépenses liés à la COVID-19 contractés au cours des années fiscales 2020 et 2021. Les résultats de l'audit pour 2020 ont été publiés sur le site Web du gouvernement, et ceux pour 2021 seront publiés en fin décembre 2022. Les audits portent non seulement sur les aspects financiers des achats, mais aussi sur le respect de la réglementation applicable en la matière.

29. Nous reconnaissons que pour produire une croissance durable et inclusive de notre économie, il est essentiel de continuer à améliorer la gouvernance et la transparence tout en luttant contre la corruption. Le gouvernement a déjà pris des mesures importantes pour remédier aux faiblesses de la gouvernance et aux vulnérabilités en matière de corruption, notamment la publication d'un rapport de diagnostic complet sur la gouvernance et la corruption en 2018, le renforcement de notre architecture juridique anticorruption et les mesures visant à améliorer la gouvernance dans le secteur pétrolier. Les progrès réalisés en matière d'accès à l'information et de transparence contribueront à faire face aux vulnérabilités en matière de corruption, ce qui constitue une condition préalable nécessaire à l'amélioration du climat des affaires. Par exemple, nous avons publié les rapports 2018, 2019 et 2020 de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et nous nous sommes engagés à publier prochainement le rapport 2021. Nous améliorerons davantage notre gestion des ressources naturelles en établissant un registre public ou un système de cadastre dans les secteurs minier et forestier d'ici fin mars 2023 (repère structurel), ce qui soutiendra nos efforts pour enquêter sur les crimes environnementaux (braconnage, exploitation forestière illégale, trafic d'espèces sauvages et de produits du bois) et le blanchiment d'argent qui y est lié. Pour améliorer davantage la gouvernance, nous procéderons, d'ici fin juin 2023, à une analyse complète de la mise en œuvre des mesures engagées dans le rapport de diagnostic 2018 sur la gouvernance et identifierons les domaines où des améliorations supplémentaires sont nécessaires, notamment ceux liés à l'État de droit et à la transparence. Cet effort sera soutenu par l'assistance technique du FMI dans les domaines liés à la lutte contre la corruption et à l'État de droit, ainsi qu'à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Nous élaborerons également un plan d'action pour l'amélioration de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme qui s'appuie sur les recommandations du rapport d'évaluation mutuelle de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme récemment publié par le Congo.

30. Nous avons considérablement amélioré notre architecture de lutte contre la corruption. Une nouvelle loi anti-corruption a été adoptée par le Parlement en février 2022 et promulguée en mars 2022. La mise en œuvre effective de la nouvelle loi fait partie intégrante du respect de nos obligations au titre de la Convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC), notamment en ce qui concerne la criminalisation des infractions de corruption, et des autres obligations internationales contractées par le Congo. Un décret sur les conflits d'intérêts a été publié en août 2022 qui établit des règles claires quant aux comportements attendus des agents publics ainsi qu'un cadre institutionnel effectif. Pour remédier à quelques lacunes procédurales, un arrêté ministériel sera publié (en janvier 2023 ou avant) pour établir une déclaration obligatoire des intérêts (i) lors de l'entrée en fonction ; (ii) une fois par an indépendamment de toute modification substantielle, et (iii) en cas de modification substantielle. Cet arrêté ministériel établira également un modèle formel de déclaration détaillant le type d'intérêts privés à répertorier, tels que la propriété effective des biens et les informations sur les membres de la famille. Ces changements garantiront la conformité avec les exigences de la CNUCC et les pratiques internationales. Notre commission de lutte contre la corruption, la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption (HALC), est pleinement opérationnelle. Nous nous engageons à garantir sa pleine indépendance, comme l'exige la loi, et à veiller à ce qu'elle reçoive les allocations budgétaires nécessaires à l'exercice de ses fonctions. À partir de la fin de l'année 2022, nous publierons les rapports annuels de la HALC sur le site Web du gouvernement dans les cinq jours suivant leur remise au gouvernement. Nous veillerons également à ce que des statistiques complètes sur les travaux de la HALC soient publiées tous les trimestres sur le site Internet du gouvernement, et le ministère de la Justice publiera, tous les trimestres, des statistiques sur toutes les mises en examen et condamnations pour des infractions liées à la corruption. Pour développer une jurisprudence complète, le texte intégral de tous les jugements dans les affaires de corruption sera publié dans les 30 jours suivant le jugement.

31. Nous avons opérationnalisé l'exigence selon laquelle les fonctionnaires de haut niveau doivent déclarer leurs biens à la Cour suprême. Nous avons promulgué une loi en 2018 qui donne effet à l'exigence constitutionnelle selon laquelle les fonctionnaires de haut niveau doivent déclarer leurs avoirs. Nous travaillerons avec les services du FMI pour réviser la loi existante sur la déclaration des avoirs afin de combler les lacunes en matière de vérification des avoirs, de fréquence des déclarations, de publication en ligne et de partage des informations, et de veiller à ce que la loi soit conforme aux bonnes pratiques internationales, en particulier aux Principes de haut niveau du G20 sur la déclaration des avoirs par les fonctionnaires. Nous nous efforcerons également d'harmoniser nos systèmes de déclaration des intérêts et des actifs afin qu'ils puissent contribuer efficacement à la lutte contre la corruption.

32. Le gouvernement fait des progrès en matière de transparence.

- Nous avons créé par la loi une commission chargée de mettre en œuvre la loi sur la transparence, qui donne effet aux engagements régionaux du Congo en matière de transparence budgétaire. Cette commission, qui doit, selon la loi, inclure une représentation de la société civile, est opérationnelle. Nous veillerons à ce que la commission, qui comprend des représentants de la société civile, soit dotée des ressources nécessaires à

l'accomplissement de ses fonctions, principalement la mise à disposition du public des informations requises par la loi. Nous veillerons également à ce que toutes les composantes de notre administration coopèrent pleinement avec la commission et que la loi sur la transparence soit pleinement appliquée. Toutes les informations qui doivent être rendues publiques en vertu de la loi sur la transparence seront publiées sur le site web du gouvernement d'ici fin février 2023.

- Nous avons publié sur le [site web du gouvernement](#) : tous les rapports finaux de l'Inspection générale des finances (IGF) pour la période 2011-2020 ; tous les rapports finaux 2020 du Commissariat Nationale aux Comptes (CNC) ; la liste des entreprises et des institutions publiques qui n'ont pas fourni un accès approprié pour la réalisation des audits, ainsi que celles qui tardent à remplir leurs obligations financières envers le CNC ; et la liste des entreprises et des entités publiques qui ne relèvent pas du CNC.
- Tous les rapports finalisés par la Cour des comptes seront publiés sur le site Internet du gouvernement dans les 30 jours suivant leur finalisation.

33. Le gouvernement soutient la diffusion généralisée d'informations sur les procédures judiciaires et le fonctionnement des institutions chargées de l'application de la loi, en vue d'une meilleure allocation des ressources comme il s'y est engagé dans le rapport diagnostic 2018. À cette fin, nous publions sur le site officiel : (i) pour chaque tribunal (magistrature), le nombre de juges en exercice, le personnel en fonction et le nombre de postes vacants, et pour chaque service (ministère public), le nombre de procureurs et de personnel, ainsi que le nombre de postes vacants ; (ii) le nombre d'affaires relatives à la corruption, à la LBC/FT, à l'insolvabilité, aux saisies et aux fonciers pour 2015-20 ; et (iii) toutes les décisions de la Cour suprême.

E. Réformes structurelles plus larges

34. L'amélioration de la diversification économique et l'adaptation au changement climatique seront essentielles pour atteindre une croissance plus élevée, plus inclusive, créatrice d'emplois et résiliente. À cette fin, le nouveau Plan National de Développement 2022–26 identifie les secteurs prioritaires pour le développement, notamment l'agriculture, l'industrie, le tourisme et l'économie numérique. Notre nouvelle stratégie est alignée sur les Objectifs de développement durable (ODD), les objectifs de l'Agenda 2063 pour le développement de l'Afrique, et les recommandations du programme de réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) relatives à la transformation structurelle des économies nationales au sein de la CEMAC. Pour soutenir nos efforts de diversification, nous prévoyons de renforcer et d'étendre les infrastructures de base et d'améliorer l'environnement des affaires. Les mesures clés comprennent :

- L'amélioration et le développement des infrastructures de transport, d'irrigation, d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ainsi que les télécommunications, afin d'accroître la productivité et la création d'emplois dans nos domaines d'avantage stratégique (agriculture, transformation des aliments, sylviculture, produits du bois, TIC), ainsi que dans

l'industrie manufacturière et les services (tourisme, services financiers). Cela contribuera également à renforcer la résilience des petites entreprises et des agriculteurs face au changement climatique.

- Le renforcement de l'accès et le caractère abordable de l'énergie, par le biais des réformes des numéros 10, 13, 23-25 et du développement de nouvelles sources d'énergie (en particulier pour l'électrification rurale) telles que l'énergie solaire et éolienne.
- L'amélioration de l'environnement des affaires et la compétitivité extérieure en supprimant les barrières commerciales et en améliorant l'exécution des contrats, les procédures d'insolvabilité et la protection des investisseurs. Par exemple, d'ici fin juin 2023, nous (i) informatiserons et publierons le registre des sociétés ; et (ii) publierons un inventaire complet des taxes fiscales (et parafiscales) appliquées aux entreprises, formelles et informelles. Le gouvernement (i) créera un registre national de cadastre foncier ; (ii) simplifiera les procédures et réduira les coûts de création d'entreprise ; et (iii) réformera les coûts administratifs afin de faciliter le commerce transfrontalier. Nous nous sommes également engagés à ne pas appliquer de restrictions à l'importation à des fins de balance des paiements, conformément à la pratique courante dans tous les accords du Fonds Monétaire International.

35. Nous renforcerons également la résilience du secteur financier et élargirons l'accès au financement, ce qui favorisera la stabilité macroéconomique, la diversification économique et le renforcement de la résilience. Une feuille de route de la mise en œuvre de la stratégie sous-régionale 2022-2027 de l'inclusion financière a été élaborée. Pour soutenir ces efforts, le gouvernement a adopté une loi réglementant l'affacturage et le crédit-bail en conformité avec les réglementations locales et régionales guidées par la BEAC et la COBAC. D'autres dispositions réglementaires ont été implémentées ou sont en cours d'élaboration pour une amélioration notable du cadre juridique des affaires, notamment l'arrêté fixant les modalités et les procédures relatives à l'immatriculation des établissements de crédit, de microfinance et de paiement agréés exerçant en République du Congo ; la loi encadrant la médiation financière en République du Congo ; et le décret sur les procédures et conditions d'enregistrement de sûretés immobilières. Les activités de la monnaie électronique (mobile banking, mobile money, etc...) sont encadrées par des textes réglementaires de la CEMAC notamment le règlement n°02/03/CEMAC/UMAC/CM relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement, du Règlement n°01/11/CEMAC/UMAC/CM relatif à l'exercice de l'activité d'émission de monnaie électronique et du Règlement COBAC R-2005/02 relatif aux établissements de monnaie électronique. Le gouvernement continuera également à renforcer la capacité des systèmes juridiques et judiciaires à traiter les litiges financiers. La stabilité financière bénéficiera de la réduction des prêts non performants à mesure que l'apurement des arriérés nationaux progressera (¶12). Nous continuerons également à surveiller de près les indicateurs de solvabilité et de liquidité du système bancaire et à élaborer des plans de restructuration pour deux banques en situation de fragilité.

F. Renforcement des capacités statistiques

36. Le gouvernement donnera la priorité à l'amélioration des bases de données statistiques publiques. Le ministère du Plan et de la Statistique met en œuvre un plan visant à améliorer les capacités de collecte de données et à assurer la publication régulière de statistiques utiles et de qualité pour l'élaboration des politiques publiques. Des améliorations considérables ont été apportées à la qualité des statistiques des comptes nationaux annuels avec l'aide du FMI. Récemment, l'indice des prix à la consommation a été rebasé, et les comptes nationaux trimestriels devraient être diffusés et publiés d'ici fin juin 2023. En ce qui concerne la démographie, nous avons progressé dans le recensement général de la population et de l'habitat, qui sera achevé prochainement. Une enquête 1-2-3 sur les conditions de vie des ménages et une enquête sur la démographie et la santé sont en cours, grâce à un financement de la Banque mondiale.

37. Le gouvernement s'est engagé à poursuivre ses efforts en matière de publication d'indicateurs économiques de base. Les données sur les taux d'inflation mensuels sont accessibles sur le site du ministère des Finances et de l'Institut National des Statistiques. Les statistiques du commerce extérieur sont publiées sur le site de l'Institut National des Statistiques. Les résultats trimestriels des finances publiques (TOFE), le service de la dette et l'encours de la dette seront publiés sur le site Internet du ministère des Finances dans les 90 jours suivant la date de déclaration des statistiques concernées.

G. Financement du Programme

38. Notre programme est entièrement financé à moyen terme. Nous avons obtenu des engagements de financement fermes de la part de nos partenaires extérieurs (y compris des assurances fermes pour les 12 prochains mois et de bonnes perspectives pour la durée du programme) pour compléter le financement garanti par la restructuration de la dette extérieure et le financement attendu de la restructuration de la dette intérieure. À moyen terme, nous continuerons à travailler avec nos partenaires pour nous assurer que nous recevons un financement qui couvrira entièrement le déficit de financement pour le reste du programme.

H. Suivi du programme

39. Le programme fait l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'administration du FMI sur la base de critères et d'indicateurs quantitatifs, de repères structurels et d'actions préalables, comme indiqué dans les tableaux 1, 2 et 3 ci-joints. Ces critères et indicateurs sont décrits dans le protocole d'accord technique (PAT) ci-joint, qui définit les critères de performance quantitatifs et les exigences en matière de rapports dans le cadre de l'accord FEC. La troisième revue semestrielle sera basée sur les données et les critères de performance à la fin décembre 2022 et devrait avoir lieu après le 15 avril 2023. Le quatrième examen semestriel sera basé sur les données et les critères de performance à la fin du mois de juin 2023 et devrait avoir lieu après le 15 octobre 2023.

40. Nous renforcerons les mécanismes de suivi interne pour assurer une mise en œuvre solide du programme. Un comité de suivi du programme (Comité de suivi du programme, CSP) a été créé par le gouvernement et est chargé de collecter des informations auprès des entités chargées de

mettre en œuvre les mesures du programme et d'évaluer régulièrement leurs performances. Nous tiendrons la société civile régulièrement informée de nos performances au cours de la mise en œuvre du programme. À cette fin, nous relancerons la publication de tableaux contenant des informations sur le suivi et la mise en œuvre du programme, élaborés en consultation avec les services du FMI, sur les sites Internet du gouvernement, en particulier celui du ministère des Finances. Il s'agit notamment des résultats et prévisions budgétaires trimestriels, des taux d'inflation mensuels, ainsi que de l'encours et du service de la dette publique trimestriels.

Tableau 1. République du Congo : proposition de critères de réalisation quantitatifs (CR) et d'objectifs indicatifs (OI), 2022–23
(en milliards de francs CFA, cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire¹)

Type de critères	Fin fév. 2022			Fin juin 2022			Fin sept. 2022			Fin déc. 2022		Fin mars 2023		Fin juin 2023		Fin sept. 2023		Fin déc. 2023	
	CR Programme	Réalisations	Statut	CR Programme	CR modifié Programme	Réalisations	Statut	OI Programme	OI modifié Programme	CR Programme	CR modifié Programme	OI Programme	OI modifié Programme	CR Programme	OI Programme	OI modifié Programme	CR Programme	OI Programme	OI modifié Programme
Plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole ²	CR	-128	-62	Atteint	-309	-321	-284	Non atteint	-459	-396	-510	-506	-131	-143	-303	-444	-523		
Objectif ajusté (plancher)		-126				-233													
Ajustement à la hausse (à la baisse) pour des transferts liés au pétrole plus élevés (plus bas) que prévu		0				57													
Ajustement à la baisse (à la hausse) pour une aide extérieure nette plus élevée (plus faible) que prévu et à la hausse pour des recettes pétrolières plus faibles		1				31													
Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale	CR	168	106	Atteint	289	217	144	Non atteint	331	101	-262	-57	209	-15	-47	-121	-297		
Objectif ajusté (plafond)		169				22													
Ajustement à la baisse (à la hausse) pour une aide extérieure nette et des recettes pétrolières plus élevées (plus faibles) que prévu		1				-195													
Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale ³	CR	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale (millions de \$EU) ^{3,4,5,7}	CR	0	0	Atteint	0	0	1132	Non atteint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plafond de la nouvelle dette extérieure contractée par ou au nom de l'administration centrale et garantie par des livraisons futures de ressources naturelles (y compris le pétrole) ¹⁶	CR	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plancher pour les revenus non pétroliers	OI	96	113	Atteint	289	298	355	Atteint	495	553	758	762	182	191	405	632	881		
Plancher pour les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté	OI	61	38	Non atteint	152	152	184	Atteint	228	228	379	379	96	80	181	322	402		
Plafond des décaissements des prêts extérieurs pour les projets d'investissement	OI	17	16	Atteint	56	56	133	Non atteint	111	149	143	157	25	67	123	176	186		
Plafond de la nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale (milliards FCFA) ^{4,7}	OI	15	0	Atteint	37	36	0	Atteint	52	0	69	33	43	46	86	100	140		
Plancher du remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale	OI	16	20	Atteint	30	60	270	Atteint	161	361	402	365	21	20	40	90	200		
Pour mémoire :																			
Recettes pétrolières ⁸		161	222		439	680	907		1082	1272	1546	1405	236	241	584	965	1439		
Aide budgétaire extérieure attendue, nette ⁹		-118	-182		-299	-409	-471		-614	-557	-870	-845	-67	-133	-239	-364	-555		
- Aide à la balance des paiements (FMI-FEC)		51	54		102	106	108		106	108	158	108	0	55	83	83	110		
- Prêts budgétaires et dons (hors FMI)		9	0		19	19	61		29	66	103	98	92	30	88	127	189		
- Variation des arriérés extérieurs hors programme		0	-15		0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Paielements au titre du service de la dette extérieure courante dus après allègement de la dette		127	167		318	428	532		643	622	974	943	160	164	328	491	744		

¹ Les critères de performance quantitatifs et les objectifs indicatifs sont définis dans le TMU. Les colonnes "programme" représentent les CR et les OI définis lors de la première revue de l'accord FEC, alors que ceux du programme "modifié" représentent les modifications de ces CR et OI proposés lors de la deuxième revue en cours de l'accord FEC.

² Défini comme les recettes intérieures non pétrolières moins les dépenses totales à l'exclusion des paiements d'intérêts, des transferts payés avec le pétrole brut et des investissements financés par l'étranger.

³ Ces plafonds sont fixés à zéro et doivent être respectés en continu à compter de la date d'approbation du programme.

⁴ À l'exclusion de toutes les sources de soutien budgétaire identifiées dans le programme.

⁵ À l'exclusion de tous les types de financement mentionnés au paragraphe 10 du TMU.

⁶ Sous réserve de l'exception permise au paragraphe 11 du TMU.

⁷ Cumulatif à compter de la date d'approbation du programme et sur une base contractuelle conformément à la politique de limites d'endettement du FMI :

<https://www.imf.org/~/media/Files/Publications/PP/2021/English/PPEA2021037.aspx>

⁸ Hors opérations de troc pétrolier pour le règlement des transferts.

⁹ Tel que défini aux paragraphes 18 et 22 du TMU.

Tableau 2. République du Congo : Repères structurels

Mesures	Date cible	Justification macroéconomique
Dresser un inventaire de tous les arriérés d'impôts pour les identifier avec précision et établir la probabilité de leur recouvrement.	Fin décembre 2022	Améliorer l'administration fiscale et soutenir les efforts de mobilisation des recettes nationales.
La mise à jour de la formule de tarification du PED pour tenir compte des améliorations de l'efficacité opérationnelle de la CORAF au cours des trois dernières années.	Fin décembre 2022	Améliorer la transparence et la gouvernance et protéger les ressources publiques.
Rendre opérationnel, pour les ministères pilotes, synchronise le budget 2023 et les plans d'engagements, de passation, et de trésorerie en utilisant le modèle de plans consolidés et sectoriels de passation de marchés publics	Fin décembre 2022	Améliorer la gestion des dépenses publiques (y compris les investissements publics), la crédibilité et la transparence du budget, ainsi que la gestion de la trésorerie.
Établir un registre public ou un système de cadastre dans les secteurs minier et forestier.	Fin mars 2023	Réduire la corruption, améliorer la gouvernance et protéger les ressources publiques.
Publication sur le site web du gouvernement du rapport annuel sur la dette de 2021, qui comprend des précisions sur la dette garantie et non garantie des 10 plus grandes entreprises publiques.	Fin mars 2023	Améliorer la transparence et gérer les risques liés à la dette.
Un bilan complet de l'administration de la TVA liée aux hydrocarbures (y compris les exonérations).	Fin juin 2023	Améliorer l'administration fiscale et soutenir les efforts de mobilisation des recettes nationales.
Révision et simplification des lois relatives à la TVA sur les hydrocarbures (en une seule législation).	Fin décembre 2023	Améliorer l'administration fiscale et soutenir les efforts de mobilisation des recettes nationales.
Rendre pleinement opérationnels les modules de gestion de la trésorerie, rapports budgétaires, trésorerie, et marchés publics du nouveau logiciel de suivi des dépenses (SIGFIP).	Fin décembre 2023	Améliorer la transparence et la gouvernance et protéger les ressources publiques.

Tableau 3. République du Congo : Mesures préalables

Mesures	Status	Justification macroéconomique
Déclaration et versement par la SNPC d'au moins 12 milliards de FCFA de dividendes au budget 2022.		Améliorer la transparence et la gouvernance et protéger les ressources publiques.
Augmentation des prix réglementés du carburant de 5 et 7 % pour les prix à la pompe et ceux d'entrée de distribution (PED), respectivement.		Améliorer la transparence et la gouvernance et protéger les ressources publiques.
Adoption par le Parlement d'un budget 2023 qui comprend (i) l'élimination complète de la nouvelle subvention au carburant en 2023-24 (ii) l'élimination de la TVA et des exonérations de droits de douane perçues par la SNPC (iii) la TVA facturée par la CORAF sur ses ventes et (iv) la dérégulation progressive des prix des carburants accompagnée d'un renforcement de l'aide sociale pour la protection des plus vulnérables, qui peut être financée par (ii) et (iii).		Améliorer les efforts de mobilisation des recettes nationales et la gestion des dépenses publiques et protéger les ressources publiques.
Adoption et publication d'un arrêté ministériel accompagnant le décret clarifiant les règles et procédures en matière de conflits d'intérêts, lequel établira un formulaire de déclaration détaillant la liste et le type d'intérêts privés, tels que la propriété bénéficiaire des actifs et l'information sur les membres de la famille, ainsi que la déclaration obligatoire d'intérêts: (i) à la prise de fonctions; (ii) chaque année même sans changements significatifs, et (iii) en cas de changements significatifs.		Réduire la corruption, améliorer la gouvernance et protéger les ressources publiques.

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

I. INTRODUCTION

1. Ce Protocole d'Accord Technique (PAT) définit les critères de performance quantitatifs et les objectifs indicatifs établis par les autorités congolaises et les services du Fonds Monétaire International (FMI) pour le suivi du programme appuyé par l'accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC). Il détermine également la nature des données et informations à fournir au FMI pour le suivi du programme, ainsi que la périodicité et les délais de transmission de ces données.

2. Les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les dates butoirs sont précisés dans le Tableau 1 du Mémoire de Politiques Economiques et Financières (MPEF).

II. DÉFINITIONS PRINCIPALES

3. **Le gouvernement.** Sauf indication contraire, l'état ou le « gouvernement » est défini comme l'administration centrale de la République du Congo qui comprend tous les organes d'exécution, institutions et toute structure bénéficiant de fonds publics spéciaux dont les compétences sont incluses dans la définition de l'administration centrale du Manuel de Statistiques de Finances Publiques de 2001 (MSFP 2001 ; paragraphes 2.48-50). Cela n'inclut pas les administrations locales, la banque centrale et toute autre entité publique ou entité appartenant à l'Etat dont le statut juridique est autonome et dont les opérations ne sont pas incluses dans le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE).

4. **Sauf indication contraire**, les entités publiques sont définies dans ce PAT comme les sociétés à participation financière publique majoritaire.

5. **Dans le cadre du suivi du programme, des critères de performance (CP) et des objectifs indicatifs (OI) sont fixés.**

A. Les critères de performance (CP) comprennent :

- Un plancher sur le solde primaire de base hors pétrole ;
- Un plafond sur le financement intérieur net du gouvernement central ;
- Un plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés sur la dette extérieure contractée ou garantie par le gouvernement central ;
- Un plafond pour la valeur nominale des nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement central ;
- Un plafond pour la valeur nominale des nouvelles dettes extérieures garanties par les livraisons futures de ressources naturelles (y compris le pétrole) et contractées par le gouvernement central ou pour son compte.

B. Les objectifs indicatifs (OI) comprennent :

- Un plancher pour les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté ;
- Un plafond pour les décaissements sur prêts extérieurs liés à des projets d'investissement ;
- Un plafond pour la valeur nominale des nouvelles dettes extérieures concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement central ;
- Un plancher sur les recettes non-pétrolières ;
- Un plancher sur le remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale.

6. **Les CP, les OI et les ajusteurs sont calculés** (i) pour 2022, en variation cumulée à partir du 1er janvier 2022 pour les objectifs et critères de 2022 sauf ceux dans les paragraphes 5A(c), 5A(d), 5A(e) et 5B(c) qui seront à partir de l'approbation de l'accord de la FEC (Tableau 1 du MPEF) ; et (ii) pour 2023, en variation cumulée à partir du 1er janvier 2023.

Critères de performance

7. **Le solde primaire de base hors pétrole**, et hors transferts liés au pétrole, est calculé comme la différence entre les recettes du Gouvernement, excluant les recettes pétrolières et les dons, et les dépenses totales du Gouvernement hors paiements des intérêts sur la dette extérieure et intérieure, les transferts liés au pétrole, et les dépenses d'investissement financées par des ressources extérieures. Les dépenses du gouvernement incluent les prêts nets et sont définies sur la base des dépenses ordonnancées et prises en charge par le Trésor.

8. **Le financement intérieur net au gouvernement central** est défini comme l'émission de tout instrument en FCFA à des créanciers intérieurs ou sur les marchés financiers de la CEMAC, les emprunts auprès de la BEAC (y compris le concours du FMI et l'utilisation des allocations de DTS) et des Etats membres de la CEMAC (sauf BDEAC), la dette contractée dans le cadre de l'apurement des arriérés via le Club de Brazzaville, ou de toute autre dette contractée auprès de ces créanciers.

Le **financement intérieur net** se décompose en financement bancaire net et financement non bancaire net.

- Le *financement bancaire net ou crédit intérieur du gouvernement auprès des banques* se définit comme la variation de la Position Nette du Gouvernement (PNG) vis-à-vis du système bancaire (BEAC et banques commerciales) y compris le remboursement au FMI. Le financement bancaire net au gouvernement est calculé sur la base des données fournies par la BEAC. Ces données devront faire l'objet de réconciliation entre le Trésor et la BEAC mensuellement.

- Le *financement non-bancaire net du gouvernement* inclut : (i) la variation de l'encours des titres d'Etat (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional non détenus par le système bancaire congolais ; (ii) l'amortissement de la dette publique intérieure non-bancaire ; et (iii) les recettes de privatisations. Le financement non-bancaire net du gouvernement est calculé mensuellement par le Trésor.

9. **Les arriérés de paiement extérieurs de l'État comprennent toutes les obligations échues et non payées du service de la dette extérieure** (principal et intérêt) résultant des prêts contractés ou garantis par le gouvernement central, des pénalités et des charges d'intérêt découlant de ces prêts non payés à échéance. Pour les besoins de ce critère de performance, une obligation échue et non payée après 30 jours sera considérée comme un arriéré « programme ». Ce critère de performance s'applique à toute dette correspondante aux critères définis aux paragraphes 19 à 21. Les arriérés qui ne sont pas considérés comme arriérés pour les critères de performance, ou arriérés « hors-programme », sont définis par : (i) les arriérés accumulés sur les obligations du service de la dette extérieure pour lesquelles les autorités ont annoncé publiquement qu'elles sollicitent une restructuration de la dette et pour lesquelles elles ont approché les créanciers ; et/ou (ii) les obligations du service de la dette faisant l'objet de litiges.

10. **Pour le plafond relatif à de nouvelles dettes extérieures contractées ou garanties par le gouvernement central** (concessionnelles et non-concessionnelles), la dette extérieure est définie comme toute dette contractée ou garantie par le gouvernement central en devises étrangères avec les exceptions suivantes : (i) les dettes commerciales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an, (ii) les opérations de gestion de la dette (OGDs)— définies comme le remboursement ou le refinancement du principal de l'encours de la dette publique extérieure avant ou à leur date d'échéance, où les économies en valeur actualisée découlant des OGDs seront déterminées par un différentiel positif entre les éléments dons du titre de créance nouvellement émis (en tenant compte de tous les coûts liés à l'opération) et de l'instrument de dette qu'il remplace, à l'aide du calculateur de concessionnalité du FMI (<https://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/default.aspx>)— qui entraînent une réduction de la valeur actualisée (économies en valeur actualisée) de l'ensemble de la dette extérieure publique et/ou une amélioration du profil global du service de la dette extérieure publique ; (iii) toutes les sources de prêts budgétaires identifiées dans le programme ; et (iv) la dette envers des créanciers dont la résidence/le domicile peut être localisée, auquel cas la définition de la dette extérieure est fondée sur la résidence/le domicile. Pour les objectifs de programme, les prêts de la BDEAC sont considérés comme dette extérieure. La dette extérieure contractée ou garantie par le gouvernement central est dite concessionnelle si à la date à laquelle elle est contractée, contient un élément don d'au moins 35%, calculé comme suit : l'élément don d'une dette est la différence entre sa valeur nominale et sa valeur actuelle (VA), exprimé en pourcentage de la valeur nominale de la dette. La VA de la dette au moment où elle est contractée est calculée en actualisant les flux de paiement futurs du service de la dette.¹ Pour les dettes comprenant un élément don inférieur ou égal à zéro, la VA serait équivalente à la valeur nominale de la dette. Pour les objectifs du programme, toutes les sources d'emprunts contractés auprès de la Banque mondiale (tant l'AID que la BIRD) dont l'élément don est inférieur à 35% ne seront pas incluses dans les calculs du plafond de

¹ Le calcul de la concessionnalité prend en compte tous les aspects de l'accord de dette y compris l'échéance, la période de grâce, la maturité, les commissions d'acompte et les frais de gestions. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est le taux d'actualisation unifié de 5% établi par la décision du Conseil d'Administration no. 15248-(13/97).

nouvelles dettes extérieures non concessionnelles. Aux fins du suivi du programme, la dette extérieure est considérée comme contractée ou garantie lorsque toutes les conditions pour son entrée en vigueur sont remplies, y compris l'approbation de l'arrangement par le gouvernement de la République du Congo (le Conseil des ministres) ou les autorités législatives, si nécessaire. La dette garantie fait référence à toute obligation légale explicite incombant au gouvernement de rembourser cette dette en cas de défaillance du débiteur (que les paiements soient en espèces ou en nature).

11. La dette extérieure liée aux ressources naturelles (y compris le pétrole) est une dette extérieure qui est contractée par le gouvernement central ou pour son compte et qui donne au créancier un intérêt sur les ressources naturelles (y compris le pétrole), y compris un intérêt collatéral. Le préfinancement est défini comme une dette liée au pétrole qui est remboursée, en totalité ou en partie, par la vente de pétrole dans l'avenir. Le préfinancement n'inclut pas le prépaiement. Un prépaiement est défini comme un paiement effectué en avance par l'acheteur au titre d'une cargaison spécifique de ressource naturelle. Les opérations de prépaiement doivent être remboursées dans un délai de six mois et, dans tous les cas, dans l'année civile au cours de laquelle elles ont été contractées. Un nouveau préfinancement par ou au nom du gouvernement est strictement interdit dans le cadre du programme. Le refinancement et/ou le report du stock existant de la dette de préfinancement et/ou les échéances ne seraient pas considérés dans le plafond de la valeur nominale de la nouvelle dette extérieure contractée par ou pour le compte de l'administration centrale et garantie par la livraison des ressources naturelles futures (y compris de pétrole), si : (i) la transaction est discutée à l'avance avec les services du FMI ; et (ii) au minimum, entraîne une réduction de la valeur actualisée (économies en valeur actualisée) de la dette extérieure publique globale et/ou une amélioration du profil global du service de la dette extérieure publique. Les économies en valeur actualisée résultant d'une telle opération de gestion de la dette seront déterminées par un différentiel positif entre les éléments de don de l'instrument de dette nouvellement émis (en tenant compte de tous les coûts associés à l'opération) et de l'instrument de dette qu'il remplace, à l'aide du calculateur de concessionnalité du FMI. (<https://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/default.aspx>).

Objectifs indicatifs

12. Les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté sont des dépenses publiques des secteurs sociaux prioritaires jugés favorables à la lutte contre la pauvreté. La liste détaillée desdites dépenses est présentée dans le Tableau 1 ci-dessous. Les objectifs indicatifs trimestriels figurent au Tableau 1 du MPEF. Si des coupes supplémentaires de dépenses sont nécessaires, les dépenses sociales prioritaires seront réduites proportionnellement moins que les autres dépenses primaires financées sur ressources intérieures, de façon que leur proportion dans le budget révisé augmente par rapport au budget original.

13. Les décaissements sur prêts extérieurs liés à des projets d'investissement sont un objectif indicatif du programme dont les plafonds sont fournis dans le Tableau 1 du MPEF. Cet objectif indicatif s'applique aux nouveaux décaissements, y compris ceux relatifs à des engagements contractés avant la date d'approbation du programme.

14. Les nouvelles dettes extérieures concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement central dont les montants sont fournis dans le Tableau 1 du MPEF, sont un objectif

indicatif du programme. Cet objectif indicatif s'applique aux nouveaux emprunts extérieurs tels que définis au paragraphe 10.

15. **Les recettes non-pétrolières** incluent les recettes (fiscales et non-fiscales) à l'exception des recettes pétrolières définies dans le paragraphe 17 du PAT. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est enregistrée nette des remboursements de la TVA.

16. **Les paiements des arriérés intérieurs de l'État** comprennent les arriérés sur toutes les obligations au titre du service de la dette intérieure (principal et intérêts) échues et impayées découlant de prêts arrangés ou garantis par l'administration centrale, les pénalités et les charges d'intérêt découlant de ces prêts non payés à l'échéance et comprennent les arriérés résultant de non-paiements pour les biens et services achetés par le gouvernement. Pour les exigences des critères de performance, les obligations de paiement échues et impayées après 30 jours seront considérées comme des arriérés de « programme » et excluent l'apurement des arriérés par le Club de Brazzaville.

Indicateurs pour Mémoire

17. **Les recettes pétrolières** sont définies comme les recettes nettes du gouvernement provenant de la vente de pétrole, y compris la provision pour investissements diversifiés, les redevances versées par les compagnies pétrolières et la part du gouvernement dans la production de pétrole brut. Elles excluent toutes les formes de prépaiement, de préfinancement et de troc pétrolier dans le cadre d'accords spéciaux qui confèrent des droits sur la part du gouvernement aux compagnies pétrolières. Les prévisions de recettes pétrolières tiennent compte du décalage de 45 jours entre la date d'expédition et la date de réception du produit de la vente par le Trésor.

18. **L'assistance extérieure nette**, telle que définie au paragraphe 22 ci-dessous, est un indicateur pour mémoire du programme. Cette assistance budgétaire qui est également reprise dans le Tableau 1 du MPEF reflète les indications de financement des partenaires extérieurs de la République du Congo.

Dette extérieure

19. Le terme de « **dette** » correspond à la définition qui figure au paragraphe 8 (a) des directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI attaché à la décision No. 15688-(14/107) du Conseil d'Administration adoptée le 5 décembre 2014, mais également aux engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été reçues. En vertu de ces directives, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel, prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé. Ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts.

20. **La dette peut prendre plusieurs formes**, dont notamment : i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts

commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement garantis au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange); ii) crédit-fournisseur, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et iii) accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Aux fins de ces directives, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

21. Conformément à la définition de la dette qui précède, toute pénalité, dommages et intérêts accordés par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette.

Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette selon la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas de dette.

III. AJUSTEMENT DES CRITÈRES DE PERFORMANCE

22. **Les objectifs quantitatifs du programme sont calculés sur la base des montants projetés de** (1) l'assistance extérieure nette ; (2) des recettes pétrolières ; et (3) des transferts liés au pétrole. Aux fins du programme, **l'assistance extérieure nette** est définie comme la différence entre : a) le cumul des appuis (dons et prêts) budgétaires, de l'impact des allègements de dette accordés par les créanciers extérieurs, et de la variation nette des arriérés extérieurs « hors-programme » ; et b) le cumul des paiements au titre du service courant de la dette extérieure dû après allègement de la dette, pour les prêts où l'allègement est acquis. **La variation nette des arriérés extérieurs « hors-programme »** est le cumul des « arriérés extérieurs hors-programme » au titre des échéances du service courant de la dette extérieure, moins le cumul des paiements comptants en vue d'apurer ces arriérés.

23. **Le plancher sur le solde primaire de base hors pétrole excluant les transferts liés au pétrole et le plafond pour le financement intérieur net du gouvernement** seront ajustés au cas où l'assistance extérieure nette, les recettes pétrolières, et/ou les transferts liés au pétrole diffèrent des montants projetés.

24. **Ajustements relatifs à l'assistance extérieure nette, aux recettes pétrolières et aux transferts liés au pétrole :**

- *Lorsque le cumul de l'assistance extérieure nette dépasse les prévisions du programme, le plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole sera ajusté à la baisse d'un montant égal à la moitié du surplus (permettant l'utilisation de la moitié de l'excédent pour des dépenses supplémentaires). Le plafond du financement intérieur net au gouvernement sera ajusté à la baisse de la moitié du surplus. Une moitié au moins des ressources additionnelles disponibles pour les dépenses devra être utilisée dans les secteurs sociaux (pour les dépenses courantes et/ou de capital) et le reste pour rembourser les arriérés*

intérieurs. Le plancher des dépenses sociales et de lutte contre la pauvreté sera ajusté à la hausse par les ressources supplémentaires utilisées dans les secteurs sociaux. Le plancher sur le remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale sera ajusté à la hausse par les ressources supplémentaires utilisées pour payer ces arriérés. Le montant supplémentaire pour le financement intérieur net servira à renforcer les dépôts de l'État auprès de la BEAC. Les seules exceptions à l'application de cet ajustement sont (i) lorsque le financement sous forme de dons pour le programme de transferts sociaux en espèces du gouvernement en 2022 ou 2023 dépasse les projections du programme pour l'année concernée—dans ce cas, si les dépenses de transferts sociaux en espèces augmentent du même montant que le don, le plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole pour l'année concernée restera inchangé ; et dans le cas contraire, il sera ajusté à la hausse du montant total de l'excédent avec une réduction correspondante du plafond du financement intérieur net et (ii) lorsque le financement budgétaire de la Banque mondiale en 2023 dépasse les projections—dans ce cas, le plancher de 2023 pour le solde primaire de base hors pétrole restera inchangé et le plafond du financement intérieur net de 2023 au gouvernement sera ajusté à la baisse du montant total de l'excédent de financement budgétaire de la Banque mondiale.

- *Lorsque les recettes pétrolières dépassent les prévisions du programme, elles doivent être entièrement épargnées en tant que dépôts de l'État à la BEAC, avec une réduction correspondante du plafond du financement intérieur net.*
- *Lorsque les transferts liés au pétrole dépassent les prévisions du programme de plus 30 milliards de FCFA, le plancher sur le solde primaire de base hors pétrole excluant les transferts liés au pétrole sera ajusté à la hausse par le montant dépassant la valeur programmée des transferts liés au pétrole moins 30 milliards de FCFA. Les coupes dans les dépenses doivent être appliquées prioritairement en dehors des secteurs sociaux. Au minimum, le ratio des dépenses sociales dans les dépenses totales devrait s'améliorer après ces coupes de dépenses. Le plancher des dépenses sociales et de lutte contre la pauvreté sera ajusté à la baisse par des coupes dans les dépenses dans les secteurs sociaux.*
- *Lorsque le cumul de l'assistance extérieure nette est inférieur aux prévisions du programme, le plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole sera ajusté à la hausse d'un montant égal à la moitié du manque à gagner (nécessitant un ajustement budgétaire équivalant à la moitié du manque à gagner). Le plafond du financement intérieur net au gouvernement sera ajusté à la hausse de la moitié du manque à gagner. En cas de réduction des dépenses sociales et de réduction de la pauvreté, le plancher correspondant sera ajusté à la baisse par des réductions des dépenses dans les secteurs sociaux. En cas de réduction des remboursements des arriérés intérieurs, le plancher de remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale sera ajusté à la baisse. L'exception à l'application de cet ajustement est lorsque le financement budgétaire de la Banque mondiale en 2022 est inférieur aux projections—dans ce cas, le plancher de 2022 pour le solde primaire de base hors pétrole restera inchangé et le plafond de 2022 pour le*

financement intérieur net au gouvernement sera ajusté à la hausse du montant total du déficit de financement budgétaire de la Banque mondiale.

- *Lorsque les recettes pétrolières sont inférieures aux projections du programme*, le plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole sera ajusté à la hausse d'un montant égal à la moitié du manque à gagner (nécessitant un ajustement budgétaire équivalent à la moitié du manque à gagner). Le plafond du financement intérieur net à l'État sera ajusté à la hausse de la moitié du manque à gagner. Les coupes de dépenses correspondant à la moitié du manque à gagner devront se faire prioritairement en dehors des secteurs sociaux et ne peuvent pas être appliquées aux transferts sociaux en espèces. Au minimum, le ratio des dépenses sociales dans les dépenses totales devrait s'améliorer après ces coupes de dépenses. Le plancher des dépenses sociales et de lutte contre la pauvreté sera ajusté à la baisse par des coupes dans les dépenses dans les secteurs sociaux. S'il y a des coupes dans les paiements des arriérés intérieurs, le plancher sur le remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale sera ajusté à la baisse.

IV. SUIVI DU PROGRAMME ET EXIGENCES EN MATIÈRE DE DONNÉES

25. Le suivi des CP, OI et repères structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation trimestriel, qui sera établi par les autorités dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque trimestre. Les informations concernant la mise en œuvre et/ou l'exécution des repères structurels du programme seront communiquées aux services du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en œuvre. L'état de la mise en œuvre des autres mesures structurelles du programme sera également communiqué aux services du FMI dans les mêmes délais.

26. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au Tableau 2 ci-dessous suivant les délais de communication indiqués. Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif de la mise en œuvre des politiques économiques.

27. Les autorités s'engagent à consulter les services du FMI avant de conclure tout nouvel engagement de dette donnant lieu à des obligations en devises autres que le franc CFA ou à des obligations indexées sur des devises étrangères. Elles informeront les services du FMI de la signature de toute nouvelle dette extérieure ainsi que des conditions de cette dette.

Tableau 1. République du Congo : dépenses sociales dans le budget 2022–23
(en milliards de francs CFA)

Postes	2022	2023				Total
		T1	T2	T3	T4	
Santé de base et lutte contre les maladies	174.3	35.7	44.6	62.4	35.7	178.3
Programme d'acquisition et de gestion des médicaments essentiels et génériques, bilan biologique et réactifs	6.2	1.7	2.1	3.0	1.7	8.5
Programme de la gratuité des médicaments de lutte contre le SIDA, bilan biologique et réactif	18.0	2.6	3.2	4.5	2.6	12.8
Campagne d'éducation et vulgarisation contre le SIDA	0.5	0.1	0.1	0.2	0.1	0.5
Programme de lutte contre le paludisme et les autres maladies	15.1	3.2	4.0	5.6	3.2	16.1
Programme de vaccination élargie	12.9	2.2	2.7	3.8	2.2	10.8
Riposte aux épidémies	17.6	3.6	4.5	6.3	3.6	17.9
Programme de la gratuité de la césarienne	2.4	0.3	0.4	0.6	0.3	1.7
Programme de lutte contre la tuberculose	0.5	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3
Programme de lutte contre les maladies non transmissibles, dont la trypanosomiase et l'onchocercose	0.7	0.1	0.1	0.2	0.1	0.5
Revitalisation des districts sanitaires par l'achat des équipements médico-techniques et fonctionnement des hôpitaux et centres de santé	73.0	13.0	16.2	22.7	13.0	64.8
Construction et la réhabilitation des hôpitaux généraux et de base ainsi que des centres de santé dans les villes et les centres ruraux	23.2	7.5	9.4	13.2	7.5	37.6
Santé de la femme et de l'adolescente	4.2	1.4	1.7	2.4	1.4	6.8
Education de base	102.6	18.6	23.3	32.6	18.6	93.1
Construction et la réfection des bâtiments scolaires	6.5	2.1	2.6	3.7	2.1	10.5
Programme de la gratuité des fournitures scolaires, des manuels scolaires et des frais de scolarité ainsi que du matériel didactique au niveau des établissements primaires, secondaire d'enseignement général, technique et professionnel	24.3	4.3	5.3	7.5	4.3	21.4
Programme des cantines scolaires	5.1	1.1	1.4	2.0	1.1	5.6
Renforcement des capacités du système éducatif et de la recherche	27.0	3.9	4.8	6.8	3.9	19.3
Bourses, aides scolaires et universitaires	30.5	4.3	5.3	7.5	4.3	21.3
Programme d'acquisition des tables bancs au niveau des établissements scolaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Construction, réhabilitation des infrastructures et équipements universitaires, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique	9.2	3.0	3.7	5.2	3.0	14.9
Infrastructures de désenclavement	52.2	16.9	21.2	29.7	16.9	84.7
Construction et réfection des pistes rurales et agricoles à travers le Programme de Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC)	5.3	1.7	2.1	3.0	1.7	8.6
Entretien des rivières, dragage et balisage	2.7	0.9	1.1	1.5	0.9	4.4
Projets communautaires et revitalisation du tissu villageois	0.7	0.2	0.3	0.4	0.2	1.1
Construction et réfection des infrastructures de désenclavement (routes, ponts,)	43.5	14.1	17.7	24.7	14.1	70.6
Electricité, eau et assainissement	69.8	18.8	23.4	32.8	18.8	93.8
Programme « eau pour tous » afin de poursuivre l'opération d'adduction d'eau potable dans les centres urbains et ruraux	10.7	2.8	3.5	4.9	2.8	14.1
Construction d'ouvrages électriques pour l'accès des populations à l'énergie	16.7	5.0	6.2	8.7	5.0	24.9
Assainissement des villes avec comme corollaire, le curage des caniveaux et la destruction des gîtes larvaires	42.4	10.9	13.7	19.1	10.9	54.7
Protection sociale et emploi	58.9	10.5	13.2	18.4	10.5	52.7
Actions caritatives et les aides sociales	0.7	0.2	0.2	0.3	0.2	0.9
Insertion et la réinsertion sociale et économique des handicapés et des minorités	0.4	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3
Prise en charge des personnes vulnérables et les enfants de la rue	28.1	5.8	7.3	10.2	5.8	29.2
Auto emploi et la formation aux petits métiers à travers les activités génératrices de revenus au profit des jeunes en général et particulièrement des jeunes désœuvrés	2.7	0.7	0.8	1.2	0.7	3.4
Mise en œuvre de l'assurance-maladie universelle	26.9	3.8	4.7	6.6	3.8	18.9
Agriculture, pêche et élevage	16.9	4.7	5.9	8.3	4.7	23.7
Programme d'encadrement des maraîchers dans les centres urbains et ruraux	9.9	3.2	4.0	5.6	3.2	16.0
Programme de distribution des semences améliorées	0.5	0.1	0.1	0.2	0.1	0.5
Programme de vulgarisation et de démonstration des techniques agricoles	2.7	0.4	0.5	0.7	0.4	1.9
Programme de démonstration des techniques de l'élevage	3.7	1.0	1.3	1.8	1.0	5.2
Programme de métayage bovin	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Promotion de la femme	4.8	1.0	1.2	1.7	1.0	5.0
Question du genre	2.9	0.6	0.7	1.0	0.6	2.8
Auto emploi et la formation aux petits métiers à travers les activités génératrices de revenus au profit des femmes et des jeunes filles mères	2.0	0.4	0.5	0.8	0.4	2.2
TOTAL	479.5	106.2	132.8	185.9	106.2	531.2

Tableau 2. République du Congo : informations à communiquer pour le suivi du programme

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Indices des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Production de pétrole	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Statistiques du commerce extérieur (exportations, importations, positions à deux chiffres du SH)	Trimestrielle	Fin du trimestre + 45 jours
	Estimation des comptes nationaux	Annuelle	Fin de l'année + 3 mois
Finances publiques	Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE)	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Estimation des recettes fiscales de l'État	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	État statistique de synthèse des exonérations fiscales et douanières	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Dépenses pro-pauvres	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Situation consolidée des soldes du Trésor à payer	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Arriérés intérieurs de l'Administration centrale	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Rapport d'exécution budgétaire	Trimestrielle	Fin du trimestre + 45 jours
Dette intérieure	Situation détaillée de la dette intérieure	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Situation détaillée de l'encours des bons du Trésor (BTA) et des nouvelles émissions	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Situation détaillée sur l'encours des prêts et obligations	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Détails de tous les nouveaux emprunts intérieurs et garanties	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Prévision détaillée du service de la dette intérieure	Trimestrielle	Fin du trimestre + 45 jours
	Situation des émissions et remboursements des bons et obligations du Trésor	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Tableau sur les détenteurs des bons et obligations du Trésor présentant les montants détenus à la fin de chaque mois par les banques congolaises, les banques de la CEMAC et le secteur non bancaire	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	L'état de la dette et les projections du service de la dette des 10 plus grandes entreprises publiques	Semestrielle	Fin du semestre + 45 jours
	États financiers détaillés des 10 plus grandes entreprises publiques	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
Dette extérieure	Situation détaillée de la dette extérieure	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Détails de tous les nouveaux emprunts extérieurs et garanties	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Tableau des décaissements des nouveaux emprunts	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Tableau des décaissements des prêts contractés avant le programme	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Prévisions du service de la dette extérieure	Trimestrielle	Fin du mois + 30 jours
	Contractualisation de nouveaux appuis budgétaires et de prêts-projets pour les deux prochaines années	Trimestrielle	Fin du trimestre + 30 jours

Tableau 2. République du Congo : informations à communiquer pour le suivi du programme (suite et fin)			
	Situation détaillée des engagements extérieurs (garantis ou non par l'Etat) et actifs détenus à l'extérieur par les entreprises publiques et projections du service de la dette	Trimestrielle	Fin du trimestre + 45 jours
Balance des paiements	Balance des paiements provisoire	Annuelle	Fin de l'année +4 mois



RÉPUBLIQUE DU CONGO

DEUXIEME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDES DE MODIFICATION ET DE DEROGATION POUR NON-OBSERVATION DES CRITERES DE REALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE

19 décembre 2022

République du Congo : Analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur	<i>En situation de surendettement</i>
Risque global de surendettement	<i>En situation de surendettement</i>
Niveau de détail de la notation du risque	<i>Viable</i>
Élément d'appréciation	<i>Non</i>

Approuvé par
**Vitaly Kramarenko et
Geremia Palomba (FMI),
et Marcello Estevão et
Abebe Adugna (AID)**

L'analyse de viabilité de la dette (AVD) a été établie conjointement par les services du FMI et de l'Association Internationale de Développement, en concertation avec les autorités, en s'appuyant sur le cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu approuvé par les conseils d'administration des deux institutions.

Au regard de sa dette globale et extérieure¹, la République du Congo est considérée comme étant « en situation de surendettement », en raison de ses arriérés extérieurs et de l'incertitude qui subsiste quant à l'ampleur des arriérés intérieurs validés. Malgré cela, la dette est jugée « soutenable ». Récemment, les arriérés envers un fournisseur commercial ont été entièrement payés et des accords ont été signés pour régler les arriérés envers deux créanciers commerciaux chinois.

¹ L'essentiel de la dette extérieure est défini sur la base de la devise, sauf pour les créanciers dont la résidence peut être localisée, la définition reposant alors sur la résidence. La banque régionale de développement, la BDEAC, en est un exemple.

Selon les projections, une meilleure gestion de la dette (notamment en limitant les nouveaux financements extérieurs aux financements assortis de conditions concessionnelles), la discipline budgétaire, la hausse des cours du pétrole et plus récemment, la restructuration de la dette (comprenant l'apurement des arriérés, des décotes nominales sur l'encours de la dette, des reports d'échéances et des réductions de taux d'intérêt), permettront à tous les indicateurs de la liquidité extérieure et de la solvabilité de passer en dessous des seuils d'ici 2026 dans le scénario de référence². Les hypothèses des cours du pétrole (sur la base des Perspectives de l'économie mondiale d'octobre 2022) et une croissance hors pétrole plus élevée (soutenue par le programme de réforme des autorités), conjuguées à une augmentation de l'amortissement de la dette (lié aux prix élevés du pétrole), devraient contribuer à réduire le ratio dette/PIB et empêcher toute nouvelle accumulation d'arriérés intérieurs. Néanmoins, des risques majeurs liés à la dette extérieure et à la dette globale existent, comme le montrent le ratio VA de la dette publique/PIB, qui dépasse son niveau de référence jusqu'en 2031, et trois indicateurs de la dette extérieure qui dépassent leur seuil, bien que ceux-ci soient maîtrisés dans un délai de 4 ans. La révision à la hausse du ratio global dette/PIB à moyen terme, largement due à l'incidence des révisions historiques du PIB sur les prévisions du PIB nominal, a accru les risques liés à la dette. Même si la valeur actuelle du ratio dette publique globale/PIB dépasse largement son niveau de référence, il est jugé viable étant donné que les risques sont atténués par i) la baisse régulière et sensible des ratios correspondants à l'avenir et ii) les financements disponibles sur les marchés financiers régionaux de la CEMAC.

Plusieurs risques pèsent sur la viabilité de la dette. L'évaluation de la viabilité de la dette est fortement exposée aux chocs sur les cours du pétrole. Le resserrement des conditions sur les marchés régionaux (systèmes bancaires de la CEMAC) pourrait constituer un risque de dégradation si les besoins de financement de l'État sont supérieurs aux projections de référence actuelles.

À l'avenir, les autorités sont encouragées à poursuivre l'assainissement budgétaire, à adopter des mesures de diversification afin de réduire les risques et de se préparer à une baisse de la production et de la demande de pétrole à long terme, à apurer les arriérés intérieurs et à continuer d'améliorer la gestion de la dette.

COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

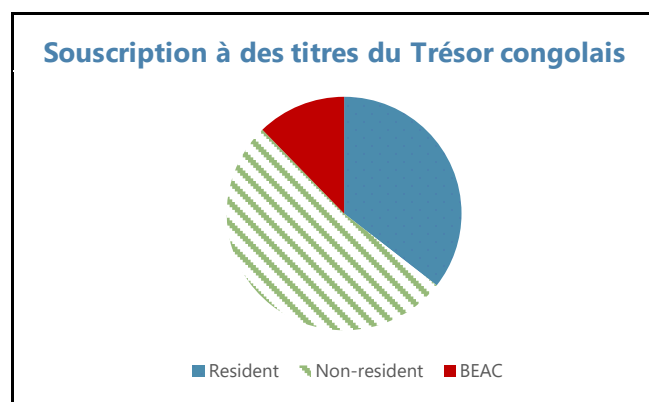
1. Dans la présente AVD, la dette publique se limite à la dette de l'administration centrale et aux emprunts adossés au pétrole contractés par la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), qui est la plus grande entreprise publique du pays. En République du Congo, les administrations régionales et locales ne sont pas autorisées à emprunter. Elles dépendent des impôts locaux et des transferts de l'administration centrale. Les emprunts liés à des accords de préfinancement adossés au pétrole conclus avec des négociants en pétrole par l'intermédiaire de la SNPC et garantis par l'administration centrale sont pris en compte dans l'analyse. La dette d'autres

² L'indice composite, qui est estimé à 2,22 et repose sur les Perspectives de l'économie mondiale d'octobre 2022 et sur les données de l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) effectuée par la Banque mondiale en 2021, montre que la capacité d'endettement du Congo est faible.

entreprises publiques et la dette non garantie de la SNPC y sont présentées comme des passifs conditionnels³. Des efforts sont en cours pour compiler des informations sur les entreprises publiques afin d'étendre la couverture de l'AVD à la dette de l'ensemble des administrations publiques, qui engloberait celle de la majorité des entreprises publiques. Cela nécessitera des données détaillées sur les recettes, les dépenses, l'endettement et le service de la dette de ces entreprises publiques. S'appuyant sur l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et sur les mesures de performance et de politique publique de l'exercice 2022 appliquées dans le cadre de la politique de financement du développement durable de la Banque mondiale, les autorités s'efforcent de résoudre le problème de la couverture restreinte de la dette et des résultats financiers des entreprises publiques. Des arrêtés ministériels ont été publiés donnant instructions aux 10 plus grandes entreprises publiques de communiquer régulièrement les données sur l'ensemble de leur dette à l'administration centrale (un premier ensemble de ces données non vérifiées a été rendu [public](#)). Dans une prochaine étape, l'accord FEC inclut un repère structurel pour mars 2023, où le gouvernement a l'intention de publier un rapport annuel complet sur la dette, dans lequel figureront des données détaillées sur la dette garantie et non garantie des 10 plus grandes entreprises publiques. Soutenues par l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale, les autorités s'efforcent également de centraliser les informations relatives à la dette des entreprises publiques dans une base de données unique sur l'endettement, gérée par l'Office de la dette publique du Congo, et s'emploient à intégrer ces informations dans les rapports annuels sur l'endettement. Récemment, une stratégie globale de gestion de la dette a été établie dans le cadre de la conditionnalité de l'accord au titre de la FEC. S'agissant du système de sécurité sociale, deux entités coexistent : i) une Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) plus autonome qui perçoit les cotisations pour payer les pensions des retraités du secteur privé et des entreprises publiques et ii) la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) pour les salariés des administrations publiques. Ces deux caisses sont placées sous la tutelle du Ministère du Travail. Les arriérés sociaux liés aux pensions impayées sont intégrés dans la dette intérieure. En 2022, les arriérés liés à la CNSS ont été entièrement remboursés. En ce qui concerne la CRF, sur une dette de 107 milliards de FCFA, 44 milliards ont été remboursés.

2. La distinction entre dette intérieure et dette extérieure est principalement déterminée sur la base de la devise, par opposition au critère du lieu de résidence.

La raison en est qu'une part considérable de la dette du pays est souscrite par des banques établies sur le marché régional de la CEMAC (c'est-à-dire au sein de l'union monétaire), et que la BEAC n'est pas encore en mesure de connaître avec précision les détenteurs de ces titres de dette au sein de la CEMAC. Lorsqu'il est possible de connaître le lieu de résidence des créanciers, la nature de la dette est déterminée



³ Le Congo compte 31 entreprises publiques, dont la participation de l'État au capital est comprise entre 50 et 100 %.

selon ce critère. Bien que près de la moitié des adjudications de titres du Trésor fassent l'objet de souscriptions par des banques non-résidentes, le manque de données concernant la négociation des obligations du Trésor sur le marché secondaire rend difficile la déduction du volume effectif de titres de dette congolaise détenus par les banques non-résidentes.

3. Les passifs conditionnels sont élevés et présentent un risque. Le test de résistance sur les passifs conditionnels de 26 % du PIB est adapté pour tenir compte des facteurs de vulnérabilité liés aux demandes de paiement d'arriérés intérieurs contestées en justice, d'arriérés faisant l'objet d'un audit, à la dette des entreprises publiques non garantie et à la dette faisant l'objet de contentieux (tableau 1 du texte). La dette non garantie des 10 plus grandes entreprises publiques est estimée à 31 % du PIB⁴,⁵ et, dans le cadre du test de résistance, on suppose qu'un tiers de ce montant pourrait apparaître au bilan de l'administration centrale (10 % du PIB), alors que le reste pourra être remboursé en liquidant des avoirs d'entreprises publiques. De plus, le stock de capital total des partenariats public-privé (PPP) est estimé à 6 % du PIB, 35 % de ce stock étant présumé figurer dans le bilan de l'administration centrale dans le cadre du test de résistance. Pour tenir compte du risque d'une crise du secteur financier, la valeur par défaut de 5 % est appliquée au bilan des administrations publiques, au vu de la taille limitée du système bancaire. La vulnérabilité liée à la dette est aussi influencée par les demandes de paiement d'arriérés intérieurs qui ont été rejetées par un audit mais qui font l'objet d'une contestation en justice (environ 6 % du PIB), des arriérés faisant l'objet d'un audit qui ne sont pas inclus dans les hypothèses de prévision (2 % du PIB), ainsi que par une demande de paiement d'arriérés extérieurs de 2 % du PIB qui fait actuellement l'objet d'un contentieux (et non comprise dans l'encours de la dette), et d'autres éléments de la dette publique (jusqu'à 9 % du PIB)⁶. Le test sur les passifs conditionnels est aussi calibré pour tenir compte de ces risques pouvant peser sur le bilan du secteur public.

⁴ Le test de résistance des passifs conditionnels de l'AVD ne prend en compte que la dette des 10 plus grandes entreprises publiques (sur la base de leur bilan) en raison du manque d'informations financières disponibles pour les autres entreprises publiques.

⁵ Grâce à l'amélioration continue du processus de compilation des statistiques, appuyé par l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires pour le développement, les données historiques du PIB et de la balance des paiements ont été révisées (voir le rapport pays pour la deuxième revue au titre de la FEC).

⁶ Les autorités continuent de contester cette demande de paiement d'arriérés extérieurs envers une entreprise étrangère de construction. Les demandes de paiement faisant l'objet d'un contentieux ne sont pas comptabilisées dans le scénario de référence puisqu'elles sont prises en compte au moment du calibrage du test de résistance sur les passifs conditionnels (tableau 1 du texte).

Tableau 1 du texte. République du Congo : Périmètre de la dette du secteur public et élaboration de tests de résistance sur les passifs conditionnels¹

Sous-secteurs du secteur public	Cochez la cellule
1 Administration centrale	X
2 Administrations d'États fédérés et locales	
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : administrations de sécurité sociale	X
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale plus administrations de sécurité sociale, banque centrale, dette garantie par l'État		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1		9,05	Dettes litigieuses ; dette intérieure contestée faisant l'objet d'un audit; arriérés intérieurs rejetés
dont : dette litigieuse	0 pourcentage du PIB	2,05	
dont : dette domestique contestée faisant l'objet d'un audit		5,5	
dont : arriérés intérieurs rejetés		1,5	
dont : arriérés intérieurs envers les résidents convertis en dette en devises		0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	10	Dette des entreprises publiques non garantie par le gouvernement
4 PPP	35 pourcentage du stock en PPA	2,00	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		26,0	

¹ Par choc sur les passifs conditionnels, on entend, entre autres, un choc appliqué uniquement à la dette extérieure pour tenir compte du fait que le service de la dette en devises payé à des sociétés résidentes étrangères peut être rapatrié par les sociétés mères basées à l'étranger.

² Le choc par défaut de 2 % du PIB est déclenché pour les pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement saisie dans la définition nationale de la dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0 %.

CONTEXTE

A. Évolution et composition de la dette publique

4. La dette publique de la République du Congo devrait se réduire et passer de 108 % du PIB à fin 2021 à 99 % du PIB fin 2022⁷. Cette diminution du ratio dette/PIB s'explique principalement par les efforts déployés par les autorités pour rester à jour concernant les paiements programmés au titre du service de la dette, les remboursements dus aux deux plus importants créanciers commerciaux étant liés au cours du pétrole et représentant des montants considérables lorsque ces derniers sont élevés. La conditionnalité dans le cadre de l'accord au titre de la FEC contribue à limiter les nouveaux financements extérieurs. Le Congo n'a d'ailleurs pas accumulé de nouveaux arriérés depuis l'entrée en vigueur de cet accord. Par rapport à la dernière AVD publiée, le ratio global dette/PIB de 2022 a été révisé à la hausse de 16 points de pourcentage, principalement en raison de l'incidence des révisions historiques du PIB sur les projections du PIB nominal, à laquelle se sont ajoutées les contributions de la nouvelle dette sociale et des projections révisées des emprunts intérieurs et des taux présumés d'acceptation des arriérés non vérifiés.

⁷ En raison de la méthode de calcul de la dette utilisée dans le modèle de l'AVD, la dette en pourcentage du PIB qui apparaît dans l'AVD diffère de celle du rapport des services du FMI, dans lequel le ratio est calculé en appliquant directement les données communiquées par les autorités.

- La dette extérieure est passée de 65 % du PIB à fin 2020 à 62 % du PIB à fin 2021. Comparativement à ce qui est avancé dans le rapport-pays du FMI n° 22/226, le ratio dette extérieure/PIB a été révisé à la hausse à la suite de la révision des données historiques du PIB, en ligne avec l'amélioration continue du processus de compilation des statistiques, appuyé par l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires pour le développement.
- Une grande partie de la dette extérieure est détenue par la Chine et par des entreprises chinoises (19¼ % du PIB) et par des négociants en pétrole (9¾ % du PIB, cf. tableaux 1a et 1b). En vertu du programme appuyé par le FMI au titre de la FEC et des mesures de performance et de politique publique (PPA) appliquées dans le cadre de la politique de financement durable du développement (SDFP) de la Banque mondiale, le pays ne peut contracter de nouveaux emprunts extérieurs que s'ils sont assortis de conditions concessionnelles.
- Les autorités sont déterminées à rembourser la dette rééchelonnée au titre de l'ISSD. Les paiements de la phase 1 ont commencé au milieu de l'année 2022. Le service de la dette pour toutes les phases de l'ISSD se poursuivra jusqu'à fin 2027.
- Des accords ont été conclus avec Abu Dhabi et la Libye sur le traitement des arriérés antérieurs à l'initiative PPTE, et prévoient notamment des décotes considérables. Des accords de principe ont également été conclus sur les arriérés dus au Brésil et sur les arriérés antérieurs à l'initiative PPTE envers la Russie. Les autorités s'emploient actuellement à apurer les arriérés de paiements dus à la banque indienne Exim (23 millions de dollars américains). Des accords portant sur des arriérés commerciaux en devises et en monnaie locale (140 millions de dollars américains et 450 milliards de FCFA, respectivement) ont été conclus avec deux créanciers commerciaux chinois. Des discussions sont en cours en vue d'apurer des arriérés avec un troisième créancier commercial chinois (25 millions de dollars américains).
- Les autorités ont apuré les arriérés dus à un fournisseur commercial en 2022 et sont engagées dans des discussions pour faire de même avec les 9 fournisseurs commerciaux restants (17 millions de dollars).
- Les autorités contestent 245 millions de dollars américains d'arriérés antérieurs à l'initiative PPTE envers un fournisseur, dans le cadre d'un contentieux plus large⁸. Les autorités ont demandé à bénéficier d'un traitement PPTE pour 203 millions de dollars d'arriérés supplémentaires antérieurs à l'initiative PPTE, qui figurent en valeur nominale dans l'AVD.
- La dette publique intérieure a diminué légèrement, passant de 47 % du PIB fin 2020 à 46 % du PIB fin 2021. Le périmètre de la dette intérieure comprend les emprunts publics auprès

⁸ Les créances qui font l'objet d'un litige n'engendrent pas d'arriérés dans le cadre de l'application des politiques du FMI en matière d'arriérés ou pour les critères de réalisation portant sur les arriérés.

d'établissements commerciaux bancaires et non bancaires (représentant plus de la moitié des emprunts du gouvernement, essentiellement sous la forme d'émissions d'obligations), les arriérés commerciaux (un cinquième des emprunts du gouvernement), la dette sociale (un dixième des emprunts du gouvernement, arriérés sociaux inclus) et le reste des avances statutaires de la BEAC (banque centrale régionale)⁹.

5. La présente analyse de viabilité de la dette intègre les effets de trois accords de restructuration de la dette conclus avec des créanciers commerciaux privés extérieurs (négociants en pétrole).

L'accord de restructuration avec le plus petit de ces trois créanciers a été signé au cours du 3^e trimestre 2020. Il prévoyait une décote nominale importante sur l'encours de la dette, un allongement des échéances et l'apurement de 61 millions de dollars d'arriérés extérieurs. Cette dette a été entièrement remboursée au début de 2022. L'accord de restructuration avec le plus grand des trois créanciers a été signé au cours du 1^{er} trimestre 2021, et l'accord avec le troisième créancier a été signé au cours du 1^{er} trimestre 2022. Ces deux accords prévoient que le service de la dette soit fonction des cours du pétrole et comportent une décote nominale, un allongement des échéances et une réduction du taux d'intérêt.

Tableau 2a du texte. République du Congo : Tableau récapitulatif des projections concernant le programme d'emprunt extérieur 2022–23

1^{er} janvier 2022 – 30 juin 2023

Dette extérieure contractée ou garantie par l'État	Volume de la nouvelle dette, du 1 ^{er} janvier 2022 au 30 juin		
	Millions de USD	Milliards de FCFA	%
Par source de financement par l'emprunt	522,7	329,4	100
Dette concessionnelle, dont	461,2	290,7	88
Dette multilatérale	327,3	206,3	63
Dette bilatérale	133,8	84,4	26
Autre	0,0	0,0	0
Dette non concessionnelle, dont	61,5	38,8	12
Semi-concessionnelle	61,5	38,8	12
Conditions commerciales	0,0	0,0	0
Par type de créanciers	522,7	329,4	100
Multilatéral	327,3	206,3	62
Bilatéral - Club de Paris	106,1	66,9	21
Bilatéral - hors Club de Paris	89,2	56,2	17
Autre	0,0	0,0	0
Utilisation du financement par l'emprunt	522,7	329,4	100
Infrastructures	267,7	168,7	51
Dépenses sociales	0,0	0,0	0
Financement budgétaire	255,0	160,7	49
Autre	0,0	0,0	0,0

⁹ Étant donné que les audits des finances publiques 2019–20 seront achevés début 2023, l'encours de la dette de 2022 comporte un montant d'environ 10 % du PIB, pour tenir compte du fait que certains arriérés intérieurs n'ont pas encore été vérifiés ou ne l'ont été que partiellement.

Tableau 2b du texte. République du Congo : Nature de la nouvelle dette extérieure
(en millions de dollars)

1^{er} janvier 2022 – 30 juin 2023

	Millions de USD	Milliards de FCFA
<i>Par type de taux d'intérêt</i>		
Taux d'intérêt fixe	461,2	290,7
Taux d'intérêt variable	61,5	38,8
Prêts non conventionnels	0,0	0,0
<i>Par monnaie</i>		
Prêts libellés en dollars	461,2	290,7
Prêts libellés dans d'autres monnaies	61,5	38,8

Note : tous les prêts sont sur base contractuelle.

6. La présente analyse de la viabilité de la dette intègre aussi les effets de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du G20. Dans le cadre de l'ISSD, les autorités ont obtenu un allègement portant sur un montant de 98 millions de dollars du service de la dette dû aux créanciers bilatéraux entre mai et décembre 2020 (ce qui équivaut à 1 % du PIB), rééchelonné sans incidence sur la valeur actuelle nette. Pendant la deuxième phase de l'ISSD, le service de la dette a été rééchelonné à hauteur de 105 millions de dollars supplémentaires. Durant la prolongation finale de l'ISSD, le service de la dette a été rééchelonné à hauteur de 56 millions de dollars supplémentaires. Les autorités ont consacré les ressources libérées par cette initiative à l'augmentation des dépenses visant à atténuer les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les plans sanitaire, économique et social. L'AVD tient compte du rééchelonnement de toutes les dettes admissibles (selon les conditions publiées), à l'exception des dettes consécutives aux prêts accordés dans le cadre du partenariat stratégique avec la Chine, que les créanciers ont refusé de rééchelonner, et que les autorités ont continué de rembourser.

7. Des lacunes subsistent en matière de gestion de la dette publique et de communication des données. Si les autorités ont publié les modalités de l'accord de restructuration de la dette conclu en 2019 avec la Chine, sa mise en œuvre s'est traduite par un allègement des liquidités à court terme moindre qu'estimé au départ. En outre, les autorités ont continué d'accumuler des dépôts excédentaires sur le compte séquestre en Chine en 2020, mais ils ont été éliminés en 2021. D'importantes rectifications des données ont entraîné des révisions à la hausse de l'encours de la dette extérieure pour 2021. En outre, les dépassements du plafond zéro sur la souscription de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles et les violations de la clause de consultation dans le cadre du programme sur la signature de nouveaux accords de dette extérieure (telle que définie dans le protocole d'accord technique) ont mis en évidence de graves problèmes en matière de capacités et de gestion de la dette. La gestion de la dette intérieure et la communication de données y afférentes sont rendues difficiles par la capacité limitée des services, l'audit continu

des arriérés, les retards dans le partage d'informations et le manque de communication entre les entités qui collectent les informations sur la dette. Les autorités sont décidées à résoudre ces difficultés en s'appuyant sur l'assistance technique fournie actuellement par le FMI et la Banque mondiale dans les domaines de la gestion de la dette et de l'élaboration de rapports. Les indicateurs de la dette, tels que le ratio dette publique/PIB, sont également affectés par les révisions des données du PIB. Ces révisions ont réduit le PIB nominal, ce qui a entraîné une augmentation des valeurs historiques et projetées du ratio dette publique/PIB (§ 8).

Tableau 3 du texte. République du Congo : Situation des arriérés extérieurs

	Encours de février 2022			Encours d'août 2022			Août 2022 (hors arriérés non restructurés antérieurs à l'initiative PPTÉ) ¹		
	Milliards de FCFA	Millions de USD	% du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	% du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	% du PIB
Total	379	648	4,8	337	514	4,3	43	65	0,5
Créanciers multilatéraux et autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette bilatérale	88,9	151,8	1,1	92,2	140,6	1,2	15,0	22,8	0,2
Club de Paris	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brésil	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Belgique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
France	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Suisse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Russie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Hors Club de Paris	88,9	151,8	1,1	92,2	140,6	1,2	15,0	22,8	0,2
Émirats arabes unis	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Angola	66,4	113,4	0,8	74,1	113,0	0,9	0,0	0,0	0,0
Chine	1,2	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Inde (Exim Bank)	18,2	31,0	0,2	15,0	22,8	0,2	15,0	22,8	0,2
Koweït	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arabie saoudite	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Türkiye	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette de la poste	3,1	5,4	0,0	3,1	4,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Créanciers privés	290	495,8	3,7	245	373,2	3,1	28,0	42,6	0,4
CMEC et entreprises chinoises	62	106,2	0,8	17	25,2	0,2	16,5	25,2	0,2
Euro-obligation	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Afeximbank	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Négociants en pétrole	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0
Fournisseurs ¹	228	390	2,9	228	348	2,9	11,4	17,4	0,1

Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

¹ Inclut les dettes litigieuses et les créances antérieures à l'initiative PPTÉ.

B. Perspectives macroéconomiques

8. L'encadré 1 résume les principales hypothèses retenues pour les grandes variables macroéconomiques dans le scénario qui sous-tend l'AVD :

- D'après les projections, la croissance du PIB réel devrait atteindre 2,8 % en 2022, reflétant une croissance hors pétrole de 3,3 % et un rebond de 0,5 % de la croissance du secteur pétrolier après une contraction de 11 % en 2021. En 2023, la croissance du PIB réel devrait atteindre 4,1 %, grâce à une croissance du secteur pétrolier et hors secteur pétrolier de 4,4 % et 4 % respectivement. La croissance devrait culminer à 4,6 % en 2024, principalement sous l'effet de l'accroissement de la production de pétrole. Sur le long terme, la croissance devrait s'établir à environ 4,2 % en moyenne, sous l'impulsion d'une croissance plus vigoureuse en dehors du secteur pétrolier, au fur et à mesure que la diversification de l'économie progressera, à la faveur des réformes structurelles mises en œuvre par les autorités dans le cadre du Plan national de développement, du financement à l'appui des politiques de

développement de la Banque mondiale et du programme appuyé par le FMI au titre de la FEC¹⁰. Dans le même temps, l'épuisement des réserves entraînera la baisse des niveaux de production pétrolière.

- En 2022, l'orientation de la politique budgétaire a été assouplie sous l'effet d'une nouvelle subvention accordée pour l'importation et la distribution de carburants. Le déficit primaire hors pétrole devrait se creuser, passant de 14,2 % du PIB hors pétrole en 2021 à 15,7 % en 2022. Grâce aux importantes recettes enregistrées par le secteur pétrolier, le solde global devrait passer de 1,8 % du PIB en 2021 à 6,9 % du PIB en 2022. À moyen terme, les autorités auront à poursuivre le rééquilibrage budgétaire afin de rétablir la viabilité des finances publiques à long terme et d'appuyer la constitution de réserves internationales au niveau régional.
- Au 1^{er} semestre 2022, la France a fourni un appui budgétaire de 30 millions d'euros et la Banque mondiale devrait faire de même à fin 2022 (50 millions de dollars, tableau du texte 4). En 2020 et en 2021, les décaissements ont été inférieurs aux prévisions antérieures compte tenu du retard accusé en matière de financement des projets (du fait de la pandémie) et de soutien budgétaire. Le recul des décaissements au-delà de 2026 est conforme à l'engagement des autorités à faire preuve de prudence en matière d'emprunts extérieurs.
- À la faveur de l'amélioration continue du processus de compilation des statistiques, appuyé par l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires pour le développement, les données historiques du PIB et de la balance des paiements ont été révisées¹¹. De ce fait, le PIB nominal est inférieur à celui du rapport-pays n° 22/226 et tous les ratios en pourcentage du PIB sont plus élevés. Ceci explique l'augmentation de plus de 11 points de pourcentage du ratio dette/PIB en 2022. L'autre augmentation de 5 points de pourcentage qui a affecté ce ratio en 2022 est due à la nouvelle dette sociale et aux projections révisées des emprunts intérieurs et des taux d'acceptation des arriérés non vérifiés.
- L'AVD fait l'hypothèse que le Congo continuera à obtenir l'essentiel de ses nouveaux financements extérieurs à des conditions concessionnelles à court et moyen termes. L'élément don restera autour de 35 % sur la période 2027–42¹².

¹⁰ Pour une liste des repères structurels, veuillez consulter les rapports-pays n° 22/49 et n° 22/226.

¹¹ Les pondérations sectorielles des statistiques du PIB nominal pour 2019–21 ont été révisées, ce qui a augmenté le poids des secteurs non pétroliers (par exemple, services, industrie manufacturière) et réduit le poids du secteur pétrolier.

¹² Par le passé, la Chine a fourni l'essentiel du financement extérieur du Congo à des conditions relativement avantageuses. L'augmentation de l'élément don à l'issue des décaissements des partenaires multilatéraux prévus au titre de l'aide budgétaire tient à l'hypothèse selon laquelle la Chine resterait le principal créancier du pays à long terme.

Tableau 4 du texte. République du Congo : Décaissements de prêt prévus (en millions de dollars)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Total bilatéraux et multilatéraux extérieurs	510	643	587	297	277	209	219	218	209	185	185
Financement de projets	254	290	302	297	277	209	219	218	209	185	185
Dont :											
Créanciers multilatéraux et autres	254	262	186	180	204	120	129	129	120	96	96
FMI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IDA	61	85	98	105	113	54	62	69	58	53	53
BIRD	64	52	73	73	87	59	59	49	49	29	29
BAfD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	129	125	16	2	4	6	8	10	13	15	15
Bilatéraux officiels	0	29	116	117	73	89	89	89	89	89	89
Club de Paris	0	29	28	28	0	0	0	0	0	0	0
France	0	29	28	28	0	0	0	0	0	0	0
Hors Club de Paris	0	0	88	88	73	89	89	89	89	89	89
Chine	0	0	88	88	73	89	89	89	89	89	89
Financement du budget général	256	353	285	0	0	0	0	0	0	0	0
FMI	174	172	87	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres partenaires pour le développement	82	180	198	0	0	0	0	0	0	0	0

Sources : calculs et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

Encadré 1. Principales hypothèses macroéconomiques

- Secteur non pétrolier :** En 2022, avec l'atténuation de la pandémie, la reprise du secteur non pétrolier devrait s'installer et afficher un taux de croissance de 3,3 %. D'après les projections, la croissance hors pétrole s'améliorera progressivement pour atteindre 5 % d'ici 2026 (4,5 % en moyenne sur la période 2023–27), à mesure que l'investissement se redressera, que la mise en œuvre des réformes structurelles portera ses fruits (en particulier pour protéger et développer le capital humain et les infrastructures et pour améliorer le climat des affaires) et que l'économie se diversifiera, conformément aux engagements pris par les chefs d'État de la CEMAC en août 2021. Les chefs d'État de la CEMAC se sont engagés à mettre en œuvre des réformes structurelles prioritaires pour permettre une croissance plus solide, plus inclusive et plus durable, en privilégiant une meilleure gestion des fonds publics et une meilleure gouvernance (par exemple en améliorant la préparation des projets d'investissements publics et en renforçant la surveillance financière des entreprises publiques). Ils entendent également mener des réformes du climat des affaires, favoriser l'intégration régionale et développer le capital humain (par exemple en se préoccupant davantage des soins de santé primaires et de la protection sociale et en améliorant l'adéquation de la formation professionnelle aux besoins du marché). L'accent sera mis sur l'amélioration des infrastructures (transport, irrigation, eau et assainissement, télécommunication et électricité), l'élimination des obstacles aux échanges commerciaux, l'amélioration de l'exécution des contrats, les procédures d'insolvabilité et la protection des investisseurs. Toutes ces mesures contribueront à rehausser la productivité dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la sylviculture et de la transformation du bois, des TIC, du tourisme et des services financiers. Au-delà de 2027, la croissance hors pétrole s'établira à 5 % en moyenne selon les projections, soit un niveau légèrement inférieur à la moyenne historique de 5,3 % en 2008–17 mais supérieur à la croissance du PIB non pétrolier dans le rapport de 2021 au titre de l'article IV, à la faveur des réformes structurelles et des

Encadré 1. Principales hypothèses macroéconomiques

efforts de diversification. La croissance du PIB devrait ralentir durant une courte période entre 2032 et 2036 du fait de la diminution de la production de pétrole, avant de rebondir lorsque la croissance hors pétrole stimulée par les efforts de diversification commencera à prendre le dessus sur la forte baisse de la production pétrolière.

Les principaux risques pesant sur ces perspectives sont : i) l'aggravation des retombées de la guerre en Ukraine, qui pourraient avoir une incidence négative sur les investissements, les exportations, les importations, les envois de fonds et l'inflation ; ii) la baisse des prix du pétrole et de la production pétrolière, en raison de l'évolution rapide de la transition mondiale vers un modèle économique à faibles émissions de carbone ; iii) des conditions météorologiques défavorables qui pèsent sur la production agricole ; iv) la réduction des investissements provoquée par de nouvelles hausses de taux d'intérêts et par le durcissement des conditions de financement extérieur. À court terme, les risques de détérioration sont élevés du fait des incertitudes qui entourent la pandémie, la guerre en Ukraine, les faibles taux de vaccination ainsi que le niveau des prix et de la production du pétrole. Les risques sont nettement moins prononcés à moyen terme, grâce aux réformes de la gouvernance et à la mise en œuvre d'initiatives visant à diversifier l'économie et à accroître sa capacité d'adaptation aux changements climatiques, ce qui devrait favoriser l'essor du secteur non pétrolier, et donc créer des emplois et augmenter les revenus.

- **Production et cours du pétrole** (application des projections tirées de l'édition d'octobre 2022 des Perspectives de l'économie mondiale) : La production pétrolière est restée modérée en 2021, en raison du ralentissement imprévu causé en 2020 par les répercussions de la pandémie sur les investissements liés à la production pétrolière, qui étaient nécessaires pour maintenir ou augmenter la production par rapport à 2020. La production de pétrole en 2021¹ a donc été nettement inférieure à celle de 2020, mais devrait se redresser progressivement à mesure que les investissements retrouvent leur niveau normal. Les volumes de production devraient être plus élevés à partir de 2022 et revenir en 2024 à des niveaux proches de ceux observés en 2020. Selon les projections, la production culminera à 112 millions de barils d'ici 2024 (ce qui est comparable aux chiffres d'avant la pandémie), grâce aux nouveaux gisements qui commenceront à être exploités, puis baissera régulièrement pour atteindre environ 55 millions de barils en 2041, sauf nouvelles découvertes de pétrole. Les risques de détérioration liés aux prix du pétrole sont importants. Plus généralement, la forte volatilité des cours mondiaux du pétrole et l'incertitude entourant la production (notamment en raison de la guerre en Ukraine) constituent des risques majeurs à court terme. Cependant, la contribution du pétrole au PIB global ainsi qu'aux exportations et aux recettes devrait reculer ces 20 prochaines années, ce qui réduira les risques à long terme liés à l'instabilité du prix du pétrole.
- **Inflation** : L'inflation devrait atteindre en moyenne 3,5 % (en glissement annuel) en 2022, en raison de la guerre en Ukraine qui a fait monter les prix mondiaux des céréales, des engrais et des carburants, et, partant, les coûts des importations de denrées alimentaires et de carburants, les coûts de transit de toutes les importations et les prix des substituts aux importations. Entre janvier et août 2022, les valeurs moyennes de l'inflation globale et de l'inflation des prix des denrées alimentaires étaient de 2,9% et 6,3 %, respectivement. Dans l'ensemble, les effets de la hausse des prix des produits de base sur les prix intérieurs pourraient rester limités pendant le reste de l'année, puisque les prix des produits alimentaires de base et des carburants au détail continueront d'être réglementés. L'inflation devrait ensuite baisser à 3 % d'ici à 2026 et rester proche de 3 % à long terme, ce qui est conforme aux critères de convergence de la CEMAC (plafond de 3 %).
- **Solde des transactions courantes** : Un excédent courant de 21,6 % du PIB est prévu pour 2022, ce qui est nettement supérieur au solde des transactions courantes en 2021, qui était de 14,5 % du PIB. L'excédent est avant tout lié aux cours mondiaux élevés du pétrole en 2022. Le compte des transactions courantes devrait rester excédentaire en 2021–29 selon les projections, compte tenu des prix élevés du

Encadré 1. Principales hypothèses macroéconomiques (suite)

pétrole, de l'augmentation de la production de pétrole et de la reprise progressive dans le secteur non pétrolier. Par la suite, avec la baisse prévue de la production pétrolière, le compte des transactions courantes devrait devenir déficitaire. D'après les projections, le déficit courant devrait atteindre 8 % du PIB en moyenne sur la période 2030–42, en raison d'un recul à long terme de la production pétrolière. La poursuite des efforts d'investissement dans le cadre de la stratégie de diversification maintiendra les importations à un niveau élevé. Elles ne seront que partiellement compensées par la hausse des exportations. Comme expliqué ci-dessus, la diversification économique continuera à soutenir la croissance prévue du PIB.

- **La politique budgétaire vise à réduire le poids de la dette et à stimuler la croissance.** Par rapport à 2020, les recettes pétrolières en 2021 ont soutenu le solde primaire, tandis que le solde primaire hors pétrole s'est dégradé en raison de la hausse des dépenses liées à la pandémie (biens et services, transferts sociaux) et de l'insuffisance des dons. Les recettes non pétrolières sont restées stables, sous l'effet de l'essor progressif de l'activité économique non pétrolière et des mesures visant à accroître les recettes qui ont été adoptées ces deux dernières années. Les transferts liés au pétrole demeurent aussi globalement similaires à ce qu'ils étaient en 2020 (en pourcentage du PIB non pétrolier), dans la mesure où le niveau élevé des prix du pétrole a annulé les économies réalisées grâce à la poursuite des réformes concernant la compagnie publique d'électricité et la raffinerie de pétrole. L'insuffisance des dons s'est traduite par une diminution correspondante des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Pour retrouver la viabilité budgétaire, l'assouplissement budgétaire de 2022, qui tient à l'augmentation significative des transferts liés au pétrole (avec notamment une nouvelle subvention à la SNPC pour les importations de carburants, introduite dans la loi de finances rectificative de 2022), sera plus que compensé au cours de la période 2023–27. Par conséquent, après avoir augmenté de 1,4 % du PIB non pétrolier en 2022, le solde primaire hors pétrole devrait s'établir à 6,9 % du PIB non pétrolier sur la période 2023–27. Ce rééquilibrage repose sur des mesures appuyées par l'accord au titre de la FEC, par le financement à l'appui des politiques de développement de la Banque mondiale ainsi que par l'assistance technique du FMI, de la Banque mondiale et d'autres partenaires pour le développement. Il s'agit notamment de mesures visant à améliorer la conformité fiscale, améliorer le recouvrement des arriérés d'impôts et élargir l'assiette fiscale (en rendant obligatoire l'utilisation du numéro d'identification unique et en appliquant une stratégie à moyen terme pour rationaliser les régimes d'exonération fiscale, y compris la TVA), mais aussi des réformes de l'administration douanière, du relèvement des droits d'accises conformément aux directives de la CEMAC, de la poursuite de la mise en œuvre des réformes des entreprises publiques du secteur de l'énergie visant à réduire les transferts, améliorer la transparence de ces entreprises (pour plus de détails, consulter le rapport-pays du FMI n° 22/49) et récupérer davantage de dividendes auprès des entreprises publiques, et enfin, de la déréglementation des prix de détail des carburants (assortie d'une assistance sociale élargie pour protéger les personnes vulnérables). Les efforts concertés que les autorités déploient déjà pour faire avancer ces mesures (en plus de la restructuration de la dette récemment achevée) et les initiatives prises pour régler les arriérés restants et rembourser l'intégralité de la dette restante en temps voulu, témoignent de la forte détermination des autorités à poursuivre les réformes du budget et de la dette, ainsi que la mise en œuvre de l'accord au titre de la FEC.

Les excédents prévus du solde primaire sont confortés par l'ajustement progressif du solde primaire non pétrolier, mais sont principalement dus aux gains exceptionnels tirés des recettes pétrolières et aux cours élevés du pétrole, où une grande partie de ces gains exceptionnels est épargnée sous forme de dépôts à la BEAC et contribue à l'accumulation de réserves régionales. Les risques de baisse des prix du pétrole et

Encadré 1. Principales hypothèses macroéconomiques (fin)

leur incidence sur le solde primaire, et par conséquent sur l'AVD, sont considérablement atténués par le fait que le service de la dette envers les principaux créanciers commerciaux extérieurs est lié aux prix du pétrole et par l'accès au marché financier congolais.

Les autorités se sont également engagées à utiliser les recettes pétrolières exceptionnelles pour réduire sensiblement l'encours des arriérés extérieurs et intérieurs à moyen terme. L'apurement progressif des arriérés intérieurs devrait procurer davantage de liquidités au secteur privé et aux banques, ce qui stimulera l'investissement privé et la croissance du secteur non pétrolier. Les autorités prévoient aussi d'élargir l'assiette de l'impôt en réduisant graduellement les dépenses fiscales (estimées à plus de 10 % du PIB) et en améliorant l'administration fiscale (par la mise en service du guichet unique pour le paiement des impôts et des plateformes numériques pour les déclarations fiscales). Un accroissement des recettes budgétaires et la souscription d'emprunts extérieurs à des conditions concessionnelles allégeront le service de la dette et permettront le financement de projets d'infrastructure indispensables, ce qui appuiera ensuite la stratégie de diversification des autorités décrite dans le nouveau plan de développement (2022–26).

Paievements des arriérés intérieurs : Dans leur stratégie budgétaire à moyen terme, les autorités accordent la priorité aux remboursements d'arriérés intérieurs, lesquels sont essentiels pour instaurer un climat de confiance sur les plans économique et politique, préservent les dépenses sociales et les dépenses en capital financées sur ressources intérieures, et s'attachent à renforcer la viabilité de la dette, comme elles s'y sont engagées. Les autorités élaborent un nouveau système de remboursement des arriérés intérieurs qui entrera en service en 2023. En cas de recettes insuffisantes, les remboursements d'arriérés intérieurs seront ralentis. L'apurement des arriérés intérieurs contribue aussi à atténuer les risques macrofinanciers en réduisant les pressions sur la liquidité et les prêts improductifs.

- **Décaissements de prêts :** Le programme de réformes des autorités, appuyé par l'accord au titre de la FEC, permettra de mobiliser des financements budgétaires à des conditions concessionnelles, ce qui contribuera à réduire la vulnérabilité liée à la dette, tout en stimulant les investissements publics indispensables pour soutenir les mesures de diversification de l'économie ainsi que les dépenses sociales destinées à protéger les personnes les plus vulnérables. Tous ces éléments favoriseront une croissance plus soutenue, plus inclusive, plus solide et plus durable (tableau 4 du texte).

¹ En 2021, le PIB a augmenté de 1,5 %, la croissance du secteur non pétrolier s'est établie à 3,6 % et la production pétrolière a baissé de 11 %.

9. Les outils de réalisme font apparaître que les prévisions sont sujettes à certains aléas, mais avec des facteurs d'atténuation. L'outil de réalisme relatif au rééquilibrage des finances publiques laisse présager que la trajectoire projetée de la croissance globale du PIB réel pourrait être plus faible, mais les services du FMI estiment que la croissance projetée et la trajectoire budgétaire sont réalistes. En effet, la croissance globale du PIB réel a deux composantes distinctes : la croissance du secteur pétrolier et la croissance du secteur non pétrolier, or la première domine compte tenu de la dépendance du pays à l'égard du pétrole. Il est à noter que seule la croissance du secteur non pétrolier est affectée par les politiques de rééquilibrage des finances publiques, et que la trajectoire

de croissance du secteur non pétrolier est conforme à l'outil de réalisme. Par ailleurs, la croissance du secteur pétrolier dépend de la production pétrolière, qui n'est pas affectée par les politiques de rééquilibrage des finances publiques. Les risques, y compris les chocs sur les cours du pétrole, sont en grande partie atténués par le fait que les remboursements au principal créancier commercial extérieur sont liés aux cours du pétrole, par une augmentation progressive des dépôts du gouvernement auprès de la BEAC et par les financements disponibles sur les marchés financiers congolais, où les banques affichent de hauts niveaux de liquidité, comme le montrent les ratios de liquidité des banques domestiques. L'AVD intègre également des taux d'intérêt pour le financement intérieur conformes aux tendances passées et aux conditions actuelles du marché. Par ailleurs, à long terme, grâce aux réformes structurelles et de gouvernance, et après la sortie de l'état de fragilité, l'accès aux marchés internationaux des capitaux pourra être une source de financement. En outre, à moyen et long terme, les mesures de diversification de l'économie soutiendront l'activité économique. La réduction de la dette s'explique principalement par une hausse de l'excédent primaire (grâce aux recettes pétrolières à court et moyen terme et aux mesures de rééquilibrage dans la durée) et, dans une moindre mesure, par la croissance du PIB réel (graphique 3). Les outils de réalisme montrent l'existence de fortes augmentations inexplicables de la dette extérieure en raison de révisions des statistiques sur l'encours et le service de la dette.

Tableau 5 du texte. République du Congo : Comparaison des hypothèses de l'AVD actuelle et de l'AVD précédente

	Moyenne 2012-2021	2022	2023	2024	2030	2038
Nouveaux décaissements de prêt (en milliards de FCFA)						
AVD actuelle		316,4	411,7	374,5	130,9	115,9
1 ^{ère} revue	...	292	259	255	111,3	103,7
Éléments des nouveaux emprunts extérieurs (en points de pourcentage)						
AVD actuelle		27,9	30,4	34,3	35,6	37,6
1 ^{ère} revue	...	30	28	33	38,1	29,3
Solde primaire (en % du PIB)						
AVD actuelle		9,5	9,0	9,0	12,5	0,5
1 ^{ère} revue	-2,1	10	8	7	9,1	0,1
Croissance du PIB réel (en %)						
AVD actuelle		2,8	4,1	4,6	4,2	3,9
1 ^{ère} revue	-1,7	4	5	7	3,8	3,2
Solde des transactions courantes (en % du PIB)						
AVD actuelle		21,6	8,5	3,1	-1,4	-12,2
1 ^{ère} revue	-0,1	17	8	5	-2,6	-5,0
Prix du pétrole congolais (en dollars par baril)						
AVD actuelle		96,4	84,4	78,8	75,9	89,3
1 ^{ère} revue	69,2	96	85	78	77,5	91,2
Prix du Brent (en dollars par baril)						
AVD actuelle		100,5	88,6	83,4	79,2	92,8
1 ^{ère} revue	101,1	110,8	96,1	87,2	79,5	93,2

Sources : autorités congolaises ; calculs et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

C. Classement du pays et élaboration des scénarios des tests de résistance

10. L'indice composite, qui est évalué à 2,2 et repose sur les données de l'édition d'octobre 2022 des Perspectives de l'économie mondiale et de l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) effectuée par la Banque mondiale en 2021, montre que la capacité d'endettement du Congo est faible. La méthode s'appuie sur un indicateur composite calculé à partir des informations issues de la notation EPIN, des conditions extérieures illustrées par la croissance économique mondiale et de facteurs propres aux pays, dont la couverture des importations par les réserves. Le niveau bas de l'indice composite de la République du Congo témoigne d'une faible capacité d'endettement, qui tient principalement à une note EPIN basse et à un faible volume de réserves de change (tableau 6 du texte). L'indice composite est comparable à celui de la précédente AVD, qui s'appuie sur les données de l'édition d'avril 2022 des Perspectives de l'économie mondiale. La capacité d'endettement demeure inchangée par rapport à l'AVD précédente (première revue de l'accord au titre de la FEC).

Tableau 6 du texte. République du Congo : indicateur composite

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de FIIC (A*B) + (C)	Contribution des composante
EPIN	0.385	2.714	1.04	47%
Taux de croissance réel (en pourcentage)	2.719	0.155	0.00	0%
Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	4.052	25.972	1.05	47%
Couverture des importations par les réserves ² (en pourcentage)	-3.990	6.745	-0.27	-12%
Envois de fonds (en pourcentage)	2.022	0.000	0.00	0%
Croissance économique mondiale (en pourcentage)	13.520	2.898	0.39	18%
CI Score			2.224	100%
Note CI			Faible	

Final	Classification sur la base de l'édition actuelle	Classification sur la base de l'édition précédente	Classification sur la base des deux éditions précédentes
Faible	Faible 2.22	Faible 2.30	Faible 2.31

APPLICABLE	
Seuils d'endettement EXTÉRIEUR	
VA de la dette en % de	
Exportations	140
PIB	30
Service de la dette en % de	
Exportations	10
Recettes	14

APPLICABLE	
Repère dette publique TOTALE	
VA du total de la dette publique en % du PIB	35

Source : calculs des services du FMI. La valeur limite de l'indice composite pour la capacité d'endettement à moyen terme est de 2,69.

11. L'AVD tient compte des cours des produits de base, des catastrophes naturelles et des chocs de financement sur le marché. Comme les exportations pétrolières représentent plus de 80 % des exportations congolaises, le test de résistance adapté aux cours des produits de base est déclenché. Compte tenu de l'exposition à des catastrophes naturelles comme des inondations, le module de catastrophes naturelles est lui aussi déclenché. De même, après l'émission d'une euro-obligation (dans le contexte de la restructuration de la dette dans le cadre de l'initiative PPTe), le choc de financement sur le marché est aussi activé. Ce scénario évalue les risques de refinancement résultant d'une dégradation de l'appréciation générale des risques, d'une dépréciation nominale temporaire et d'un raccourcissement des échéances des nouveaux emprunts commerciaux externes.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

A. Analyse de viabilité de la dette extérieure

12. Dans le scénario de référence, les dépassements des seuils indicatifs du Congo pour ce qui concerne trois indicateurs de la dette extérieure sont maîtrisés dans un délai de 4 ans (graphique 1). Selon les modalités actuelles de la dette qui a déjà été restructurée, plus aucun seuil ne sera dépassé d'ici 2026 dans le scénario de référence. Le ratio VA de la dette extérieure/PIB est de 43 % à fin 2022 et devrait baisser à un peu moins de 30 % en 2026, en dessous du seuil. D'après les projections, le ratio service de la dette/recettes, égal à 37 % en 2022, tombera à 13 % en 2026 (en dessous du seuil de 14 %), lorsque l'essentiel de la dette extérieure commerciale aura été remboursé. De plus, le ratio service de la dette/exportations est actuellement supérieur à son seuil indicatif fixé à 10 %. Toutefois, selon les projections, il baissera à 8 % d'ici 2024 et restera en dessous du seuil au cours des années suivantes. Le ratio VA de la dette/exportations est inférieur à son seuil indicatif. D'après les projections, il diminuera pour atteindre 34 % en moyenne sur la période 2027–32.

13. Tous les indicateurs de la dette publique extérieure dépassent leur seuil indicatif dans les scénarios des tests de résistance (graphique 1). Les scénarios de chocs standards examinent les répercussions de divers chocs sur les trajectoires de la dette et du service de la dette, sur la base de la volatilité historique des indicateurs économiques du pays. Il en résulte de fortes hausses des indicateurs de la charge de la dette et de la liquidité dans tous les cas. Le test de résistance prévoyant un choc sur les exportations est celui qui produit les effets les plus extrêmes sur tous les indicateurs, ce qui tient à la forte dépendance de la République du Congo à l'égard des exportations de pétrole et à leur forte volatilité. Un recul des exportations à un niveau équivalant à un écart-type en dessous de leur moyenne historique au cours des deuxième et troisième années de la période couverte par les projections entraînerait une hausse du ratio VA de la dette/exportations, qui resterait élevé à moyen terme, tandis que le ratio VA de la dette/PIB culminerait à 168 %. Alors que ce choc vise à simuler les effets de la baisse des recettes d'exportation de pétrole (le pétrole représente 80 % des exportations) qui pourrait survenir à la suite d'une baisse des cours du pétrole, il ne tient pas compte du fait que le service de la dette envers les plus grands créanciers commerciaux extérieurs varie en fonction des prix du pétrole (c'est-à-dire que le service de la dette

d'une année donnée diminue en raison de la baisse des prix du pétrole). Le module de financement sur le marché fait apparaître un risque modéré de pressions accrues sur la liquidité. Cependant, un épisode de montée des tensions sur le marché n'aurait pas un effet prononcé sur les indicateurs de la charge de la dette (graphique 5), car le Congo ne prévoit pas d'émettre de dette sur les marchés et s'appuie plutôt sur un financement concessionnel à moyen terme pour limiter les vulnérabilités liées à la dette¹³.

14. En raison d'arriérés extérieurs non apurés de 65 millions de dollars dus à un créancier commercial chinois, à la banque indienne Exim Bank et à neuf fournisseurs commerciaux, les dettes extérieure et globale placent toujours le Congo en situation de surendettement mais sont considérées comme viables. Dans le cadre de l'initiative de suspension du service de la dette, tous les arriérés antérieurs à l'initiative PPTTE ayant fait l'objet d'une demande de la part du Congo ont été traités et les autorités se sont engagées à respecter le rééchelonnement du service de la dette au titre de l'ISSD, conformément au calendrier. Il serait nécessaire d'apurer les arriérés extérieurs restants pour mettre fin à l'épisode actuel de surendettement. Comme tous les ratios d'endettement tomberont en dessous de leurs seuils respectifs dans les 5 ans, la dette est jugée viable.

B. Analyse de viabilité de la dette publique

15. Une analyse de la dette publique globale de la République du Congo fait apparaître un accroissement de la vulnérabilité liée à la dette (graphique 2). L'évolution prévue des indicateurs de la charge de la dette laisse entrevoir une vulnérabilité accrue liée à la dette publique. Dans le scénario de référence, le ratio valeur actuelle de la dette contractée ou garantie par l'État/PIB (qui englobe les arriérés intérieurs et le financement direct par la BEAC avant le lancement de l'accord au titre de la FEC) reste nettement supérieur, jusqu'en 2030, au niveau de référence de 35 % qui correspond à une vulnérabilité accrue pour les pays ayant une faible capacité d'endettement, puis se maintient en dessous du seuil pour le reste de la période considérée. Même si la valeur actuelle de la dette publique dépasse son niveau de référence jusqu'en 2030, elle est jugée viable étant donné que les risques de liquidité sont atténués par i) sa tendance à la baisse à l'avenir ; ii) la disponibilité des financements sur les marchés financiers congolais, où les banques affichent des ratios de liquidité élevés ; et iii) la disponibilité des financements sur les marchés financiers régionaux de la CEMAC pour les petits pays comme le Congo, malgré le récent resserrement de la politique monétaire. Cette évaluation de la vulnérabilité liée à la dette est corroborée par des tests de résistance. Le test de résistance supposant un choc de croissance est le plus extrême pour les indicateurs de la charge de la dette publique, ce qui met en évidence un risque de dégradation lié à une incapacité à apurer les arriérés si la croissance reste faible. Le choc surestime également les effets sur la dette publique, car la mise en œuvre de réformes structurelles prioritaires se traduit par une croissance plus solide, plus inclusive et plus durable dans le scénario de référence. En revanche, les scénarios historiques

¹³ Données EMBIG non disponibles pour la République du Congo. L'obligation, qui arrivera à échéance en 2029, se négociait avec un rendement à l'échéance de 11,12 % et un écart de 680 points de base au-dessus de l'obligation du Trésor des États-Unis à 7 ans au 8 novembre 2022 (source : Data Stream, <https://www.federalreserve.gov/releases/h15/>).

suggèrent une hausse constante des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations (graphique 2), ce qui témoigne d'importants résidus historiques¹⁴ et de faibles taux de croissance.

¹⁴ Les résidus historiques s'expliquent en grande partie par l'accumulation d'arriérés extérieurs et intérieurs.

Tableau 7 du texte. République du Congo : Comparaison des indicateurs de la dette extérieure brute contractée ou garantie par l'État (CGE), scénario de référence

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2022	2023	2024	2027	2032
Ratio VA de la dette/PIB					
AVD actuelle	42,6	38,9	34,8	26,8	16,3
1 ^{ère} revue	39,9	35,2	30,5	24,5	15,5
Ratio VA de la dette/exportations					
AVD actuelle	47,2	47,0	44,3	41,3	30,0
1 ^{ère} revue FEC 2022	50,7	48,2	42,9	41,5	30,3
Ratio service de la dette/exportations					
AVD actuelle	12,7	10,5	8,3	4,3	3,4
1 ^{ère} revue FEC 2022	13,5	10,8	8,5	4,6	3,2
Ratio service de la dette/recettes					
AVD actuelle	37,1	29,1	22,2	10,2	7,1
1 ^{ère} revue FEC 2022	38,8	29,5	22,6	10,6	6,5

Sources : autorités congolaises ; calculs et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

NOTATION DU RISQUE ET FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ

16. La dette globale et extérieure de la République du Congo est jugée viable mais le pays se trouve actuellement en situation de « surendettement ». Le diagnostic de surendettement découle des négociations en cours sur le règlement des arriérés avec un créancier commercial chinois et la banque indienne Exim, ainsi que sur des arriérés non payés envers des fournisseurs. Compte tenu de la hausse des cours du pétrole et de la tendance baissière pour l'ensemble des indicateurs d'endettement et de solvabilité, le dépassement du seuil du ratio service de la dette/recettes devrait se résoudre d'ici 2026, et le ratio valeur actuelle de la dette extérieure/PIB devrait tomber en dessous du seuil d'ici 2026. Ces facteurs, combinés à l'absence de nouvelle accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs, se traduisent par le fait que la dette globale et celle extérieure sont viables.

17. Les risques de surendettement global et extérieur demeurent élevés compte tenu des risques de liquidité et de l'exposition à des chocs sur les cours du pétrole. Les risques de liquidité,

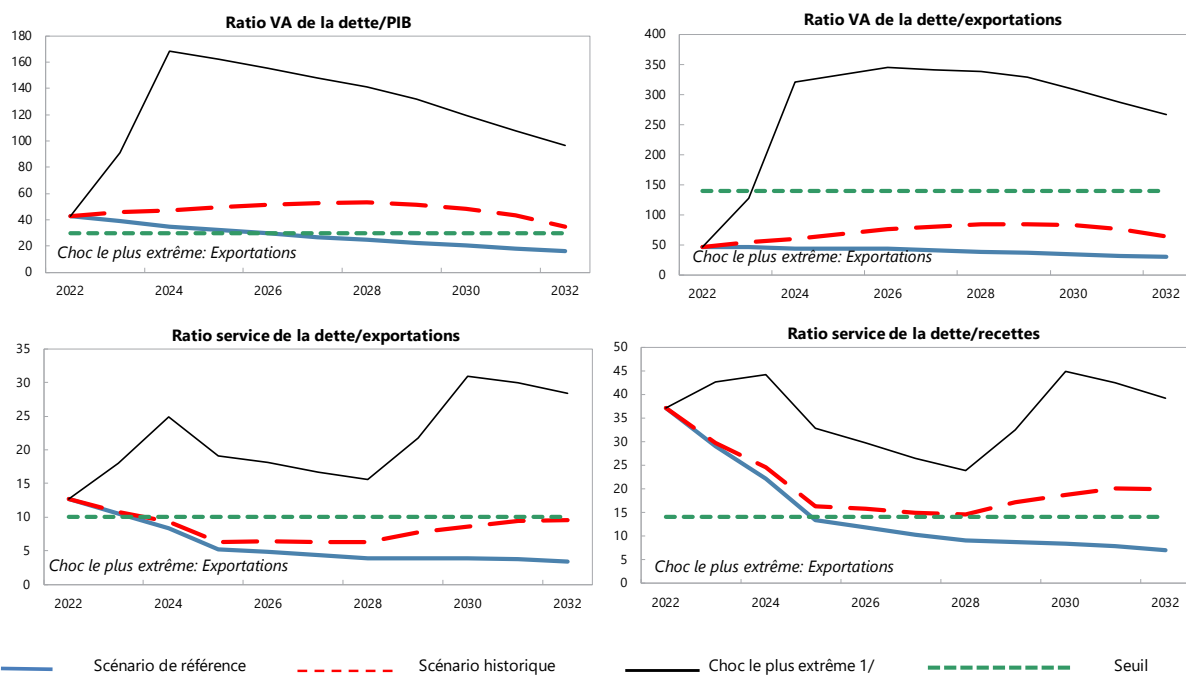
associés à un ratio dette publique/PIB élevé (supérieur au seuil jusqu'en 2030) et à un ratio service de la dette extérieure/recettes important (l'indicateur dépasse le seuil jusqu'en 2023), sont atténués par la baisse régulière et sensible de ces ratios à plus long terme, par les financements disponibles sur les marchés financiers congolais et par les efforts de diversification de l'économie qui aboutiront à une hausse des exportations non pétrolières et à une augmentation de la contribution des secteurs non pétroliers à la croissance du PIB. À l'avenir, les autorités sont encouragées à poursuivre l'assainissement budgétaire, à adopter des mesures de diversification afin de réduire les risques et de se préparer à une baisse de la production et de la demande de pétrole à long terme, à apurer les arriérés et à améliorer la gestion de la dette. Néanmoins, l'analyse de viabilité de la dette reste également sensible à l'évolution des cours du pétrole et à la crise alimentaire qui sévit depuis le début de la guerre en Ukraine. La baisse du prix du pétrole pourrait entraver les réformes structurelles et les mesures de diversification des autorités, tandis que la hausse des prix des denrées alimentaires pourrait faire bondir les dépenses consacrées à la protection sociale et aux subventions aux produits alimentaires, au détriment de l'assainissement des finances publiques. L'inflation des prix des denrées alimentaires devrait nettement dépasser l'inflation globale en 2022 (en octobre 2022, la hausse des prix des denrées alimentaires a atteint 6 % en glissement annuel). L'opposition aux réformes (notamment en raison du mécontentement social) pourrait ralentir l'assainissement des finances publiques et freiner le paiement des arriérés intérieurs, ce qui réduirait la capacité des banques à prêter au secteur privé et affecterait également les perspectives de croissance économique. Les résultats défavorables de la production pétrolière présentent un risque de détérioration considérable sur l'AVD. Ceux-ci pourraient se matérialiser si les investissements directs étrangers tombaient en dessous des niveaux requis. Ils pourraient également se matérialiser en cas de réaction défavorable des compagnies pétrolières aux efforts des autorités pour les réformes fiscales dans le secteur pétrolier¹⁵. Enfin, de nouvelles révisions à la baisse des statistiques du PIB (§ 8) pourraient à nouveau augmenter les ratios dette/PIB.

VUES DES AUTORITÉS

18. Les autorités souscrivent à l'évaluation par les services du FMI, à savoir que le Congo est en situation de surendettement et que sa dette est viable compte tenu des prix du pétrole favorables et des efforts de réforme et de restructuration de la dette déployés par les autorités. Celles-ci ont réaffirmé leur engagement à honorer dans les temps toutes leurs obligations liées au service de la dette, tout en poursuivant leurs efforts pour améliorer leurs capacités de gestion de la dette, notamment en matière de planification et de statistiques. Les autorités congolaises ont déjà élaboré une stratégie globale de gestion de la dette à moyen terme et publié des statistiques sur la dette des 10 plus grandes entreprises publiques. Pour continuer sur cette lancée et respecter le cadre de la conditionnalité structurelle de l'accord FEC, les pouvoirs publics ont l'intention de publier un rapport annuel complet sur la dette, dans lequel figureront des données détaillées sur la dette garantie et non garantie des 10 plus grandes entreprises publiques.

¹⁵ Néanmoins, jusqu'à présent, les nouveaux avantages fiscaux récemment accordés ont stimulé la hausse des investissements des producteurs de pétrole puisqu'ils ont favorisé la mise en place de conditions d'égalité entre les acteurs du marché.

Graphique 1. République du Congo : Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2022–32



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Ampleur	Interactions
Choc d'engagements		
Passifs éventuels combinés	Yes	
Catastrophes naturelles	No	No
Prix des produits de base	No	No
Financement de marché	No	No

Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

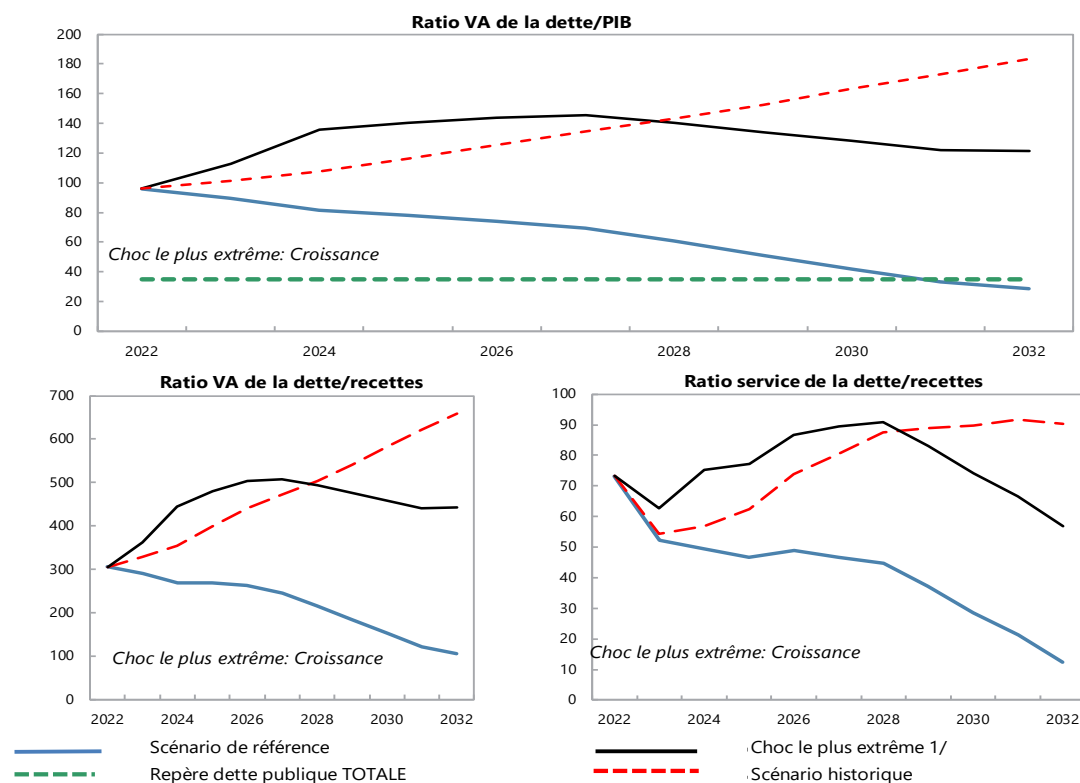
Hypothèses sur les conditions du financement supplémentaire résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
Part de la dette marginale		
External PPG MLT debt	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.6%	1.6%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	22	22
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5

* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2032. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Graphique 2. République du Congo : Indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2022–32


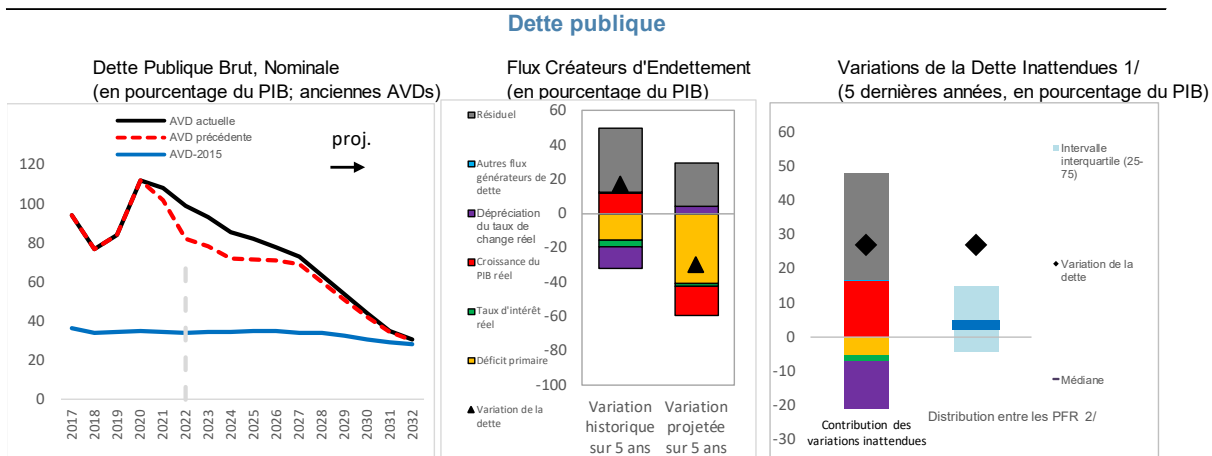
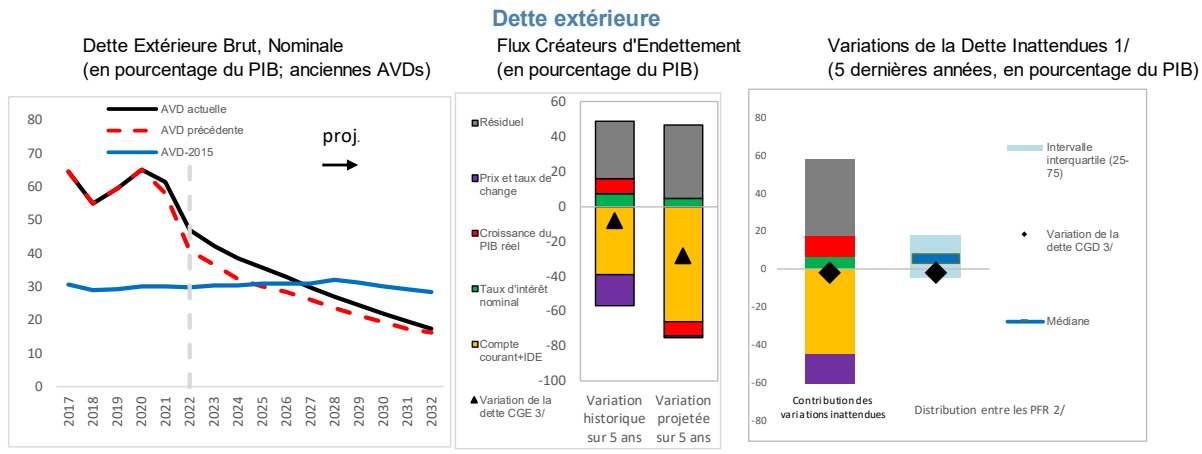
Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	59%	59%
Dette intérieure à moyen et long terme	38%	38%
Dette intérieure à court terme	3%	3%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.5%	1.5%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	22	22
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	3.2%	3.2%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	4	4
Période de grâce moyenne	0	0
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	3.2%	3.2%

* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans le test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2032. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Graphique 3. République du Congo : Facteurs déterminants de la dynamique de la dette
— scénario de référence

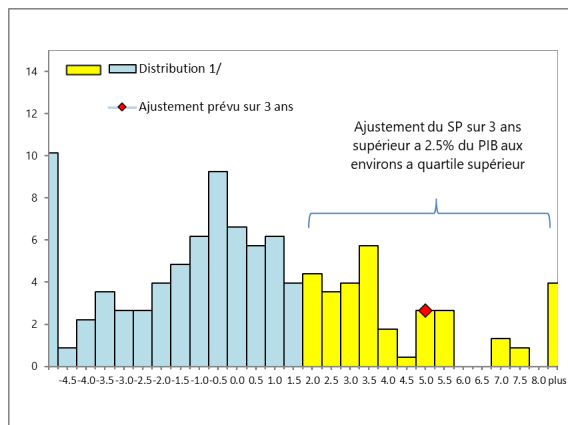


Sources : autorités congolaises ; projections des services du FMI.

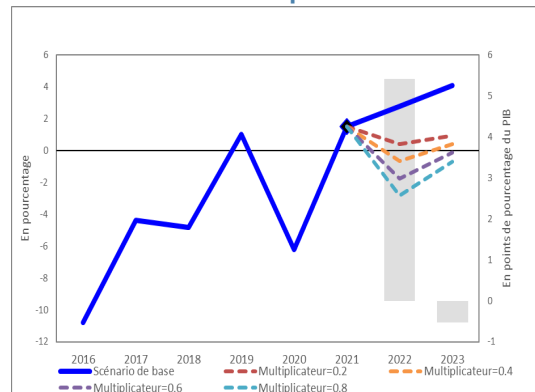
- 1/ Différence entre les contributions anticipées et réelles aux ratios d'endettement.
- 2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVD ont été établies.
- 3/ Compte tenu du niveau relativement faible de la dette extérieure privée dans la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait s'expliquer en grande partie par les facteurs de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

Graphique 4. République du Congo : Outils de réalisme

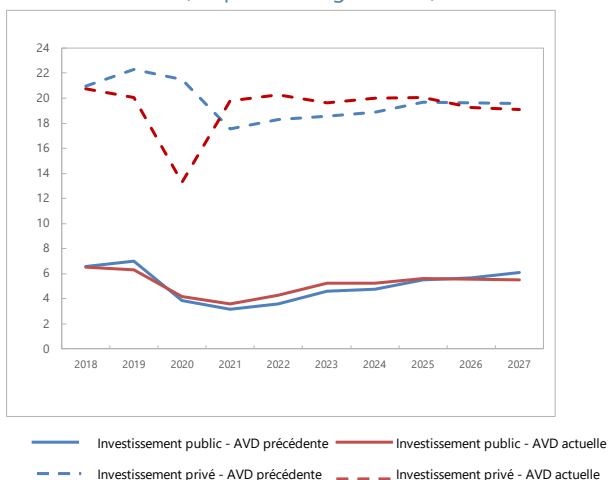
Ajustement sur 3 ans du solde primaire^{1/}
(en points de pourcentage du PIB)



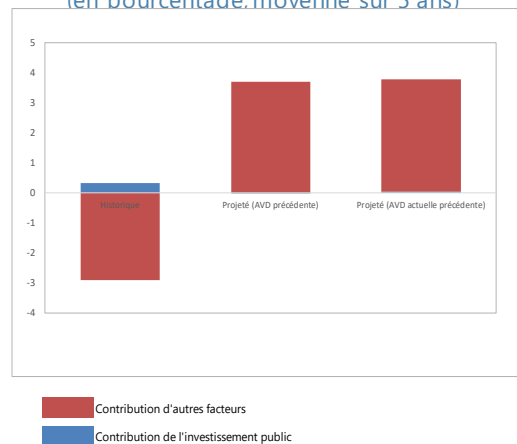
Rééquilibrage budgétaire et trajectoire de croissance possible^{2/}



Taux d'investissement public et privé^{3/}
(en pourcentage du PIB)



Contribution à la croissance du PIB réel
(en pourcentage.moyenne sur 5 ans)



Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

1/ Les données couvrent les programmes appuyés par le FMI pour les pays à faible revenu (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement sur 3 ans pour le lancement du programme se situe sur l'axe des abscisses et le pourcentage de l'échantillon sur l'axe des ordonnées.

2/ Les barres correspondent au rééquilibrage budgétaire annuel prévu (échelle de droite) et les lignes aux possibles trajectoires de la croissance du PIB réel avec différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).

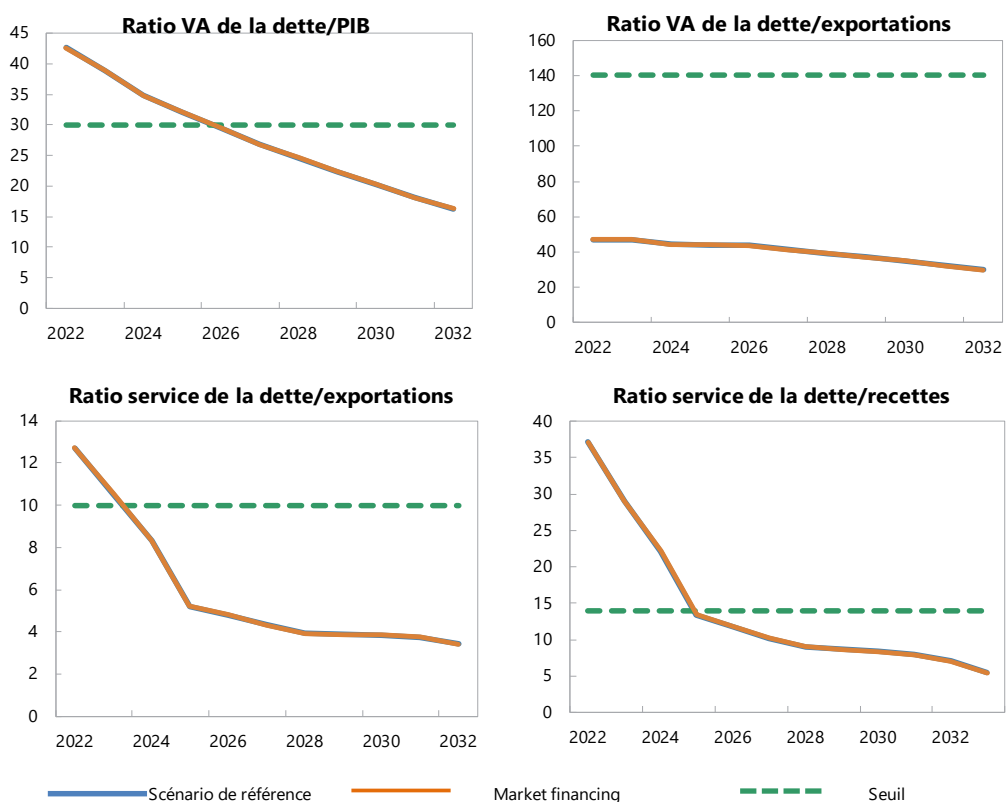
3/ Les variations de l'investissement s'expliquent par un changement de la méthode de calcul de l'indice des prix utilisée pour convertir l'investissement nominal en investissement à prix constants ; cela ne traduit pas une évolution des taux d'investissement réels.

Graphique 5. République du Congo : Indicateurs du risque de financement sur le marché

	GFN 1/	EMBI 2/
Niveaux de référence	14	570
Valeurs actuelles	14	n.a.
Dépassement	No	n.a.
Besoins accrus de liquidité potentiels	Modéré	

1/ Besoins de financement bruts maximum (BFB) sur un horizon de projection de référence de trois ans.

2/ Les spreads EMBI correspondent à la valeur maximale de la dernière période de trois mois..



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

Aucune donnée de l'indice EMBIG n'est disponible pour la République du Congo. L'obligation, qui arrivera à échéance en 2029, se négociait avec une décote de 14 % au-dessus du pair, avec un rendement à l'échéance de 11,12 % et un écart de 680 points de base au-dessus de l'obligation du Trésor des États-Unis à 7 ans au 8 novembre 2022. Bien qu'il s'agisse d'une donnée disponible qui nous a été communiquée, l'écart de rendement ne correspond pas à la réalité. Les écarts sont élevés car un paiement effectué dans les temps en 2018 a été saisi par l'un des créanciers, dans le cadre d'une série de litiges qui oppose le Congo à une société privée. La nature illiquide de l'obligation supprime tout signal de prix ultérieur. Le Congo assure régulièrement le service de cet encours obligataire depuis 2018. (Sources : Data Stream ; <https://www.federalreserve.gov/releases/h15/>)

Tableau 1 a. République du Congo : Dette publique brute par créancier, 2021–22

	30 déc. 2021			31 août 2022 (prél.)		
	Milliards de FCFA	Millions de USD	% du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	% du PIB
Dette publique totale	7256	12504	107,9	8244	12567	105,4
Dette extérieure	4136	7127	61,5	4003	6103	51,2
<i>dont</i> : arriérés	1286	2216	19,1	305	466	3,9
Créanciers multilatéraux et autres	550	948	8,2	736	1121	9,4
FMI	24,0	41	0,4	138,3	211	1,8
IDA/BIRD	226	390	3,4	277	422	3,5
BAfD	241	415	3,6	241	367	3,1
FIDA	14	24	0,2	15	23	0,2
Autres	45	78	0,7	64	98	0,8
Bilatéraux officiels	1802	3106	26,8	1886	2875	24,1
Club de Paris	273	470	4,1	311	474	4,0
Brésil	57	98	0,8	62	95	0,8
Belgique	89	153	1,3	81	124	1,0
France	106	183	1,6	143	218	1,8
Russie	17	30	0,3	21	32	0,3
Suisse	4	6	0,1	4	6	0,0
Hors Club de Paris	1530	2636	22,8	1575	2401	20,1
Chine	1257	2166	18,7	1308	1993	16,7
Inde	68	117	1,0	55	85	0,7
Koweït	32	55	0,5	35	54	0,5
Arabie saoudite	46	80	0,7	52	80	0,7
Türkiye	45	77	0,7	40	62	0,5
Arriérés antérieurs à l'initiative PPTE (non restructurés)	129	222	1,9	77	118	1,0
Créanciers privés	1783	3073	26,5	1382	2107	17,7
Entreprises chinoises	284	489	4,2	196	299	2,5
Club de Londres (euro-obligation)	140	241	2,1	149	227	1,9
Créances liées aux achats anticipés de pétrole	909	1567	13,5	761	1160	9,7
Glencore	436	751	6,5	371	565	4,7
Trafigura	467	805	6,9	390	595	5,0
Orion	6	11	0,1	0	0	0,0
Afreximbank	54	94	0,8	48	73	0,6
Fournisseurs	396	682	5,9	228	348	2,9
Dette intérieure^{1,2}	3120	5377	46,4	4240	6464	54,2
Avances de la BEAC	572	986	8,5	572	872	7,3
Établissements commerciaux bancaires et non bancaires	1534	2643	22,8	2094	3192	26,8
Arriérés vérifiés et validés déclarés par la CCA	1014	1748	15,1	1575	2400	20,1
Commerciaux	643	1108	9,6	1158	1765	14,8
Sociaux et pensions	371	640	5,5	417	635	5,3

Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

Tableau 1b. République du Congo : Décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2021–23^{1/}

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette					
	2022			2022	2023	2024	2022	2023	2024
	(En millions de dollars)	(en pourcentage de la dette totale)	(en pourcentage du PIB) ⁸	(En millions de dollars)			(En % du PIB)		
Total	12,504	100	107.9	2,312	2,886	2,286	19.1	22.9	18.0
Extérieure	7,127	57	61.5	985	1,427	1,107	8.1	11.3	8.7
Créanciers multilatéraux ^{2,3}	948	7.6	8.2	34	55	64	0.3	0.4	0.5
FMI	41	0.3	0.4
Banque mondiale	390	3.1	3.4
ADB/BAfD/BID	415	3.3	3.6
Autres créanciers multilatéraux	102	0.8	0.9
<i>dont</i> : BDEAC	55	0.4	0.5
FIDA	24	0.2	0.2
Créanciers bilatéraux	3,106	24.8	26.8	364	321	356	3.0	2.5	2.8
Club de Paris	470	3.8	4.1	24	66	76	0.2	0.5	0.6
<i>dont</i> : France	183	1.5	1.6
Belgique	153	1.2	1.3
Pays non membres du club de Paris	2,636	21.1	22.8	341	255	279	2.8	2.0	2.2
<i>dont</i> : Chine	2,166	17.3	18.7
Inde	117	0.9	1.0
Créanciers commerciaux ²	3,073	24.6	26.5	586	1,051	687	4.8	8.3	5.4
<i>dont</i> : Obligations	241	1.9	2.1	43	41	40	0.4	0.3	0.3
Autres créanciers internationaux	2,832	22.6	23.3	543	1,010	648	4.5	8.0	5.1
<i>dont</i> : Deux principaux créanciers	1,556	12.4	12.8
Autres	1,276	10.2	10.5
Dette intérieure⁶	5377	43.0	46.4	1327	1459	1179	10.9	11.6	9.3
Bons du trésor ⁷
Obligations ⁷	2643	21.1	22.8	739	844	829	6.1	6.7	6.5
Crédits	986	7.9	8.5	22	26	26	0.2	0.2	0.2
Postes pour mémoire :									
Dette garantie ⁴									
<i>dont</i> : Liée	1,567	...	13.5
<i>dont</i> : Non liée
Passifs conditionnels									
<i>dont</i> : Garanties publiques
<i>dont</i> : Autres passifs conditionnels explicites ⁵	277	...	2.4
PIB nominal	12,131

¹ Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est le même que dans

² La ventilation des créanciers commerciaux, y compris pour la dette envers les négociants en pétrole, ne figure pas au tableau en raison de contraintes de capacité ou des clauses

³ Les créanciers multilatéraux sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément avec la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

⁴ Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettrait, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire garanti par des recettes pétrolières. Voir la note conjointe du FMI et de la Banque mondiale pour le G20, intitulée « *Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers* » pour une analyse des questions soulevées par les garanties et d'autres exemples d'opérations garanties liées et non liées.

⁵ Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et d'autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP par exemple).

⁶ Le service de la dette intérieure comprend le remboursement des arriérés.

⁷ Les données relatives aux bons du Trésor et aux obligations sont recueillies ensemble.

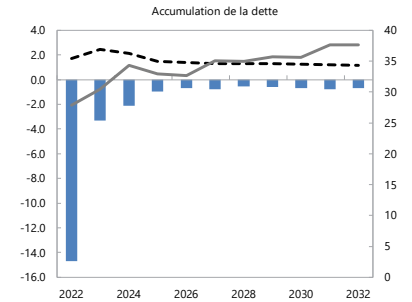
⁸ Calculé avec l'encours de la dette et le PIB en unités de monnaie locale.

Tableau 2. République du Congo : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2019–42

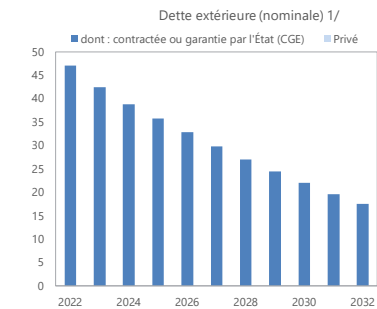
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 8/	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2032	2042	Scénario	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/	59.5	65.2	61.5	47.0	42.4	38.7	35.7	32.8	29.7	17.5	6.3	50.9	30.6
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	59.5	65.2	61.5	47.0	42.4	38.7	35.7	32.8	29.7	17.5	6.3	50.9	30.6
Variation de la dette extérieure	4.6	5.8	-3.7	-14.5	-4.6	-3.7	-3.0	-2.9	-3.1	-2.1	-0.7		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	0.6	9.7	-25.0	-27.1	-15.1	-10.0	-9.3	-7.7	-6.7	6.0	9.6	-2.8	-7.1
Déficit extérieur courant hors intérêts	-19.8	-14.2	-15.5	-23.0	-9.5	-3.9	-3.1	-1.7	-0.9	8.2	11.3	0.4	-3.0
Déficit de la balance des biens et services	-26.8	-13.0	-24.8	-33.5	-19.7	-14.6	-12.8	-10.8	-9.6	-0.4	7.9	-4.9	-12.3
Exportations	66.0	49.5	72.8	90.3	82.7	78.6	72.8	67.4	65.0	54.2	29.1		
Importations	39.2	36.5	48.0	56.8	63.0	64.0	60.0	56.6	55.4	53.9	37.0		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-1.0	-1.1	-0.1	-0.2	-0.6	-0.3	-0.4	-0.4	-0.4	-0.5	-0.4	0.7	-0.4
<i>dont : officiels</i>	-1.0	-1.2	-0.5	-0.6	-0.9	-0.6	-0.8	-0.8	-0.8	-0.9	-0.8		
Autres flux extérieurs courants (négatifs= entrées nettes)	8.0	-0.1	9.4	10.8	10.7	10.9	10.1	9.5	9.2	9.0	3.8	4.6	9.7
IDE nets (négatifs = entrées)	14.3	9.6	-1.8	-3.9	-4.7	-5.1	-5.6	-5.4	-5.1	-1.7	-1.5	-5.5	-3.4
Dynamique endogène de la dette 2/	6.2	14.4	-7.7	-0.2	-0.9	-1.0	-0.6	-0.7	-0.7	-0.5	-0.2		
Contribution du taux d'intérêt nominal	2.9	0.7	1.0	1.4	1.0	0.8	0.7	0.6	0.6	0.3	0.1		
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.6	4.5	-0.8	-1.6	-1.9	-1.8	-1.3	-1.3	-1.3	-0.8	-0.4		
Contribution des variations de prix et de taux de change	3.9	9.1	-7.9		
Résiduel 3/	4.0	-4.0	21.3	12.6	10.6	6.4	6.3	4.8	3.6	-8.1	-10.2	6.8	3.1
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.0	-2.5	-1.3	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette extérieure CGE/PIB	59.0	42.6	38.9	34.8	32.1	29.5	26.8	16.3	5.9		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	81.0	47.2	47.0	44.3	44.1	43.8	41.3	30.0	20.2		
Ratio service de la dette CGE/exportations	9.9	15.4	11.1	12.7	10.5	8.3	5.2	4.8	4.3	3.4	2.1		
Ratio service de la dette CGE/recettes	25.5	37.6	33.2	37.1	29.1	22.2	13.4	11.8	10.2	7.1	2.7		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	135.3	311.0	-1112.6	-1943.2	-704.8	-330.7	-701.5	-572.8	-514.6	1914.0	4831.7		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	1.0	-6.2	1.5	2.8	4.1	4.6	3.5	4.0	4.1	4.4	5.8	-1.1	4.0
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-6.6	-13.3	13.8	1.1	-3.0	1.1	2.0	2.4	2.7	2.9	3.0	0.1	1.9
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	5.0	1.0	1.8	2.4	2.2	2.1	1.9	1.8	1.8	1.7	1.9	1.9	1.9
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	-13.5	-39.1	70.0	28.9	-7.5	0.4	-2.2	-1.4	3.1	3.8	7.1	3.6	3.5
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-23.5	-24.3	52.0	22.9	12.1	7.4	-1.0	0.4	4.6	15.7	6.4	-0.4	7.3
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	27.9	30.4	34.3	32.9	32.6	35.1	37.6	37.6	...	34.1
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	25.7	20.2	24.4	30.9	30.0	29.6	28.2	27.4	27.5	26.2	23.2	28.0	27.9
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	116544.1	173.2	62598.9	186.1	360.4	452.8	303.6	307.1	277.7	342.0	498.2		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	1.7	2.4	2.1	1.5	1.4	1.3	1.2	0.9	...	1.5
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	37.2	41.0	42.8	51.1	53.1	60.4	70.0	78.7	...	55.8
PIB nominal (milliards de dollars EU)	12,910	10,502	12,131	12,608	12,725	13,455	14,201	15,127	16,170	22,900	46,344		
Croissance du PIB nominal en dollars	-5.6	-18.7	15.5	3.9	0.9	5.7	5.5	6.5	6.9	7.4	9.0	-1.0	6.0
Pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	59.0	42.6	38.9	34.8	32.1	29.5	26.8	16.3	5.9		
En pourcentage des exportations	81.0	47.2	47.0	44.3	44.1	43.8	41.3	30.0	20.2		
Ratio service de la dette/exportations	9.9	15.4	11.1	12.7	10.5	8.3	5.2	4.8	4.3	3.4	2.1		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	7153.0	5369.1	4952.4	4681.2	4554.8	4457.8	4341.3	3725.5	2728.0		
(VAT - VAT-1)/PIB-1 (en pourcentage)	-14.7	-3.3	-2.1	-0.9	-0.7	-0.8	-0.7	-0.1		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	-24.4	-20.0	-11.8	-8.4	-4.9	-0.3	-0.1	1.3	2.2	10.3	12.0		

Définition de la dette extérieure/intérieure sur la base de la monnaie
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères? **oui**



■ Accumulation de la dette
— Financement équivalent don (% du PIB)
— Élément dont des nouveaux emprunts (% échelle droite)



Sources : autorités nationales, estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - \rho(1+g)] / (1+g + \rho+g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et ρ = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 3. République du Congo : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2019–42
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 6/	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2032	2042	Scénario historique	Projections
De dette du secteur public 1/	84.0	112.1	107.9	99.0	93.0	85.2	81.5	77.2	72.3	30.1	30.0	74.7	66.7
dont : libellée en devises	59.5	65.2	61.5	47.0	42.4	38.7	35.7	32.8	29.7	17.5	6.3	50.9	30.6
Variation de la dette du secteur public	7.0	28.1	-4.2	-8.9	-6.0	-7.8	-3.7	-4.3	-4.9	-4.7	-1.1	5.2	-11.9
Flux générateurs d'endettement identifiés	-3.0	15.5	-8.8	-19.1	-11.7	-11.5	-8.6	-8.4	-9.0	-8.1	-2.7	2.1	-9.3
Déficit primaire	-7.9	-0.1	-4.1	-9.5	-9.0	-9.0	-7.1	-6.6	-7.1	-6.7	-1.3	2.1	-9.3
Recettes et dons	26.5	21.9	24.9	31.5	30.9	30.2	29.0	28.2	28.3	27.1	24.0	28.5	28.7
dont : dons	0.7	1.6	0.5	0.6	0.9	0.6	0.8	0.8	0.8	0.9	0.8		
Dépenses primaires (hors intérêts)	18.6	21.8	20.8	22.0	22.0	21.2	21.9	21.6	21.2	20.4	22.7	30.7	19.4
Dynamique automatique de la dette	4.9	16.1	-4.8	-9.6	-2.7	-2.6	-1.5	-1.8	-1.9	-1.4	-1.4	0.6	0.0
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	1.6	10.6	-6.2	-9.6	-2.7	-2.6	-1.5	-1.8	-1.9	-1.4	-1.4		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	2.4	5.1	-4.5	-6.6	1.2	1.5	1.3	1.3	1.1	0.1	0.3		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-0.8	5.6	-1.7	-2.9	-3.9	-4.1	-2.9	-3.1	-3.0	-1.5	-1.7		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	3.2	5.5	1.4		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.6	0.0
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Allègement de la dette (initiative PPTe et autres)	0.0	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Résiduel	10.0	12.6	4.7	10.1	5.7	3.7	4.9	4.1	4.1	3.5	1.6	2.1	4.9
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette du secteur public 2/	---	---	108.1	96.1	89.5	81.3	77.9	73.9	69.5	28.8	29.5		
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	---	---	434.3	305.0	289.5	268.8	268.7	261.8	245.3	106.2	122.9		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	27.4	70.3	76.5	73.2	52.2	49.4	46.5	48.8	46.8	12.5	31.3		
Besoin de financement brut 4/	-0.6	14.8	15.0	13.5	7.1	5.9	6.4	7.2	6.1	-3.4	6.2		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	1.0	-6.2	1.5	2.8	4.1	4.6	3.5	4.0	4.1	4.4	5.8	-1.1	4.0
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	5.2	1.0	1.7	2.5	2.3	2.1	1.9	1.8	1.8	1.7	1.9	1.9	1.9
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	2.8	19.7	-6.4	-9.0	3.3	3.1	3.0	3.1	2.8	0.9	1.2	1.6	1.3
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	5.7	8.6	2.2	4.3	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	-1.4	-14.9	9.7	13.2	0.0	0.8	1.4	1.8	2.0	2.9	3.0	1.1	3.0
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	8.6	9.7	-2.8	8.6	3.9	1.2	6.7	2.5	2.2	38.9	2.3	-0.7	4.5
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-14.9	-28.2	0.1	-0.6	-2.9	-1.2	-3.3	-2.4	-2.2	-2.1	-0.2	-14.3	-2.3
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public: Administration centrale plus administrations de sécurité sociale/Dette garantie par l'État. Définition de la dette extérieure/intérieure est Currency-based.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

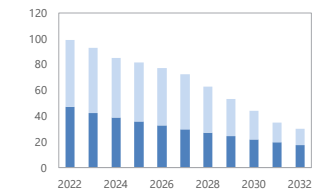
5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-): excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Sur la base de la monnaie
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	oui

De dette du secteur public 1/

■ dont: en monnaie nationale
■ dont: en monnaie étrangère



■ dont: détenu par les résidents
■ dont: détenu par les non-résidents

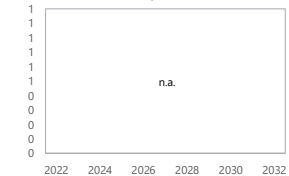


Tableau 4. République du Congo : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2022–32

(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	43	39	35	32	29	27	25	22	20	18	16
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032. 2/	43	46	47	50	51	53	53	51	48	43	35
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	43	47	51	47	43	39	36	33	30	27	24
B2. Solde primaire	43	45	56	55	53	52	51	49	46	43	40
B3. Exportations	43	91	168	162	155	148	141	132	119	107	96
B4. Autres flux 3/	43	51	59	56	53	49	47	43	39	35	31
B5. Dépréciation	43	50	45	41	38	35	32	29	26	23	21
B6. Combinaison de B1-B5	43	72	78	74	70	65	62	57	51	46	41
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	43	47	44	42	41	39	37	35	33	31	29
C2. Catastrophes naturelles	43	43	39	37	35	33	31	29	27	25	23
C3. Prix des produits de base	43	51	59	57	55	53	51	47	43	39	36
C4. Financement de marché	43	39	35	32	29	27	25	22	20	18	16
Seuil	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	47	47	44	44	44	41	39	37	35	32	30
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032. 2/	47	55	60	68	76	81	85	85	83	77	64
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	47	47	44	44	44	41	39	37	35	32	30
B2. Solde primaire	47	54	71	75	79	80	81	81	79	77	75
B3. Exportations	47	128	321	333	345	340	338	329	308	287	266
B4. Autres flux 3/	47	62	75	76	78	76	74	72	67	62	58
B5. Dépréciation	47	47	45	44	44	42	40	38	35	33	30
B6. Combinaison de B1-B5	47	86	74	118	121	118	115	110	103	96	89
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	47	57	56	58	61	60	60	59	58	56	54
C2. Catastrophes naturelles	47	53	51	52	53	52	51	49	48	46	44
C3. Prix des produits de base	47	77	90	92	93	88	85	82	78	74	69
C4. Financement de marché	47	47	44	44	44	41	39	37	35	32	30
Seuil	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	13	11	8	5	5	4	4	4	4	4	3
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032. 2/	13	11	9	6	6	6	6	8	9	9	10
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	13	11	8	5	5	4	4	4	4	4	3
B2. Solde primaire	13	11	9	7	6	6	6	6	7	7	7
B3. Exportations	13	18	25	19	18	17	16	22	31	30	28
B4. Autres flux 3/	13	11	9	6	6	5	5	6	7	7	6
B5. Dépréciation	13	11	8	5	5	4	4	4	4	4	3
B6. Combinaison de B1-B5	13	13	14	9	9	8	7	10	11	10	10
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	13	11	9	5	5	5	4	4	4	4	4
C2. Catastrophes naturelles	13	11	9	6	5	5	4	4	4	4	4
C3. Prix des produits de base	13	13	11	7	7	6	5	7	8	8	7
C4. Financement de marché	13	11	8	5	5	4	4	4	4	4	3
Seuil	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	37	29	22	13	12	10	9	9	8	8	7
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032. 2/	37	30	25	16	16	15	15	17	19	20	20
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	37	35	33	20	17	15	13	13	12	12	10
B2. Solde primaire	37	29	24	17	16	14	13	14	15	15	14
B3. Exportations	37	43	44	33	30	26	24	32	45	42	39
B4. Autres flux 3/	37	29	23	15	14	12	11	13	15	14	13
B5. Dépréciation	37	37	28	17	15	13	12	11	11	10	9
B6. Combinaison de B1-B5	37	37	31	20	18	16	14	19	20	19	17
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	37	29	23	14	13	11	10	10	9	9	8
C2. Catastrophes naturelles	37	29	22	14	12	11	9	9	9	8	8
C3. Prix des produits de base	37	34	27	18	16	14	12	14	16	15	14
C4. Financement de marché	37	29	22	13	12	10	9	9	8	8	7
Seuil	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 5. République du Congo : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2022–32^{1/}

(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	96	90	82	78	74	70	61	51	43	34	29
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	96	102	108	118	128	138	147	158	170	182	193
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	96	113	137	143	147	150	145	139	133	127	128
B2. Solde primaire	96	107	124	120	115	109	98	87	76	66	60
B3. Exportations	96	113	138	134	129	123	113	100	87	74	65
B4. Autres flux 3/	96	102	106	102	98	93	83	72	61	50	44
B5. Dépréciation	96	97	87	81	76	70	59	49	39	29	24
B6. Combinaison de B1-B5	96	104	119	119	118	116	109	101	93	85	81
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	96	112	103	99	94	88	79	69	59	49	44
C2. Catastrophes naturelles	96	100	92	88	84	80	71	61	52	43	38
C3. Prix des produits de base	96	98	102	114	122	129	126	120	115	109	109
C4. Financement de marché	96	90	82	78	74	70	61	51	43	34	29
Repère dette publique TOTALE	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
Ratio VA de la dette/recettes											
Scénario de référence	305	290	270	271	264	247	218	185	155	123	108
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	305	329	358	407	450	483	520	561	607	651	693
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	305	365	450	488	514	521	509	493	477	460	464
B2. Solde primaire	305	346	409	414	406	384	349	313	278	242	222
B3. Exportations	305	365	456	463	457	435	402	361	315	269	240
B4. Autres flux 3/	305	329	349	352	346	327	296	259	222	185	163
B5. Dépréciation	305	316	287	282	269	246	213	177	142	108	88
B6. Combinaison de B1-B5	305	336	391	410	417	409	387	361	336	309	299
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	305	362	340	341	333	312	281	247	214	181	164
C2. Catastrophes naturelles	305	323	303	305	299	281	252	219	188	157	141
C3. Prix des produits de base	305	360	384	450	481	485	463	431	414	397	401
C4. Financement de marché	305	290	270	271	264	247	218	185	155	123	108
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	73	52	50	47	49	47	45	38	29	22	13
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	73	54	57	65	79	88	99	104	110	117	120
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	73	63	77	82	94	99	103	97	90	84	75
B2. Solde primaire	73	52	65	79	82	81	74	60	51	42	32
B3. Exportations	73	52	51	51	54	51	49	46	45	36	27
B4. Autres flux 3/	73	52	51	49	51	49	47	42	36	28	19
B5. Dépréciation	73	54	54	48	50	47	45	38	30	22	14
B6. Combinaison de B1-B5	73	54	61	69	75	75	77	68	59	51	41
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	73	52	66	63	67	66	56	47	37	29	19
C2. Catastrophes naturelles	73	53	57	54	58	56	51	43	34	26	17
C3. Prix des produits de base	73	61	61	60	74	79	84	81	76	70	63
C4. Financement de marché	73	52	50	47	49	47	45	38	29	22	13

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.



RÉPUBLIQUE DU CONGO

DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE MODIFICATION ET DE DÉROGATIONS POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, ET LETTRE D'INTENTION COMPLÉMENTAIRE

1^{er} février 2023

Approuvé par

Vitaliy Kramarenko (département Afrique) et Geremia Palomba (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation)

1. La République du Congo a récemment accumulé, de manière temporaire, des arriérés de remboursement sur sa dette extérieure envers la Belgique et la France ; depuis que le conseil d'administration a pris connaissance du rapport des services du FMI relatif à la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), le pays a intégralement réglé ces arriérés. Aux dates du 14 et du 15 janvier 2023, la République du Congo avait accumulé des arriérés de paiement envers la Belgique, pour des montants de 3,5 millions et de 6,0 millions, respectivement ; le pays s'est acquitté de ses obligations le 20 janvier 2023. Des arriérés envers la France, pour un montant de 10,3 millions de dollars, avaient été accumulés en date du 15 janvier 2023 ; ils ont été apurés le 20 janvier 2023. Ces arriérés résultaient de contraintes de capacité auxquelles s'est heurtée la Caisse congolaise d'amortissement (CCA), en particulier du fait d'erreurs commises par un personnel surchargé. Pour surmonter ces contraintes et prévenir de futurs arriérés, la CCA est en cours de réorganisation, conformément aux récentes recommandations formulées par le FMI dans le cadre de son assistance technique. Cette réorganisation devrait soulager les services de la CCA et faciliter l'embauche de davantage de personnel qualifié. Les décrets nécessaires à la mise en œuvre effective de cette réorganisation ont été rédigés avec l'appui de l'assistance technique du FMI. Le ministère des Finances et le cabinet du Premier ministre travaillent à l'adoption rapide de ces décrets.

2. Les services du FMI sont favorables à la demande formulée par les autorités en vue d'obtenir une dérogation pour non-observation du critère de réalisation continu sur la non-accumulation de nouveaux arriérés de dette extérieure, au vu du caractère temporaire de ce manquement et des mesures correctives mises en place par les autorités pour y remédier.

3. L'accumulation temporaire de ces arriérés a entraîné la non-observation du critère de réalisation continu qui plafonne à zéro l'accumulation de nouveaux arriérés sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale. Les autorités ont rapidement remédié à la situation en apurant ces arriérés et en entamant la réorganisation de la CCA, grâce à l'assistance technique du FMI, afin d'éviter que ce type d'erreur ne se reproduise. Au vu de ces mesures correctrices, les services du FMI jugent que le problème a été corrigé et considèrent qu'il n'a aucune incidence sur l'évaluation d'ensemble contenue dans leur rapport, notamment pour ce qui concerne la détermination des autorités à appliquer le programme. Au vu des renseignements communiqués par les autorités, il n'y a plus aucun arriéré extérieur à l'heure actuelle.

4. **Le tableau des critères de réalisation joint à la lettre d'intention complémentaire viendra remplacer le « Tableau 1. République du Congo : Critères de critères de réalisation (CR) quantitatifs et objectifs indicatifs (OI), 2022–23 » joint à la lettre d'intention et au MPEF initiaux.**

5. **Une proposition de décision révisée est jointe au présent supplément.**

Supplément à la lettre d'intention

1^{er} février, 2023

Mme Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C. 20431
États-Unis d'Amérique

Madame la Directrice générale :

1. À la suite de notre lettre d'intention datée du 14 décembre 2022, nous souhaitons fournir des informations supplémentaires sur les arriérés extérieurs de 19,8 millions de dollars (0,2 % du PIB) qui ont été temporairement accumulés au profit de deux de nos créanciers officiels. Des arriérés d'un montant de 3,5 millions de dollars et de 6,0 millions de dollars ont été accumulés envers la Belgique aux 14 et 15 janvier 2023 et ont été payés le 20 janvier 2023. Des arriérés d'un montant de 10,3 millions de dollars ont été accumulés envers la France au 15 janvier 2023 et ont été payés le 20 janvier 2023. Le service de la dette envers la Belgique était initialement exigible les 14 et 15 décembre 2022 et celui envers la France le 15 décembre 2022. Dès lors que les retards de paiement dépassaient le délai de grâce de 30 jours prévu dans le PAT, ils devenaient des arriérés aux fins du programme et constituaient un non-respect du critère de performance continu sur les arriérés extérieurs d'après le PAT. Dès la notification reçue par les créanciers respectifs, nous avons immédiatement payé ces arriérés.
2. La situation a été corrigée avec le paiement rapide de ces arriérés et nous progressons dans la résolution des contraintes de capacité rencontrées par la Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA), en particulier le personnel surchargé, qui ont conduit à ces arriérés. La structure de la CCA est en train d'être réorganisée conformément aux récentes recommandations de l'assistance technique du FMI. La réorganisation devrait réduire le fardeau du personnel de la CCA et faciliter l'embauche de personnel qualifié supplémentaire. Les décrets nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle structure de la CCA ont été rédigés avec l'appui de l'assistance technique du FMI. Le ministère de l'Économie et des Finances et le cabinet du Premier Ministre travaillent à l'adoption rapide de ces décrets. Nous tenons à vous assurer qu'avec la nouvelle structure de la CCA, qui fait partie des améliorations continues de notre capacité de gestion de la dette avec le soutien de l'assistance technique du FMI, de tels arriérés ne se produiront plus à l'avenir et nous demandons une dispense de non-respect pour ce critère de performance continu sur les arriérés extérieurs.
3. Le gouvernement se tient prêt à prendre toutes les mesures supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour améliorer davantage la gestion de la dette, un pilier essentiel du programme.

Nous consulterons le FMI sur l'adoption de telles mesures avant toute révision des politiques contenues dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI sur ces consultations.

Meilleures salutations,

Jean-Baptiste Ondaïe
Ministre de l'Économie et des Finances
Brazzaville, République du Congo

Tableau 1. République du Congo : Proposition de critères de réalisation (CR) et d'objectifs indicatifs (OI) quantitatifs

(en milliards de francs CFA, cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire)¹

	Type de critères	Fin fév. 2022			Fin juin 2022			Fin sept. 2022		Fin déc. 2022		Fin mars 2023		Fin juin 2023		Fin sept. 2023		Fin déc. 2023		
		CR	Réalisations	Statut	CR	CR modifié	Réalisations	Statut	OI	OI modifié	CR	CR modifié	OI	OI modifié	CR	CR modifié	OI	OI modifié	CR	CR modifié
		Programme			Programme	Programme			Programme	Programme	Programme	Programme	Programme	Programme	Programme	Programme	Programme	Programme	Programme	Programme
Plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole ²	CR	-128	-62	Atteint	-309	-321	-284	Non atteint	-459	-396	-510	-506	-131	-143	-303	-444	-523			
Objectif ajusté (plancher)		-126				-233														
Ajustement à la hausse (à la baisse) pour des transferts liés au pétrole plus élevés (plus bas) que prévu		0				57														
Ajustement à la baisse (à la hausse) pour une aide extérieure nette plus élevée (plus faible) que prévu et à la hausse pour des recettes pétrolières plus faibles		1				31														
Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale	CR	168	106	Atteint	289	217	144	Non atteint	331	101	-262	-57	209	-15	-47	-121	-297			
Objectif ajusté (plafond)		169				22														
Ajustement à la baisse (à la hausse) pour une aide extérieure nette et des recettes pétrolières plus élevées (plus faibles) que prévu		1				-195														
Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale ³	CR	0	0	Atteint	0	0	12	Non atteint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale (millions de \$EU) ^{3,4,5,7}	CR	0	0	Atteint	0	0	1132	Non atteint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Plafond de la nouvelle dette extérieure contractée par ou au nom de l'administration centrale et garantie par des livraisons futures de ressources naturelles (y compris le pétrole) ^{3,6}	CR	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Plancher pour les revenus non pétroliers	OI	96	113	Atteint	289	298	355	Atteint	495	553	758	762	182	191	405	632	881			
Plancher pour les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté	OI	61	38	Non atteint	152	152	184	Atteint	228	228	379	379	96	80	181	322	402			
Plafond des décaissements des prêts extérieurs pour les projets d'investissement	OI	17	16	Atteint	56	56	133	Non atteint	111	149	143	157	25	67	123	176	186			
Plafond de la nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale (milliards FCFA) ^{4,7}	OI	15	0	Atteint	37	36	0	Atteint	52	0	69	33	43	46	86	100	140			
Plancher du remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale	OI	16	20	Atteint	30	60	270	Atteint	161	361	402	365	21	20	40	90	200			
Pour mémoire :																				
Recettes pétrolières ³		161	222		439	680	907		1082	1272	1546	1405	236	241	584	965	1439			
Aide budgétaire extérieure attendue, nette ³		-118	-182		-299	-409	-471		-614	-557	-870	-945	-67	-133	-239	-364	-555			
- Aide à la balance des paiements (FMI-FEC)		51	54		102	106	108		106	108	158	108	0	55	83	83	110			
- Prêts budgétaires et dons (hors FMI)		9	0		19	19	61		29	66	103	98	92	30	88	127	189			
- Variation des arriérés extérieurs hors programme		0	-15		0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Paiements au titre du service de la dette extérieure courante dus après allègement de la dette		127	167		318	428	532		643	622	974	943	160	164	328	491	744			

¹ Les critères de performance quantitatifs et les objectifs indicatifs sont définis dans le TMU. Les colonnes "programme" représentent les CR et les OI définis lors de la première revue de l'accord FEC, alors que ceux du programme "modifié" représentent les modifications de ces CR et OI proposées lors de la deuxième revue en cours de l'accord FEC.

² Défini comme les recettes intérieures non pétrolières moins les dépenses totales à l'exclusion des paiements d'intérêts, des transferts payés avec le pétrole brut et des investissements financés par l'étranger.

³ Ces plafonds sont fixés à zéro et doivent être respectés en continu à compter de la date d'approbation du programme.

⁴ À l'exclusion de toutes les sources de soutien budgétaire identifiées dans le programme.

⁵ À l'exclusion de tous les types de financement mentionnés au paragraphe 10 du TMU.

⁶ Sous réserve de l'exception permise au paragraphe 11 du TMU.

⁷ Cumulatif à compter de la date d'approbation du programme et sur une base contractuelle conformément à la politique de limites d'endettement du FMI :

<https://www.imf.org/-media/Files/Publications/PP/2021/English/PPEA2021037.aspx>

⁸ Hors opérations de troc pétrolier pour le règlement des transferts.

⁹ Tel que défini aux paragraphes 18 et 22 du TMU.

**Déclaration de M. Facinet Sylla, Administrateur pour la République du Congo,
M. Régis N'Sonde, Administrateur Suppléant, et M. Thierry Nguema-Affane,
Conseiller Principal de l'Administrateur**

6 février 2023

Introduction

La visite du Président de la République du Congo, Son Excellence Denis Sassou Nguesso, à la Directrice générale du FMI le 12 décembre 2022, au siège du FMI, en marge du Deuxième Sommet États-Unis-Afrique, a été l'occasion de réaffirmer les engagements de politiques économiques et de réformes du Congo en dépit d'une conjoncture difficile. Il s'agit de conforter la stabilité macroéconomique intérieure par des mesures d'assainissement soutenu des finances publiques et de gestion des finances publiques en veillant particulièrement à protéger les populations les plus vulnérables, de poursuivre les réformes en matière de gouvernance, de lutte contre la corruption et de transparence et de promouvoir la diversification économique tout en s'adaptant au changement climatique, notamment en préservant la forêt tropicale et les rivières du bassin du Congo.

La mise en œuvre du programme dans la période sous revue a été marquée par des défis découlant d'un contexte international volatil, de la guerre en Ukraine et de leurs effets mitigés. Le Congo est un pays exportateur de pétrole, mais aussi un importateur net de produits alimentaires et de produits pétroliers raffinés. L'augmentation du coût de la vie, l'insécurité alimentaire, les effets croissants du changement climatique et le besoin de protection sociale qui en résulte ont pesé sur les résultats enregistrés dans le cadre du programme appuyé par le FMI. Les autorités congolaises ont néanmoins pris les mesures requises pour assurer son bon déroulement. En outre, de nouvelles avancées ont été réalisées dans la mise en œuvre du vaste programme de réformes structurelles, notamment en ce qui concerne les cadres de gouvernance et de lutte contre la corruption.

Pour la suite, les autorités demeurent déterminées à favoriser une croissance plus forte, inclusive et verte. Ces objectifs sont au cœur du Plan national de développement récemment adopté pour la période 2022–26. Le Congo entend également jouer son rôle dans la stratégie régionale, notamment en contribuant à renforcer la position extérieure de la CEMAC dans le contexte d'un accord au titre de la FEC et en créant les conditions d'une croissance plus forte et plus durable par la mise en œuvre de mesures au titre du programme des réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC).

Évolution récente et perspectives

L'activité économique s'est affermie en 2022. La croissance du PIB réel devrait s'établir à 2,8 %, contre 1,5 % en 2021, grâce au redressement de la production pétrolière et à l'activité soutenue dans le secteur non pétrolier. Cette dernière reflète l'augmentation des dépenses d'assistance sociale et d'investissements publics, en particulier dans l'agriculture et l'infrastructure, qui a aidé à réduire la dépendance aux importations alimentaires et à accroître la capacité d'adaptation au changement

climatique. L'inflation en fin d'année a bondi de 1,5 % en 2021 à 3,5 % en 2022 sous l'effet de l'envolée des prix des produits alimentaires et des carburants importés. Malgré l'augmentation de la facture des importations due à la dépréciation du franc CFA vis-à-vis du dollar et à la hausse des coûts de transport, l'excédent du compte courant a progressé de près de 50 % à 21,6 % du PIB, grâce à la vigueur des exportations pétrolières.

L'orientation de la politique budgétaire, notamment au regard des indicateurs budgétaires hors pétrole, a été assouplie afin de permettre l'augmentation des dépenses sociales et d'investissement ainsi que les subventions. Concernant ces dernières, le coût élevé des importations de carburant a conduit à l'adoption d'une nouvelle subvention en faveur de la SNPC, la compagnie pétrolière nationale, dans la loi de finances rectificative de juillet 2022. Les autorités ont également dû subventionner l'électricité et les combustibles de cuisson afin d'aider les ménages à faire face à la crise du coût de la vie. Malgré les dépenses croissantes et l'augmentation du ratio déficit primaire hors pétrole/PIB non pétrolier (un indicateur que les autorités considèrent comme un repère déterminant pour la viabilité de la dette), les excédents budgétaires primaire et global ont plus que doublé à la faveur de la progression des recettes pétrolières. Un récent accord conclu avec les producteurs de pétrole concernant les allègements fiscaux a également profité à la position budgétaire globale. Outre les dépenses sociales et d'investissement, la manne pétrolière a été utilisée pour la réduction de la dette et pour l'accumulation de réserves à la BEAC, la banque centrale régionale.

Le système bancaire est resté solide dans l'ensemble. La stabilité des prêts improductifs illustre l'effet positif des remboursements d'arriérés intérieurs, tandis que le recul du financement du budget par les banques locales a soutenu l'expansion du crédit au secteur privé.

La reprise économique devrait se raffermir en 2023 et à moyen terme, tandis que l'inflation diminuera progressivement et la position extérieure se renforcera. L'expansion économique cette année sera soutenue par l'augmentation de la production pétrolière et la croissance du secteur non pétrolier dans un contexte d'amélioration de la situation épidémiologique et d'une demande intérieure vigoureuse. L'inflation devrait décélérer en 2023 et rejoindre à moyen terme le seuil de convergence de 3 % de la CEMAC parallèlement au recul de l'inflation mondiale. Le solde des transactions courantes restera excédentaire et contribuera à l'accumulation de réserves régionales. Ces perspectives sont toutefois soumises à des risques élevés, notamment une intensification des répercussions de la guerre en Ukraine et des conditions météorologiques défavorables qui accentueraient encore l'insécurité alimentaire et les pressions inflationnistes. Pour protéger ces perspectives, les autorités sont déterminées à accélérer les réformes. Un soutien rapide des donateurs est également essentiel, car il conforterait l'investissement et donc la croissance économique.

Résultats du programme

Les résultats quantitatifs se sont révélés contrastés dans ces circonstances difficiles. Un des cinq critères de réalisation quantitatifs et quatre des cinq objectifs indicatifs sous-tendant cette revue ont été atteints à fin juin 2022. Cependant, l'augmentation des transferts et subventions liés au pétrole,

déclenchée par le renchérissement des importations de carburants, a conduit au non-respect des critères de réalisation quantitatifs concernant le solde primaire hors pétrole et le financement intérieur net de l'administration centrale. Il convient de souligner que, comme il est noté plus haut, le solde primaire global est resté largement excédentaire, ce qui démontre une utilisation prudente par les autorités de la manne pétrolière. Néanmoins, les autorités ont pris des mesures correctives telles que le transfert au budget des arriérés de dividendes dus par la SNPC et la suppression des exonérations de TVA et de droits de douane dont elle bénéficiait. En outre, les prix réglementés des carburants ont été relevés et le Parlement a voté un budget qui supprimera progressivement la nouvelle subvention sur les carburants sur la période 2023–24. Le critère de réalisation quantitatif continu relatif à la dette extérieure non concessionnelle a été également manqué en raison d'un récent prêt de la Banque mondiale dont la concessionnalité était inférieure à 35 % et de la conversion en dollars d'une dette extérieure libellée en monnaie nationale. La conversion a été depuis annulée. Les arriérés temporaires accumulés récemment ont également été payés et il n'y a pas eu de nouvel arriéré. Compte tenu des actions correctives qui ont été prises, les autorités sollicitent une dérogation pour les critères de réalisation quantitatifs non atteints. D'autre part, au vu de l'assouplissement budgétaire intervenu en 2022, elles demandent une modification des critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2022 concernant le solde primaire non pétrolier et le financement intérieur net.

S'agissant de la dette publique, le Congo a honoré une grande partie de ses engagements au titre du service de la dette depuis le début de l'accord, à l'exception de deux arriérés récents de courte durée. Les autorités ont affecté une partie des recettes pétrolières exceptionnelles à la réduction progressive des arriérés extérieurs. Elles ont commencé à rembourser la dette rééchelonnée dans le cadre de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) à la mi-2022. De plus, des accords portant sur la résolution des arriérés de dette ont été conclus avec plusieurs créanciers intérieurs et extérieurs tandis que d'autres sont en cours de négociation. Afin de garantir un service de la dette ponctuel, après les récents arriérés modestes (et remboursés depuis) envers la Belgique et la France, les autorités s'emploient à surmonter leurs contraintes de capacité en matière de gestion de la dette, avec l'appui d'une mission d'assistance technique du FMI.

La mise en œuvre de la conditionnalité structurelle a bien avancé. Tous les repères structurels prévus pour fin juin 2022 et fin juillet 2022 ont été atteints à l'exception de la publication du décret relatif aux règles et procédures en matière de conflit d'intérêts. Les dispositions du décret en matière de déclaration de patrimoine qui n'étaient pas parfaitement conformes aux normes internationales ont depuis été corrigées dans un arrêté ministériel publié en janvier 2023. Cet arrêté ministériel établit un modèle officiel de déclaration de patrimoine pour les fonctionnaires, indiquant notamment les bénéficiaires effectifs des avoirs et comprenant des informations sur les membres de la famille, et imposant la déclaration des intérêts à intervalle régulier et à chaque fois qu'une modification des avoirs ou des intérêts le justifie.

Politiques pour 2023 et au-delà

Les autorités congolaises restent déterminées à mener à bien leur programme de réformes prévu dans le Plan national de développement 2022–26. Celui-ci vise à réduire la fragilité du pays par la

diversification économique, la création d'emplois et l'augmentation des revenus. Les autorités profiteront des cours élevés du pétrole pour poursuivre leur action concernant les besoins sociaux et d'investissement urgents, réduire la dette et supprimer progressivement la réglementation des prix des carburants tout en protégeant les individus vulnérables. Leur stratégie contribuera à accroître les réserves internationales déposées à la banque centrale régionale. Les autorités maintiendront la dynamique de réforme en veillant tout particulièrement à améliorer encore les cadres de gouvernance et de lutte contre la corruption.

Viabilité des finances et de la dette publiques

La politique budgétaire des autorités à compter de 2023 adoptera une orientation favorable à la croissance, tout en renforçant la viabilité des finances publiques et de la dette. L'assainissement des finances publiques sera poursuivi en mobilisant des recettes et en redéfinissant les priorités en matière de dépenses à moyen terme, afin de laisser plus d'espace aux dépenses sociales et aux investissements. À cet effet, le budget 2023 poursuit les mesures adoptées au cours des trois dernières années visant à accroître les recettes, tout en maintenant à un niveau modéré les taux de TVA et les droits de douane sur les importations des produits alimentaires essentiels, afin d'aider la population à faire face à l'inflation élevée. La suppression des exonérations non productives sera poursuivie, y compris celles accordées à la SNPC. Cette dernière devrait payer le solde des dividendes des précédents exercices pour lesquels l'équivalent de 0,2 % du PIB non pétrolier a déjà été payé au budget 2022. La situation budgétaire bénéficiera également de la suppression progressive des subventions non ciblées sur les carburants.

La hiérarchisation des dépenses est un élément essentiel de la stratégie d'assainissement des finances publiques. Les autorités augmenteront les dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, à l'aide sociale et aux infrastructures résilientes et continueront d'œuvrer avec détermination pour contenir la masse salariale et réduire les risques budgétaires émanant des entreprises publiques et des partenariats public-privé (PPP). À cet égard, un cadre juridique et réglementaire pour les PPP conforme aux meilleures pratiques internationales est en cours d'élaboration et sera mis en œuvre au plus tard fin septembre 2023. Les programmes sociaux ancrés dans le registre social unique seront développés, et leur ciblage et leurs effets seront améliorés. Le remboursement des arriérés intérieurs (pour un montant équivalent à 3,3 % du PIB non pétrolier) et des arriérés du secteur social, y compris les arriérés de pensions, se poursuivra en 2023.

La réalisation des objectifs budgétaires à moyen terme sera soutenue par la mise en œuvre continue des réformes de grande ampleur. En particulier, l'administration de la TVA sur les hydrocarbures sera renforcée, et les exonérations correspondantes seront supprimées. Concernant la gestion des finances publiques, les autorités accordent une attention particulière à l'amélioration de la gestion des investissements publics, afin de ne pas accumuler de nouveaux arriérés et d'améliorer le rendement des grands projets d'investissement public. Les autorités se félicitent de la mission d'évaluation de la gestion des investissements publics pour le climat (EGIP-C) actuellement en cours. La transparence dans l'utilisation des fonds d'urgence pendant la pandémie se poursuivra, avec la publication des marchés publics correspondants et des rapports d'audit. Le renforcement de la

gestion de la dette publique se poursuivra, conformément à la stratégie globale de gestion de la dette pour 2023–25, élaborée avec l’assistance technique du FMI et adoptée en juillet 2022.

La poursuite des réformes dans le secteur de l’énergie est un autre élément central du programme des autorités à moyen terme. Les initiatives en cours pour améliorer la gouvernance et la performance des entreprises publiques du secteur de l’énergie se poursuivront afin d’accroître les recettes, de réduire les transferts et les subventions et de garantir une plus forte contribution au budget par le biais des dividendes, en particulier de la SNPC. Le contrôle et la transparence de la gestion des recettes provenant des ressources naturelles se poursuivront par la publication de rapports d’audit et de rapports d’activité. La publication du rapport de l’Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) pour 2021 est attendue prochainement.

Renforcer la stabilité et l’inclusion financières

Les initiatives visant à renforcer la stabilité financière et élargir l’accès au financement se poursuivront dans le cadre d’une coopération continue avec l’organe régional de supervision, la COBAC. Comme il est indiqué plus haut, il est indispensable de poursuivre l’apurement des arriérés intérieurs afin de réduire les risques pour la stabilité financière. La COBAC suit attentivement l’évolution du secteur bancaire depuis que les mesures d’assouplissement des obligations prudentielles introduites pour faire face aux effets de la pandémie ont été levées en juillet 2022. D’autre part, la résolution des défaillances des banques publiques fragiles reste essentielle pour préserver la stabilité financière. Sur un autre sujet, les autorités poursuivront la mise en œuvre de la stratégie régionale d’inclusion financière 2022–27. Une feuille de route a été établie dans ce domaine.

Soutenir la diversification économique et l’adaptation au changement climatique

Les autorités tiennent à encourager la diversification économique envisagée dans le Plan national de développement 2022–26. Pour favoriser la diversification, notamment dans l’agriculture, l’industrie manufacturière et le tourisme, les autorités prévoient de développer les infrastructures de base pour le transport, l’irrigation, la distribution d’eau et l’assainissement ainsi que dans les télécommunications, tout en veillant à ce que l’énergie devienne plus abordable et plus accessible. Les autorités conviennent que la transformation structurelle de l’économie bénéficierait grandement de la transformation numérique, un des piliers du Programme national de développement 2022–26. À cet égard, elles s’appuieront sur les recommandations du Programme des réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC).

L’adaptation au changement climatique est un impératif de plus en plus pressant. Selon l’indice mondial d’adaptation de l’Université de Notre-Dame (*Notre-Dame Global Adaptation Index*), le Congo est un des pays les plus vulnérables au changement climatique. Récemment, le Congo a été victime de chocs liés au climat, notamment des inondations, qui ont détruit les infrastructures et touché une part considérable de la population du nord du pays. Les autorités congolaises continuent de promouvoir la préservation de la forêt tropicale et l’exploitation efficiente des ressources aquifères du bassin du Congo, qui est un bien public majeur mais qui souffre d’un manque de

financement. À cet égard, elles réfléchissent à diverses solutions, notamment aux crédits carbone. Elles ont également commencé à s'informer sur un possible accès du Congo au fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (fonds fiduciaire RD).

Conclusion

Bien que l'exécution du programme macroéconomique au cours de la période sous revue ait pâti de chocs multiples, les autorités congolaises l'ont maintenu sur les rails en prenant des mesures correctives visant à préserver la trajectoire budgétaire. Les autorités ont protégé les plus vulnérables contre la hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants tout en poursuivant les investissements de développement et en gérant le problème des arriérés de dette intérieurs et extérieurs par des remboursements et des négociations de bonne foi avec les créanciers. À l'avenir, elles demeurent déterminées à atteindre les objectifs du programme et attachent une grande valeur aux conseils du FMI et à son appui technique. Elles sollicitent l'achèvement de la deuxième revue du programme au titre de la FEC et l'approbation des décisions y afférentes. L'examen favorable de ces demandes par les administrateurs sera apprécié.